This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD LIBRARIES

HOOVER
WAR
LIBRARY

LOUIS MAURICE

LA POLITIQUE MAROCAINE DE L'ALLEMAGNE

Quatrième édition

HOOVER WAR COLLECTION

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1916

Tous droits réservés

Prix : 3 francs.

LA POLITIQUE MAROCAINE

DE

L'ALLEMAGNE

tan, un Maroc libre restera ouvert à la concurrence pacifique de toutes les nations, sans monopole et sans annexion, sur le pied d'une égalité absolue. Ma visite à Tanger a pour but de faire savoir que je suis décidé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au Maroc. Puisque je considère le Sultan comme Souverain absolument libre, c'est avec lui que je veux m'entendre sur les moyens propres à sauvegarder ces intérêts. Quant aux réformes que le Sultan a l'intention de faire, il me semble qu'il faut procéder avec beaucoup de précautions, en tenant compte des sentiments religieux de la population, pour que l'ordre public ne soit pas troublé.

Pour bien saisir la portée de ce langage et comprendre le retentissement qu'il devait avoir et qu'il eut en effet au Maroc, en France, en Allemagne et dans l'Europe entière, il faut avoir présent à l'esprit qu'au moment même où il était tenu à Tanger, une mission française était à Fez, où elle avait été envoyée, après maintes représentations demeurées vaines, pour imposer au Sultan l'assistance de la France en vue de réaliser dans son Empire des réformes égale-

ment nécessaires à la sécurité de l'Algérie et à la prospérité du Maroc, que cette mission se butait depuis deux mois à la résistance opiniâtre du Maghzen et que le Gouvernement de la République faisait alors de suprêmes efforts pour amener Abdul Aziz à se rendre enfin à ses suggestions.

Il ne s'agissait donc point, en l'occurrence, d'une simple manifestation théâtrale, comme celle dont Damas avait été témoin, quand, devant la tombe de Saladin, Guillaume II s'était posé en champion de l'Islam dans le monde; on était, à Tanger, en présence d'un acte concret : l'Empereur était venu au Maroc pour encourager l'opposition du Maghzen aux conseils de la France et pour lui apporter en personne l'appui de l'Allemagne contre la politique française. Ainsi, le discours impérial était une déclaration, très nette et faite à grand fracas, d'hostilité à la France, sur un terrain où la France avait des intérêts vitaux; personne ne s'y méprit et l'Europe entière fut jetée dans un grand émoi par l'ouverture d'une campagne qu'elle sentait grosse de menaces pour l'avenir. Guillaume II se jouait une fois de plus de la paix du

monde et il le faisait avec plus d'éclat et de désinvolture que jamais.

Ce qui prouve bien, au surplus, que l'Empereur troublait l'atmosphère de parti pris, c'est qu'en se mettant au travers des aspirations de la France au Maroc, il allait à l'encontre de la politique traditionnelle de l'Allemagne, car, loin d'entraver les entreprises coloniales de la France, le Cabinet de Berlin s'était, dans le passé, appliqué plutôt à les encourager, y voyant sans doute un dérivatif à d'autres préoccupations de l'opinion française. Il en avait été ainsi à Tunis, en Indo-Chine, à Madagascar; il semblait bien qu'il dût en être de même au Maroc, car, là moins que partout ailleurs, nous risquions de contrecarrer des intérêts allemands : avant de faire cette entrée tapageuse sur la scène marocaine, l'Allemagne n'y avait, en effet, pour ainsi dire pas paru.

Aucun des États qui se sont confédérés pour former l'Empire allemand, n'avait eu de représentations diplomatique ou consulaire au Maroc. Une Légation impériale fut créée à Tanger en 1873, mais elle se tint volontairement dans la pénombre. Lorsqu'en 1880 il fut reconnu né-

cessaire de réglementer les protections consulaires qui donnaient lieu à d'incessantes difficultés avec les autorités chérifiennes et d'ailleurs à de fâcheux abus, une Conférence internationale fut réunie à cet effet à Madrid sur l'initiative de l'Angleterre. Comme des patentes de protection étaient délivrées au Maroc au nom de tous les États qui y entretenaient une mission diplomatique, tous ceux-ci, et par conséquent l'Allemagne, y furent conviés, mais le Prince de Bismarck, tenant la participation allemande à la conférence comme de pure forme et reconnaissant que les intérêts français étaient prédominants au Maroc, déclarait, le 23 avril 1880, au Comte de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, par la bouche du Prince de Hohenlohe, Ambassadeur d'Allemagne à Paris, alors en congé à Berlin, que *l'Allemagne n'ayant point d'intérêts au Maroc, son Délégué aurait l'instruction de régler son attitude d'après celle de son collègue de France.* M. de Freycinet, alors Ministre des Affaires Étrangères, eut soin de prendre acte, par dépêche du 29 avril 1880, de ce que l'Allemagne n'avait point d'intérêts au Maroc, *déclaration conforme,* ajoutait-il, *à*

d'autres précédemment reçues. A la Conférence de Madrid, qui dura du 19 mai au 3 juillet 1880, les Délégués français, anglais et espagnol prirent à ses délibérations une part prépondérante, justifiée par la situation de leurs pays au Maroc; ceux de l'Italie et même de l'Autriche-Hongrie y intervinrent fréquemment; le comte de Solms, Ministre d'Allemagne à Madrid, qui était le Délégué allemand, garda au contraire l'attitude effacée correspondant à ses instructions.

Sept ans plus tard, l'état des choses s'empirant sans cesse au Maroc, le Gouvernement Espagnol fit donner quelques coups de sonde à Berlin en prévision d'un règlement international de la question marocaine, mais le Prince de Bismarck, fidèle à la politique allemande, déclina les ouvertures qui lui étaient faites, et il déclara expressément au Marquis de Benomar, Ambassadeur d'Espagne à Berlin, que l'Allemagne se désintéressait du Maroc.

En 1889, le Maghzen qui, dès cette époque, caressait l'idée de s'appuyer sur l'Allemagne pour résister au Gouvernement Français dont les représentations se faisaient d'autant plus nombreuses et plus vives que les tribus de la fron-

tière se montraient plus turbulentes et que le Maroc s'enfonçait tous les jours davantage dans l'anarchie, saisit l'occasion de l'avènement de Guillaume II au trône impérial pour envoyer une mission à Berlin. Cette mission n'y trouva pas d'écho et dut se tenir à son rôle de pur apparat.

Le Maghzen, de plus en plus pressé par la France, car la situation devient intolérable, décide, en 1901, de renouveler sa tentative auprès du Gouvernement Allemand. Sans avoir cette fois aucun prétexte à invoquer, le Sultan délègue à Berlin, en ambassade extraordinaire, son Ministre de la Guerre et favori, El Menebbhi, qui est, à l'époque, le personnage le plus en vue du Maroc. Quand cette ambassade arrive à Berlin, au mois de juillet, le comte de Bulow, qui est devenu Chancelier de l'Empire, est aux bains de mer, et le Baron de Richtofen, Secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères, à la campagne. Ni l'un ni l'autre ne jugèrent utile de venir conférer avec El Menebbhi, et l'Envoyé du Sultan dut s'en retourner sans avoir pu traiter avec le Gouvernement Allemand aucun sujet politique, bien qu'il eût accompli le rite préliminaire de toute négociation avec l'Allemagne,

c'est-à-dire fait une commande d'artillerie à la maison Krupp et engagé des officiers allemands pour présider à l'instruction des artilleurs marocains.

Le Comte de Bulow, qui se posait en restaurateur de la politique bismarckienne, suivait donc, en 1901, dans la question marocaine, le sillage de son illustre prédécesseur. Et plus tard, le 12 janvier 1903, s'entretenant avec M. Bihourd, Ambassadeur de France à Berlin, des négociations alors en cours entre les Gouvernements Français et Espagnol, il lui déclare que *l'Allemagne n'a pour ainsi dire pas d'intérêts au Maroc tant ils sont jusqu'à présent minimes, insignifiants*. A la même époque, M. de Radowitz, Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, notifie au Ministre d'État que l'Allemagne ne se mêlera en rien de l'affaire marocaine. Telles étaient les déclarations allemandes deux ans avant le discours de Tanger.

Une année encore se passe; les pourparlers engagés avec l'Espagne se sont étendus à l'Angleterre. Les trois Puissances réellement intéressées aux destinées du Maroc se concertant sur le sort de cet Empire, il n'est bruit que du

prochain règlement de la question marocaine par un accord entre elles (l'Italie qui, en raison de sa situation dans le bassin occidental de la Méditerranée, aurait pu avoir aussi un mot à dire sur ce sujet, avait été mise hors de cause par un arrangement particulier). L'attitude du Gouvernement Allemand va-t-elle se modifier? En aucune façon. Une certaine émotion est bien suscitée en Allemagne, dans les premiers mois de 1904, par les sociétés et la presse pangermanistes, mais le Cabinet de Berlin s'empresse de remettre les choses au point par une note ainsi conçue qu'il fait paraître dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord : Il y a lieu de croire que les intérêts commerciaux de l'Allemagne n'ont aucun péril à redouter. A propos de ce problème il n'y a donc pas lieu, au point de vue allemand, d'envisager avec des yeux malveillants l'entente franco-anglaise actuellement en œuvre.*

C'est toujours la même note lénifiante, avec cette nuance que l'Allemagne parle d'intérêts commerciaux au Maroc dont il n'avait pas été question jusque-là. Mais d'intérêts politiques, elle continue à n'en point avoir, si bien qu'à l'entrevue de Vigo du 16 mars 1904, lorsque le

Roi d'Espagne l'entretient des négociations marocaines, l'Empereur Guillaume lui répond : *C'est avec la France que vous devez vous entendre au sujet du Maroc.* Puis, deux jours après, traversant le détroit de Gibraltar sur le *Kœnig-Albert,* l'Empereur, qui visite cette forteresse dans tous ses détails, refuse de faire escale à Tanger malgré les invites qui lui sont adressées.

L'Accord franco-anglais est conclu le 8 avril 1904. Le Chancelier de l'Empire, interpellé et critiqué au Reichstag à ce sujet, répond, dans la séance du 12 avril : *Nous n'avons aucune raison de supposer que cet Accord soit dirigé contre une Puissance quelconque. Nous n'avons, au point de vue des intérêts allemands, rien à y objecter... En ce qui concerne spécialement le Maroc, qui constitue le point essentiel de cet Accord, nous sommes intéressés dans ce pays... principalement au point de vue économique... Nous n'avons aucun sujet de redouter que ces intérêts puissent y être méconnus ou lésés par une Puissance quelconque.*

Le 6 octobre 1904, le Gouvernement Espagnol adhère à l'Accord franco-anglais. Cette adhésion est portée à la connaissance du

Gouvernement Allemand, le 14 octobre, par M. Bihourd, Ambassadeur de France à Berlin. Le Baron de Richtofen, qui reçoit cette communication, ne présente aucune observation; il prend même soin de répéter à cette occasion que l'intérêt attaché par l'Allemagne aux affaires marocaines est d'ordre exclusivement économique.

Puisque les intérêts économiques de l'Allemagne au Maroc apparaissent maintenant d'une façon régulière dans les déclarations de Berlin, il ne sera peut-être pas inutile d'en passer ici la revue. Ce sera bientôt fait; une enquête minutieuse, poursuivie, en 1903, sur ce sujet par les Agents français au Maroc, a donné les résultats suivants : il y avait, à cette date, dans l'Empire chérifien 135 Allemands et 12 maisons de commerce allemandes faisant, d'après les statistiques allemandes, pour 8 400 000 francs d'affaires, savoir, 1 700 000 francs à l'importation et 6 700 000 francs à l'exportation. Voilà tout! Ce ne sont pas des intérêts pareils, qualifiés alors par le Comte de Bulow d'insignifiants, qui auraient de toutes manières justifié le coup de théâtre de Tanger. Plus tard encore, le 24 août 1907, à Norderney, deux ans après les graves

HOOVER WAR COLLECTION

incidents provoqués par le discours impérial ci-dessus relaté, le Comte de Bulow, devenu Prince en récompense de sa belle politique marocaine, avouait de nouveau à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, que les intérêts économiques de l'Allemagne au Maroc étaient bien peu de chose, *une misère,* suivant sa propre expression; et, le 3 avril 1909, après un nouveau délai de deux ans, M. de Schœn, Secrétaire d'État allemand pour les Affaires Étrangères, se réjouissant d'un accord récemment conclu, exprimait le regret qu'il ne fût pas venu plus tôt libérer l'Allemagne de préoccupations internationales si disproportionnées avec les intérêts allemands au Maroc : *Une colonie de moins de* 200 *Allemands,* disait-il avec dédain, *et un commerce qui n'allait même pas à* 5 *millions de marks!*

Si infimes que fussent ces intérêts, ils n'en étaient pas moins, pourra-t-on dire, des intérêts allemands que le Gouvernement Allemand avait pour devoir de protéger; sans doute, mais étaient-ils menacés? Dans son discours au Reichstag du 12 avril 1904, le Chancelier avait été le premier à reconnaître qu'ils ne l'étaient

pas et, dans le fait, aucune menace ne pesait sur eux. Ils étaient couverts, comme devant, par le Traité germano-marocain du 1er juin 1890; bien plus, ils trouvaient une garantie nouvelle dans l'article 4 de l'Accord franco-anglais qui rendait impossible, pendant trente années, toute inégalité, en matière de droits de douane et de tarifs de transport par chemins de fer, au profit du commerce français ou de tout autre. Les intérêts économiques de l'Allemagne au Maroc n'avaient donc rien à redouter des Accords intervenus; ils n'avaient au contraire que des avantages à retirer, comme ceux de tous les autres pays, de l'établissement, qui devait être le fruit de ces accords, d'un ordre de choses régulier dans l'Empire Chérifien. Il résulte donc des faits, aussi bien que de l'aveu répété des Agents les plus qualifiés du Cabinet de Berlin, que ce ne sera pas dans le souci des intérêts économiques de l'Allemagne qu'il faudra chercher l'explication de la subite volte-face opérée en 1905 dans la politique allemande au Maroc.

Les deux Arrangements franco-anglais du 8 avril et franco-espagnol du 6 octobre 1904, destinés à mettre fin à l'anarchie marocaine en

bridant le Maghzen et en le contraignant à se réformer, soulevèrent, comme de juste, une vive agitation à Fez. Le Maghzen, habitué à jouer de la mésentente entre les trois Puissances intéressées, pour perpétuer les désordres et les abus dont il vit, chercha partout un appui pour se soustraire aux réformes qui allaient lui être imposées d'un commun accord; il en revint vite à sa vieille idée de recourir à Berlin.

Ses appels ne semblent pas avoir tout d'abord été écoutés; toujours est-il que, le projet s'étant ébruité de l'envoi à Berlin d'El Mokri, le Ministre de confiance du Sultan, pour gagner le Gouvernement Allemand à la cause du Maghzen, M. de Radowitz, Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, donnait, le 4 janvier 1905, à M. de Margerie, Chargé d'Affaires de France, l'assurance que, si El Mokri allait à Berlin protester contre les récents Accords avec la France, *on l'y recevrait de belle façon.*

Après tant de déclarations périodiquement renouvelées pendant un quart de siècle et formulées à peu près dans les mêmes termes par les représentants les plus autorisés du Gouvernement Allemand, le Gouvernement Français,

on l'avouera, était en droit de compter qu'il ne trouverait pas l'Allemagne sur son chemin au Maroc. Et voici que, tout à coup, démentant en un seul jour toutes les assurances données la veille encore, bouleversant de fond en comble la politique traditionnelle de l'Allemagne au regard des entreprises coloniales de la France et tout spécialement de son action au Maroc, l'Empereur Allemand vient se jeter de sa personne entre la France et le Maroc et couvrir le Sultan de son propre corps : rarement un revirement aussi prompt et aussi complet ne s'est produit dans l'histoire diplomatique de l'Europe.

Sans doute le Gouvernement Allemand ne s'est pas trouvé à court d'arguments pour justifier ce brusque changement d'attitude. Il fit même campagne dans l'univers entier pour convaincre les chancelleries, les peuples et la nation française elle-même, de la correction de sa conduite et pour rejeter sur le Gouvernement de la République et particulièrement sur le Ministre français des Affaires Étrangères la responsabilité du conflit qu'il venait de soulever. Suivant lui, M. Delcassé avait eu la prétention de frapper l'Allemagne d'ostracisme en réglant

en dehors d'elle une question de politique mondiale. Force avait donc été de lui rappeler l'existence d'un Empire qu'il affectait d'ignorer.

Tel fut le thème alors adopté à Berlin et sur lequel ensuite les auteurs germaniques ont brodé à qui mieux mieux de par le monde. Onze années se sont écoulées depuis lors et nous avons aujourd'hui mieux que les dissertations diplomatiques de la Chancellerie allemande et de la presse affiliée pour apprécier l'acte de l'Empereur Guillaume. Les événements qui en sont sortis, la marque que l'Allemagne leur a imprimée, la voie dans laquelle son Gouvernement s'est engagé alors et maintenu ensuite indéfectiblement et les résultats auxquels elle a conduit, nous éclaireront mieux que son langage sur les fins d'une politique instaurée le 31 mars 1905 avec une soudaineté et un éclat insolites. Nous ne discuterons donc pas ses arguments de l'époque; nous laisserons parler les faits subséquents.

L'Empereur, qui s'était chargé d'élever le conflit, a brillamment joué sa partie à Tanger; c'est au Gouvernement Allemand qu'il appartient maintenant de coudre ce que le Souverain a si bien taillé. Les choses ne traînent pas en lon-

gueur : les 30 mai 1905 à Fez et 3 juin à Tanger, le Gouvernement Marocain convie les Puissances signataires de la Convention de 1880 sur les Protections consulaires à une Conférence internationale nouvelle ayant pour objet *de s'entretenir du mode des réformes que S. M. Chérifienne se propose d'introduire et qui seraient appropriées à la situation présente de son Empire, et de la manière de parer aux frais de ces réformes*. Le programme à soumettre aux délibérations de la Conférence est celui-là même que la mission française de Fez s'appliquait déjà à réaliser quand l'Empereur Guillaume débarquait à Tanger; le premier effet de la réunion de cette Conférence serait donc de dessaisir la France du rôle qu'elle avait assumé au Maroc avec l'assentiment de l'Angleterre et de l'Espagne et qui lui revenait naturellement du fait de la pénétration de ses intérêts et de ceux de l'Empire Chérifien, pour substituer à son action particulière l'internationalisation des affaires marocaines. L'invitation à la Conférence, à peine lancée par le Sultan, était appuyée auprès de toutes les chancelleries par le Gouvernement Allemand qui, on le devine, l'avait inspirée et

qui ouvertement maintenant la faisait sienne. Bien que la note de Berlin fût très catégorique sur ce point et que le Baron de Lancken, Chargé d'Affaires d'Allemagne à Paris, en eût accompagné la remise, le 6 juin, à M. Rouvier, Président du Conseil et Ministre des Affaires Étrangères, de la lecture d'une note supplémentaire visant directement le Gouvernement Français, l'Ambassadeur en titre, Prince de Radolin, dut interrompre son congé pour venir déclarer en personne au Gouvernement Français, au nom du Gouvernement Allemand, que si la France, déclinant l'invitation à la Conférence, tentait de passer outre à l'exécution de son programme de réformes, elle trouverait l'Allemagne derrière le Maroc. C'était clair, et même appuyé.

L'Allemagne n'avait pas été laissée seule à l'écart des négociations relatives au Maroc. Les accords envisagés ayant un caractère exclusivement politique, les pourparlers avaient été circonscrits aux Puissances ayant au Maroc des intérêts politiques. De celles qui, bien que représentées à Tanger, n'avaient, comme l'Allemagne de son propre aveu, que des intérêts économiques dans l'Empire Chérifien, aucune ne fut

appelée à intervenir dans les négociations ; il avait paru suffisant de tenir ces intérêts en dehors des débats comme des accords qui les ont suivis. Ces dernières Puissances étaient, avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie et la Suède. Le Cabinet de Berlin comptait sans aucun doute en trouver plusieurs parmi elles prêtes à se joindre à sa protestation contre leur commune exclusion des arrangements marocains. Son attente fut déçue : aucune ne consentit à s'associer à cette querelle d'Allemand ; toutes laissèrent le champ libre à la diplomatie française pour régler son différend avec la Cour de Berlin.

Le Gouvernement Français, étranger à tout esprit doctrinaire et se laissant guider par ses sentiments pacifiques, ne crut pas devoir arguer de son bon droit universellement reconnu pour repousser la prétention de l'Allemagne de s'ingérer dans un débat où elle n'avait que faire. Fort de sa conscience, car il ne nourrissait aucun dessein hostile à l'Allemagne au Maroc et n'avait en vue que la tranquillité et la sécurité des possessions françaises de l'Afrique du Nord,

il accepta de conférer avec le Cabinet de Berlin des affaires marocaines. Seulement, fit-il justement observer, pourquoi les soumettre à une Conférence internationale puisque seul le Gouvernement Allemand demande à en connaître? Dans la note qu'il remit, le 21 juin, au Prince de Radolin, M. Rouvier, en renouvelant son offre d'entente directe avec Berlin, disait avec une force indéniable *que la Conférence pourrait être dangereuse si elle n'est pas précédée d'une entente et inutile si elle la suit.*

La proposition française, si logique et si loyale à la fois, eut pour effet d'obliger le Gouvernement Allemand à se démasquer et à découvrir son jeu. Il ne s'agissait pas, pour lui, en réunissant une Conférence internationale, de régler définitivement la question marocaine, règlement auquel on serait parvenu plus sûrement encore et plus promptement par des négociations particulières entre Paris et Berlin, mais au contraire de la tenir indéfiniment ouverte afin de s'en servir comme d'un moyen d'action contre la France, pouvant être utilisé à tout moment. Le Gouvernement Allemand rejeta donc l'offre française d'entente directe.

Après de laborieuses négociations qui durèrent jusqu'au 8 septembre 1905 et agitèrent profondément l'Europe pendant tout l'été, la réunion de la Conférence, décidée en principe le 8 juillet précédent, fut fixée au 21 décembre suivant. Cette Conférence, qui se tint à Algésiras, ne s'ouvrit en réalité que le 16 janvier 1906 et fut close le 7 avril par la signature d'un Acte général.

L'historique de la Conférence d'Algésiras n'est plus à faire. Il suffira de rappeler ici qu'au cours de ses travaux, les Puissances liées à la France par des accords préalables s'y sont montrées rigoureusement fidèles et que les autres ne se sont pas départies de l'attitude correcte, pour ne pas dire amicale, qu'elles avaient prise avant sa réunion; aucune n'a prêté l'oreille aux avances allemandes, et l'Allemagne est demeurée isolée jusqu'au bout dans sa campagne contre la France. Sans doute l'Autriche-Hongrie a fait mine, à la fin, de se ranger à ses côtés en *brillant second*, mais ce fut moins pour la soutenir que pour aider son alliée à se tirer du mauvais pas où elle s'était mise.

L'Allemagne a donc eu le dessous à Algé-

siras; son action contre la France n'y a pas trouvé de complice et sa politique agressive fut sévèrement jugée dans le monde entier. Au point de vue moral, la Conférence a tourné à sa confusion. Est-ce à dire que le Gouvernement Allemand ne soit pas arrivé à ses fins? Tout d'abord, en traînant la France qui manifestement y répugnait et, avec elle, dix États, y compris les plus grands, dans une Conférence où aucun ne se souciait de se rendre, l'Allemagne a donné une preuve incontestable de puissance; or, rien ne lui tient plus à cœur que cette sorte de prestige puisqu'elle fait reposer sa politique extérieure à peu près uniquement sur sa force et sur la crainte que celle-ci inspire. Puis, il faut bien convenir qu'en conformité de ses vues la Conférence d'Algésiras n'a pas réglé la question marocaine, loin de là, bien qu'elle ait reconnu à la France et à l'Espagne une situation exceptionnelle et des droits spéciaux; par le jeu des institutions internationales qu'elle a créées, par les règles compliquées et minutieuses qu'elle a imposées à l'administration du pays sous le contrôle du Corps Diplomatique de Tanger, par la faculté d'ingérence journalière

dans les affaires locales qui en résulte au profit de toutes les Puissances, c'est-à-dire, en fait, de l'Allemagne, les autres s'en désintéressant, l'Acte général du 7 avril 1906 a fourni au Gouvernement Allemand les armes qu'il désirait contre la France au Maroc. Au cours des événements qui ont suivi la clôture de la Conférence jusqu'à la guerre de 1914, nous verrons l'usage fréquent qu'il a fait de ces armes, les coups répétés qu'avec elles il a portés à la France et les avantages qu'elles lui ont valus. Par là se dégagera avec une netteté chaque jour plus grande la politique allemande inaugurée par le discours de Tanger : ouvrir au flanc de la France une blessure cuisante et en aviver périodiquement la plaie afin de pouvoir, à tout moment et à son gré, aiguillonner le Gouvernement de la République et peser ainsi sur sa politique générale.

II

L'ACTE D'ALGÉSIRAS

L'Acte général de la conférence d'Algésiras fut reçu en France avec faveur, non certes qu'on méconnût l'importance des sacrifices consentis, mais parce qu'on pensait qu'au prix de ces sacrifices la question marocaine se trouvait définitivement réglée et le danger qu'elle avait fait courir à la paix, pendant de longs mois, à tout jamais conjuré. Conclu sur la base de l'Accord franco-allemand du 8 juillet 1905, qui comportait reconnaissance par le Gouvernement Allemand de *la situation particulière* et de *l'intérêt spécial* de la France dans l'Empire Chérifien, cet acte, grâce à ces mots magiques, nous mettait, croyait-on, à l'abri de nouveaux conflits avec l'Allemagne à propos du Maroc, du moins sur le terrain politique. Or, n'était-ce pas l'essentiel puisque, ayant surtout en vue

d'assurer la sécurité des possessions françaises de l'Afrique du Nord, il suffisait à la rigueur pour cela que la France fût mise hors de pair au Maroc dans le domaine politique? Quant à la concurrence allemande sur le terrain économique, l'opinion française l'acceptait de bonne grâce, si redoutable qu'elle pût être, d'autant plus que cette concurrence était soumise par l'Acte d'Algésiras à des règles destinées à écarter toute possibilité de conflit. Pour la France, la paix et la tranquillité étaient donc assurées désormais; c'en était fini du cauchemar qui pesait sur l'Europe depuis le voyage de Tanger; et on était satisfait.

Français et Allemands étaient loin de compte : tandis qu'en France, on s'imaginait que le litige marocain avait été clos à Algésiras, en Allemagne, on ne cherchait dans l'Acte de la Conférence que des moyens de tenir la question toujours ouverte et de susciter à la France de nouvelles querelles chaque fois que le Gouvernement Allemand aurait besoin de griefs pour amener le Gouvernement Français à composition sur quelque point. L'opinion française devait plus tard reconnaître son erreur; elle n'y serait

pas tombée un seul instant si elle ne s'était laissé longtemps égarer par l'illusion tenace et généreuse que la bonne volonté de la France et ses aspirations pacifiques trouveraient de l'écho de l'autre côté du Rhin.

A peine la Conférence est-elle séparée que le Gouvernement Allemand tente de nouveau de former une coalition contre les Puissances auxquelles une situation privilégiée a été, bien malgré elle, reconnue au Maroc. L'Ambassadeur d'Allemagne à Rome, le Comte de Monts, va, par exemple, trouver M. Sonnino, alors Ministre des Finances, à l'insu du Ministre du Trésor, M. Luzzatti, qu'il sait ne pouvoir gagner, et il lui propose d'entrer dans une *ligue des neutres* pour contrecarrer la France et l'Espagne dans la question de la banque. Il lui adresse encore d'autres demandes qui n'auraient pu être accueillies sans violer les Accords de l'Italie avec la France. M. Luzzatti, prévenu de ces ouvertures par son collègue, les reproche à M. de Monts. *Il semble,* lui dit-il, *que la Conférence n'est pas considérée par l'Allemagne comme une fin et que votre diplomatie, loin de se le tenir pour dit, persiste à chercher dans la*

question du Maroc des prétextes pour diviser et inquiéter les Puissances qui y sont principalement intéressées. M. de Monts le reconnaît, mais dit qu'il obéit, tout en les blâmant, aux instructions de son Gouvernement.

A Berlin, le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères fait venir l'Ambassadeur de Turquie et lui demande, au nom de l'Empereur, de provoquer une nouvelle lettre du Sultan de Constantinople à celui de Fez pour lui renouveler le conseil de conformer sa politique aux indications du Gouvernement Allemand. On en délibère à Constantinople, mais la réponse d'Abdul Aziz à une première lettre qu'Abdul Hamid lui avait écrite dans ce sens, à l'instigation de l'Allemagne, n'a pas donné satisfaction à l'Empereur des Ottomans; non certes quant au fond, qui était encourageant, seulement Abdul Aziz ne s'est pas adressé à Abdul Hamid avec la déférence due au Khalife par un Sultan secondaire, et le Sultan de Constantinople ne croit pas de sa dignité d'entretenir une correspondance avec celui de Fez sur le ton de l'égalité.

Le Gouvernement Allemand, qui tient à son idée, y revient l'année suivante sous une forme

un peu modifiée : il fait inciter le Sultan Abdul Hamid, en juillet 1907, à se faire représenter au Maroc par un Agent politique comme il en entretient un en Égypte. Le Sultan s'y refuse en faisant observer au Baron Marshall qu'en envoyant un Agent au Maroc où la Turquie n'a aucun intérêt il risquerait *sans raison* d'entrer en conflit avec *certaines grandes Puissances*.

Le Gouvernement Allemand était d'ailleurs bien décidé, dès le principe, à poursuivre au Maroc une politique indépendante des décisions de la Conférence d'Algésiras et il ne s'en était guère caché. Avant la réunion de celle-ci l'Allemagne et la France avaient conclu une sorte de suspension d'armes par un cartel signé, le 8 juillet 1905, entre le Prince Radolin, Ambassadeur d'Allemagne à Paris, et M. Maurice Rouvier, Président du Conseil et Ministre des Affaires Étrangères de France. L'encre n'en était pas sèche que le Comte de Tattenbach, Ministre d'Allemagne au Maroc, continuant la lutte d'influence engagée par lui à Fez, faisait concéder à une maison allemande les travaux du port de Tanger en dépit d'un appel d'offres antérieurement adressé par le Gouvernement Chérifien à

la Compagnie Marocaine, et négocier avec un groupe allemand un emprunt marocain en violation du contrat intervenu l'année précédente avec le consortium des banques françaises. Or, le Gouvernement Allemand n'hésitait pas à soutenir l'action du Comte de Tattenbach sans se donner grand'peine pour la justifier : il se borna à répondre à nos protestations que le contrat pour la construction du port au prix de 1 625 000 francs visait *une commande* et ne comportait pas concession, et que le prêt de 12 millions et demi de francs ne résultait pas d'un emprunt mais d'un *crédit de banque passager et étroitement limité*. Le Gouvernement Français dut se contenter de ces explications.

Pour préparer le programme de la Conférence avec M. Révoil désigné à cet effet par le Gouvernement Français, le Prince de Bulow avait envoyé à Paris un agent connu pour son esprit de chicane et ses sentiments antifrançais, le Docteur Rosen, ancien drogman d'Orient dont le Prince Radolin disait, après l'avoir vu à l'œuvre pendant deux ans : *C'est un juif levantin qui ne sait qu'intriguer pour se faire valoir*. Et de fait, il se comporta de la sorte, dépassant même ce

qu'on attendait de lui, tellement que l'Accord franco-allemand du 28 septembre 1905, qui a rendu possible la réunion de la Conférence d'Algésiras, n'aurait pu être conclu si le Gouvernement Français n'avait tenu bon pendant des mois avec une inlassable fermeté et si M. Witte, retour d'Amérique après avoir signé le Traité de Portsmouth, n'était intervenu, à Rominten, auprès de l'Empereur Guillaume en personne pour mettre fin à l'insoutenable prétention de soumettre à l'aréopage des Puissances le règlement des difficultés qui s'élèvent périodiquement à la frontière algérienne entre les tribus relevant les unes de la France et les autres du Maroc, quelquefois même partagées entre les deux pays.

Quand la Conférence d'Algésiras eut terminé ses travaux, ce fut encore le Docteur Rosen que le Gouvernement Allemand envoya au Maroc, comme Ministre Plénipotentiaire, pour présider à l'exécution de l'Acte général en ce qui concerne l'Allemagne. Cette désignation suffisait à éclairer le Gouvernement Français sur les intentions du Cabinet de Berlin.

Le Docteur Rosen arriva à Tanger en sep-

tembre 1906, résolu à suivre au Maroc la ligne politique adoptée par l'Allemagne en Turquie et qui y avait conduit à de brillants résultats, c'est-à-dire à se poser en champion du Sultan contre tous ceux qui tenteraient de réformer son Gouvernement, soit, en l'espèce, contre la France, afin d'acquérir ainsi une influence prépondérante à la Cour marocaine et de l'employer au profit des entreprises allemandes. On sait jusqu'où l'Allemagne est allée dans cette voie en Turquie, au point que l'Empereur Guillaume est venu à Constantinople, au lendemain des massacres d'Arménie, mettre sa main dans celle du Sultan Abdul Hamid, rouge encore du sang de plus de cent mille de ses sujets. Mais le Maroc et la Turquie ne se ressemblent guère et le Docteur Rosen n'était peut-être pas non plus un autre Baron Marshall; toujours est-il que ce diplomate n'a pas obtenu du Sultan marocain un Bagdad africain. Il n'en a pas moins fait de son mieux pour être largement payé des complaisances qu'il prodiguait au Maghzen comme le faisait au despote ottoman le haut collègue qu'il avait pris pour modèle.

A peine débarqué, le Docteur Rosen se met-

tait en route pour Fez avec une suite brillante, de caractère militaire, comprenant le Lieutenant-Colonel Huebner, qui s'était signalé par des articles acrimonieux contre la France sur les affaires marocaines, le Capitaine Bronsart von Schellendorf, Attaché militaire à l'Ambassade d'Allemagne à Madrid, qui se spécialisait déjà dans les questions musulmanes, M. Herman Burckardt, donné comme philologue. Le Docteur Rosen était lui-même un orientaliste de marque; sa mission se présentait donc au Sultan du Maroc sous un aspect islamique.

Comme entrée de jeu, le Ministre d'Allemagne obtint la nomination du Capitaine von Tschudi en qualité d'ingénieur en chef du Sultan, en remplacement de M. Rottenburg, décédé, et d'un adjoint, le Lieutenant Wolff. Au moment de leur départ d'Allemagne et comme marque du prix attaché à leur mission, ces officiers étaient promus par l'Empereur Guillaume, le premier, major, et le second, capitaine, et à nos protestations contre leur nomination faite en contradiction avec le régime institué par la Conférence d'Algésiras, il fut répondu par la revendication pour le Sultan de choisir ses agents

comme bon lui semble, ce qui revenait à dire, en réalité, sur les indications de l'Allemagne.

Le Docteur Rosen, poursuivant sa pointe, faisait attribuer, en avril 1907, sans adjudication et par conséquent en violation flagrante de l'Acte d'Algésiras, la concession des égouts et de la construction d'un boulevard maritime à Tanger à la maison Renschhausen, et élever à plus de 6 millions de francs, dans les mêmes conditions, les travaux du port de Larache, précédemment concédés à la maison Hæssner.

Ces faveurs avaient naturellement comme contre-partie la promesse de soutenir le Maroc contre les exigences réformatrices de la France.

On devine que le Maghzen se sentant fort de l'appui de l'Allemagne, après comme avant Algésiras, ne s'est pas départi de l'attitude hostile à la France qu'il avait prise non seulement à l'intérieur du pays mais sur toutes ses frontières. Des agressions se produisirent donc partout contre les Français et l'autorité française; nous devrons nous borner à signaler les plus graves.

Au nord-est, l'Amel d'Oudjda fait preuve des

dispositions les plus malveillantes : par exemple il interdit à ses administrés de se rendre au marché français d'El Haïmer, sur la rive droite du Kiss, ou encore il prohibe l'usage de la voiture qui, depuis mars 1906, fait le service entre Oudjda et Marnia, terminus du chemin de fer algérien; cette voiture est assaillie, le 24 avril 1906, à son arrivée à Oudjda, le conducteur injurié et blessé; enfin l'Amel finit par expulser d'Oudjda M. Souin qui a organisé ce service. Les mauvais procédés persistant malgré nos représentations, nous devons occuper Oudjda, à titre d'avertissement, le 29 mars 1907, et entreprendre, à la fin de l'année, une expédition contre la tribu voisine des Beni Snassen.

A l'est, mais plus au sud, de sérieux désordres sont suscités dans la région du Guir par Moulay Réchid, le propre oncle du Sultan et son représentant au Tafilelt. Des Accords, intervenus entre la France et le Maroc les 20 juillet 1901 et 20 avril 1902, règlent cependant avec précision les devoirs de chacun dans cette région, notamment en ce qui concerne la fréquentation des marchés et la sujétion des Ouled Djerir et des Doui Ménia. Moulay Réchid, en violation de ces

Accords, interdit aux Ouled Djerir et aux Doui Ménia soumis à la France l'accès des marchés marocains et même la culture et la récolte de leurs propriétés sur le territoire du Maroc, puis il maintient à la frontière, alors que le Sultan s'est engagé à les transférer à l'intérieur, les Ouled Djerir et les Doui Ménia insoumis. Enfin, sous les auspices de Moulay Réchid, les Chorfa du Tafilelt préparent des razzias sur territoire algérien. L'agitation ainsi provoquée prend une telle extension au cours de l'automne 1906 que le Gouvernement Général de l'Algérie se voit obligé de faire parcourir la région frontière, au printemps 1907, par une colonne placée sous le commandement du Lieutenant-Colonel Pierron. Cette démonstration ne suffit pas à mettre le territoire algérien et les tribus soumises à l'abri des agressions marocaines. Une harka conduite par Moulay Lhassen Sebaï vint assaillir le Lieutenant-Colonel Pierron, le 16 avril 1908, à 10 kilomètres du poste français de Menabha; il fallut se résoudre à une expédition de plus grande envergure dont le général Vigy, commandant le territoire d'Aïn Sefra, reçut la direction. La colonne Vigy se met aux trousses de la harka de

Moulay Lhassen, l'atteint, le 13 mai, à 10 kilomètres de Bou Dénib, la bat et entre à Bou Dénib, le 15, après un nouvel engagement. Les troupes laissées à Bou Dénib avec le Commandant Fesch furent en butte à un retour offensif des Marocains le 1er septembre, exécuté par des harkas s'élevant à 15 000 guerriers levés au Tafilelt et dans le Haut-Guir à l'instigation du Sultan. Le Colonel Alix envoyé avec une colonne de secours poursuivit les Marocains qu'il battit, le 7 septembre, à Djorf; à la suite de quoi il poussa des reconnaissances dans toute la région. En résumé, la France et le Maroc se trouvaient, à la fin de 1908, sur le pied de guerre à la frontière algérienne.

La situation n'était pas meilleure au sud. Là se trouvait, au Séguiet el Hamra, un cheikh semi-indépendant, du nom de Ma-el-Aïnin, véhémentement soupçonné d'avoir été l'instigateur du meurtre, à Tidjikdja, de M. Coppolani, chef de la mission française Tagant-Adrar; ce cheikh s'était mis en tête de faire évacuer la Mauritanie par les Français. Il s'était assuré à cet effet le concours du Maghzen qui, avec la complicité de bateaux allemands, le ravitaillait

en armes et en munitions par le cap Juby. Après une campagne d'agitations menée, fin 1905 et commencement 1906, dans les tribus de l'Adrar par un fils du cheikh Ma-el-Aïnin, assisté d'un parent et délégué du Sultan du Maroc se nommant Moulay Idriss, au cours de laquelle il était fait état de l'appui des Allemands qui, disait Hassouna, le fils du cheikh, *sont très puissants et que le Sultan a comme amis depuis l'année dernière*. Les Maures ouvrirent les hostilités en octobre 1906 et, dans un premier engagement qui eut lieu à Niemelane, tuèrent les quatre Européens qui commandaient la reconnaissance envoyée de Tidjikdja et quinze indigènes, en blessèrent trente-trois, mettant ainsi la moitié de son effectif hors de combat.

Pendant que ceci se préparait en Mauritanie, le cheikh Mal-el-Aïnin se rendait en personne à Fez où le Sultan lui fit une brillante réception. Il demanda et obtint des subsides et des armes. A son retour, passant par Casablanca, au commencement de septembre 1906, il prend fantaisie à ses gens de molester un Français, M. Lécuyer, mécanicien-forgeron de son état, dont l'atelier est saccagé. Lécuyer leur échappe et se

réfugie au Consulat de France, mais ses ouvriers indigènes sont frappés et conduits au cheikh Ma-el-Aïnin. Après ce beau, coup les gens du cheikh parcourent la ville à la recherche de Lécuyer, blessent à coups de pierres un Espagnol et un Italien, mettent en joue un Anglais, et, n'ayant pas trouvé Lécuyer, tirent sur son atelier où ils blessent des ouvriers espagnols. Mal-el-Aïnin continue ensuite tranquillement son chemin par Mogador vers le Seguiet el Hamra où lui parviennent, de janvier à avril 1907, les convois d'armes et de munitions promis par le Sultan et fournis par les Allemands. Il ne fallut pas moins de trois cents chameaux à Ould Aïda, Emir de l'Adrar, pour transporter celles qui lui étaient destinées.

A l'intérieur du Maroc, l'anarchie est à son comble. Il ne s'agit pas ici des régions, comme le Rif, où l'autorité du Sultan n'a jamais été solidement établie; mais il n'est pas jusqu'à Tanger, la capitale européenne, où la sécurité n'ait à peu près disparu. Un bandit des environs, Raissouli, qui a réussi à s'assurer la complaisance des Allemands, est nommé par le Sultan Caïd du Fahs, c'est-à-dire de la banlieue même

de Tanger. Dès lors, il n'y a plus ni ordre ni police.

A l'entrée, à Tanger, d'un nouveau Pacha, le 16 août 1906, une véritable bataille s'engage en pleine ville entre les Andjeras et les partisans de Raissouli; ceux-ci l'emportent, poursuivent les Andjeras jusque sur la plage où ils tuent six d'entre eux. Un nouvel engagement aura lieu entre les mêmes, le 28 novembre, aux portes de Tanger.

Raissouli ne tarde pas à étendre son autorité jusque dans Tanger. Son représentant, installé sur le Grand-Sokko, y distribue la justice ou pour mieux dire la bastonnade à qui ne se soumet pas à ses exigences. Au commencement de novembre 1906, il ose s'en prendre aux Européens eux-mêmes et ceux-ci cèdent à la menace après deux semaines d'hésitation; ils sont alors rançonnés comme des indigènes. L'inquiétude est à son comble; la France et l'Espagne, qui ont reculé jusque-là devant des complications possibles avec l'Allemagne, se décident à envisager une occupation conjointe de Tanger. Notification en est prescrite aux Puissances le 4 décembre 1906.

Entre temps Arzila, au sud de Tanger, était tombée aux mains d'un mécontent qui la traitait en ville conquise. Le Pacha de Tanger eut recours à Raissouli pour y rétablir l'autorité du Maghzen. Le bandit ne se fit pas prier et, agissant soi-disant au nom du Sultan, il s'empara à son tour de la malheureuse ville.

On comprit à Berlin que les choses allaient trop loin et que Raissouli cessait d'être défendable; et puis on craignait un débarquement franco-espagnol au Maroc. Le Maghzen fut donc persuadé de la nécessité d'un grand effort pour rétablir l'ordre à Tanger. A cet effet, une méhalla de 4000 hommes, commandée par le Ministre de la Guerre en personne, Si Mohammed Guebbas, était envoyée à Tanger.

La méhalla chérifienne y arrive le 23 décembre 1906; le 27, Raissouli est destitué; le 5 janvier 1907, son douar est attaqué; le combat se poursuit le 6; Raissouli échappe et se réfugie dans la montagne; le 13, Arzila lui est enlevée; le 23, de nouveaux engagements se produisent qui ne tournent pas à l'avantage des troupes chérifiennes; Guebbas suspend les opérations en attendant des renforts qui lui

parviennent le 19 février, mais il préfère encore négocier; les négociations traînent et le Caïd Mac Lean, un Anglais, est envoyé, en juin, en parlementaire, à Raissouli qui se montre très exigeant; le Caïd est fait prisonnier, en juillet, par Raissouli qui le conserve comme otage pendant plusieurs mois et ne le rend à la liberté que contre une rançon de 25 000 livres sterling dont 5 000 immédiatement versées. On a renoncé d'ailleurs à se rendre maître du bandit, qui maintient son autorité sur les tribus montagnardes et continue à se faire redouter de celles de la côte.

Pendant cette période troublée, un Français, M. Charbonnier, était assassiné en plein jour, le 27 mai 1906, sur la plage de Tanger. Les assassins, bien que connus de l'autorité, ne furent jamais arrêtés, par impuissance sans doute.

Le 19 septembre de la même année, un autre Français, M. Denaut-Lasallas, agent de la Compagnie Marocaine à Marrakech, était assailli à 9 kilomètres de cette ville et blessé. Notre Consul de Mogador ne pouvait obtenir le concours des autorités chérifiennes pour procéder à une enquête sur cette agression.

Le 8 mars 1907, M. de Gironcourt, ingénieur français, était injurié dans une rue de Fez et poursuivi pendant 3 kilomètres jusque chez le Gouverneur, par une foule hurlante qui fait pleuvoir sur lui une grêle de pierres et de coups.

Le 23 du même mois, à Marrakech, le Docteur Mauchamp, médecin français, qui prodiguait cependant ses soins aux malheureux, était massacré par une populace en délire. A la suite de ce lâche assassinat, l'agitation se fit à ce point intense que tous les Européens, à l'exception toutefois des Allemands, durent quitter Marrakech.

III

L'OCCUPATION DE CASABLANCA

A Casablanca la situation était troublée de longue date; la population européeune vivait sous la menace perpétuelle d'une incursion meurtrière des tribus environnantes. Les inquiétudes furent vives au cours des premiers mois de 1907 et le Corps Diplomatique de Tanger fit, en avril et en mai, des démarches pour obtenir le changement du Gouverneur coupable de faiblesse à l'égard des perturbateurs, sinon même de complicité avec eux.

Il faut croire que le Ministre d'Allemagne à Tanger ne s'est associé à ces démarches que pour la forme et ne l'a point laissé ignorer au Maghzen, se conformant en cela encore à la manière dont l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople participait aux représentations collectives de l'Europe à la Porte ottomane.

Toujours est-il que le Gouverneur fut maintenu. Il en résulta que, le 30 juillet 1907, neuf Européens, Français, Italiens et Espagnols, furent massacrés sur la plage de Casablanca et que la colonie française tout entière dut prendre la fuite pour échapper au même sort. Le *Galilée* envoyé en toute hâte débarqua, le 5 août 1907, une compagnie de marins français, après accord d'ailleurs avec le Gouverneur, pour garder le Consulat où l'Agent de France s'était maintenu, mais était assiégé. Ce détachement fut accueilli à coups de fusil; le *Galilée,* assisté bientôt du *Du Chayla,* répondit à coups de canon, et, le 7 août 1907, commença l'occupation française, puis franco-espagnole, de Casablanca.

Si l'on s'en tenait aux documents officiels qui ont été publiés, on pourrait croire que l'occupation de Casablanca, suivie de celle de la Chaouya, n'a donné lieu entre la France et l'Allemagne qu'à de passagères difficultés assez vite aplanies; il n'en est rien cependant. Au lendemain même du bombardement de Casablanca, la France justifia son action par une note aux Puissances signataires de la Conférence d'Algésiras; ses communications se succèdent

dès lors, pour ainsi dire, sans interruption : 13 et 27 août 1907, circulaire diplomatique relative à l'organisation de la police dans les ports marocains; le 29 août, à l'occasion de l'envoi de quelques renforts à Casablanca, assurance est donnée que *le programme de notre intervention demeure sans changement : dispersion des rassemblements autour de Casablanca; aucune expédition à l'intérieur;* puis, *exercer une pression sévère contre les tribus coupables sans se laisser entraîner au delà de leurs cantonnements habituels..., ne pas s'éloigner de Casablanca, autant que possible, au delà d'un jour ou deux de marche, ne laisser aucun poste permanent en dehors du rayon d'action immédiat de la ville,* telles sont les instructions délibérées en Conseil des ministres qui sont communiquées aux Puissances le 31 août 1907; le 12 septembre, avis est donné aux Puissances que le camp des insurgés à Taddert a été détruit; 14 septembre, proposition pour la répression de la contrebande des armes, question primordiale qui donne lieu à de nouvelles communications les 21 septembre et 27 décembre 1907; le 23 septembre, information permettant d'es-

pérer la pacification prochaine de la Chaouya; 11 octobre, proposition pour le règlement des indemnités à payer en réparation des dommages causés par le bombardement; 21 décembre, avis des résultats de la mission de M. Régnault à Rabat auprès du Sultan Abdul Aziz, d'où il résulte que notre intervention à Casablanca n'est pas dirigée contre le Sultan et qu'elle prendra fin dès que la sécurité des étrangers aura été assurée. Mais voici que celle-ci est mise en plus grave péril que jamais par la rébellion de Moulay Hafid contre son frère Abdul Aziz et l'envoi d'uue méhalla du prétendant dans la Chaouya; au lieu de l'évacuation prévue, il devient donc nécessaire d'expédier au Général d'Amade à Casablanca 3500 hommes de renfort; assurance est donnée aux Puissances, le 3 mars 1908, que néanmoins *rien n'est changé à notre programme;* communication, le 19 mai, des instructions au Général d'Amade où il est dit : *Nous entendons maintenir à notre occupation son caractère purement provisoire en la limitant aux aménagements strictement indispensables... Cette occupation cessera dès que nous pourrons nous retirer*

sans que la sécurité générale soit compromise...

Ces communications sont faites à toutes les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, c'est entendu; mais chacun sait qu'elles sont, en fait, destinées à l'Allemagne seule. Les autres Puissances se bornent invariablement à en prendre acte; il ne s'engage de colloques qu'avec le Gouvernement Allemand. Celui-ci fait apparemment bon accueil aux communications qu'il reçoit, mais sans jamais manquer cependant de laisser planer quelque doute sur le fond de sa pensée, afin d'entretenir notre perplexité. Quelquefois, il va jusqu'à se servir volontairement de termes énigmatiques, comme dans sa note du 8 septembre 1907 relative à l'organisation de la police, dont on ne saurait dire si c'est une approbation ou un avertissement. Il lui arrive même, en novembre 1907, dans la question des indemnités de Casablanca, de répondre par un refus qui revêt la forme d'un acquiescement, celui-ci se faisant réellement attendre jusqu'au 27 janvier 1908. Puis, en même temps que le langage officiel est correct et se fait même courtois, le ton de la presse, y compris celui des journaux notoirement ins-

pirés par la Chancellerie, devient de plus en plus agressif à l'égard de l'action de la France au Maroc. Le Gouvernement Français se sent sous la perpétuelle menace d'un incident du genre de celui du voyage de l'Empereur à Tanger, qui fut précédé, lui aussi, de déclarations rassurantes. De là les communications diplomatiques répétées et anormales que nous venons de rappeler; elles ont pour objet de sonder à chaque pas le terrain mouvant sur lequel nous avançons. Le Gouvernement Français, en effet, soucieux avant tout du maintien de la paix et se sentant guetté par un adversaire prêt à saisir le premier prétexte de conflit, est bien décidé à ne se laisser rebuter par aucune difficulté, par aucun dégoût, à ne commettre aucune imprudence, à se garder de toute précipitation, et à ne prêter le flanc à aucune critique.

Les instructions du Gouvernement sont commandées par des considérations d'ordre supérieur et d'une haute valeur morale, mais elles font la tâche lourde aux forces d'occupation de Casablanca, entravées à chaque instant dans la liberté de leurs mouvements par les restrictions

qu'elles leur imposent. Ces instructions sont précises et impérieuses : en envoyant le Général Drude à Casablanca, le Général Picquart, Ministre de la Guerre, lui télégraphie, le 4 août 1907 : *Vous exercerez répression sévère contre tribus coupables sans vous laisser entraîner*. Cette recommandation est répétée pour ainsi dire journellement, avec une insistance toujours plus grande, si bien que l'action du Général Drude en est presque paralysée. Quand la méhalla de Moulay Hafid arrive, en octobre 1907, dans la Chaouya, nos troupes sont pour ainsi dire bloquées à Casablanca. Il devient indispensable de se donner de l'air, mais le Général Drude est retenu par ses instructions : il faut que le Contre-Amiral Philibert, qui commande nos forces navales au Maroc, et M. Régnault, le Ministre de France à Tanger, se joignent à lui pour décider le Gouvernement à autoriser l'occupation de la kasbah de Médiouna, voisine de la ville, et d'où les Hafidiens la harcèlent. L'autorisation est donnée le 19 décembre 1907, et la kasbah enlevée et occupée le 1er janvier 1908. Le 9, M. Clemenceau, Président du Conseil, en prévoyait déjà la remise ultérieure au Sultan

Abdul Aziz. Le Général Picquart prescrivait, le 12, au nouveau commandant de nos troupes, le Général d'Amade, de ne pas dépasser, en attendant que cette remise devienne possible, le rayon des opérations en cours. La force des choses entraînait le Général d'Amade à s'emparer, le 14 janvier, de la kasbah de Ber Rechid et à pousser le lendemain jusqu'à Settat, à 28 kilomètres plus loin, d'où il rentrait le soir même à Ber Rechid.

L'occupation de Settat est un bon exemple des difficultés imposées à notre commandement militaire par la crainte de complications avec l'Allemagne, où la presse était nettement hostile tandis que le Gouvernement gardait une attitude louche. Cette occupation paraissait indispensable aussi bien au Consul de France à Casablanca, M. Malpertuy, qu'au Général d'Amade, mais le Gouvernement, toujours sur le qui-vive, refuse nettement de l'autoriser. Évacué une première fois le 15 janvier, Settat est réoccupé pour un jour le 6 février, puis encore le 16. Il est repris une quatrième fois le 13 mars, et, malgré l'insistance du Général d'Amade, le Gouvernement en prescrit de nouveau l'évacuation,

qui s'effectue aussitôt. Le Général Lyautey, envoyé en mission à Casablanca, reconnaît l'impossibilité de pacifier la Chaouya en se maintenant dans les limites assignées à l'occupation militaire et, par un rapport fortement motivé du 28 mars 1908, il demande que le Général d'Amade soit autorisé à établir des stationnements provisoires en dehors de la périphérie tracée par ses instructions. Il fait savoir, le 6 avril, que, notamment, un de ces stationnements est indispensable à Settat, et, de fait, le Général d'Amade y était ramené, le 7, par des événements de guerre. Le 17 avril, c'est-à-dire après trois mois d'insistance et cinq allées et venues entre Ber Rechid et Settat, il reçoit enfin le télégramme suivant du Ministre de la Guerre : *Vous êtes autorisé à vous établir provisoirement à Settat, que vous ne devez en aucun cas dépasser, sauf les reconnaissances de pure sécurité.* Aussi lorsque, le 30 juin suivant, le Général d'Amade se laisse entraîner jusqu'à Azemmour par un incident local, il est vertement repris par le Ministre de la Guerre, ce qui n'empêche pas la presse germanique de se livrer contre nous à un débordement d'invectives.

La contrainte que l'Allemagne a fait ainsi peser sur nos opérations militaires au Maroc a sans contredit retardé la pacification de la Chaouya, mais les difficultés auxquelles l'action officielle a donné lieu n'approchent pas de celles qui ont été provoquées par les Allemands résidant à Casablanca. Ceux-ci n'étaient pas nombreux, une cinquantaine au plus, dont vingt de marque, mais ils étaient animés de sentiments hostiles à la France, et le plus notable d'entre eux, celui qui a pris aussitôt leur tête, M. Karl Ficke, chef d'une maison allemande de la ville qui rayonnait sur les environs, et correspondant de journaux pangermanistes, nourrissait une véritable haine contre notre pays. Or les Allemands au Maroc, grâce au régime des Capitulations, jouissaient de la plus complète immunité vis-à-vis des autorités françaises, militaires aussi bien que civiles, judiciaires aussi bien qu'administratives; ils ne relevaient que de leurs Consuls; lorsque nous avions porté plainte contre eux, nous avions épuisé tous nos pouvoirs à leur égard. Comme nos plaintes ne pouvaient être appuyées de preuves, puisque les privilèges capitulaires faisaient obstacle aux informations judi-

ciaires qui auraient permis de les réunir, elles demeuraient toujours vaines et n'avaient d'autre résultat que de manifester notre impuissance à tous les yeux; aussi avons-nous vite renoncé à en formuler.

Ce qui aggravait singulièrement les inconvénients de ce régime, c'est que le bénéfice n'en était pas réservé aux Allemands originaires d'Allemagne, mais qu'il s'étendait par surcroît, d'une part, aux indigènes employés par les maisons allemandes et qui, sous le nom de censaux ou d'associés agricoles, étaient pourvus par le Consul d'une patente de protection et, d'autre part, au personnel indigène des Consulats et même à un certain nombre de *Protegés politiques*. Les indigènes de la Chaouya qui se signalaient par leur hostilité à la France, qui prêchaient la rébellion contre elle, qui armaient les tribus avec des fusils introduits en contrebande par des Allemands de Rabat et de Mazagan comme les nommés Toenniès, Henrici et Hedrich, et les poussaient ensuite au combat contre nos troupes, étaient presque tous des censaux ou des associés agricoles de M. Karl Ficke, couverts par une patente du Consul d'Allemagne. Le nommé

Kesner, dit Kesna, agent d'Hedrich de Mazagan, disait nettement aux convoyeurs de fusils : *Ne craignez rien, vous êtes sous la protection allemande*. Tandis que les Allemands de Casablanca réunis en cénacle autour de M. Karl Ficke organisaient impunément, à Casablanca même, la révolte marocaine, leurs agents dans la Chaouya entretenaient l'agitation au sein des tribus, quand ils ne se mettaient pas eux-mêmes à la tête des révoltés. Lorsqu'ils étaient saisis, ils exhibaient alors à nos officiers leurs patentes de protection allemande, et si l'officier ne suspendait pas immédiatement son action contre eux, ils déclaraient à M. Karl Ficke qu'il avait manifesté son mépris pour l'Allemagne; Karl Ficke réclamait aussitôt au Consul d'Allemagne à Casablanca et envoyait des correspondances indignées aux journaux allemands.

Conformément aux instructions reçues, les autorités militaires s'arrêtaient devant la production de la patente de protection; elles n'ont passé outre que dans quelques cas exceptionnels, quand par exemple l'indigène qui en était porteur avait été pris sur le fait. Au début, le Général d'Amade avait bien essayé de recourir à

la justice consulaire allemande, mais deux associés agricoles de M. Karl Ficke pris à Settat et remis, le 15 janvier 1908, au Consul d'Allemagne à Casablanca, avaient été aussitôt relâchés par celui-ci; le Général se vit ainsi contraint d'appliquer lui-même quelques sanctions par la suite, telle que la destruction des maisons desquelles on avait tiré sur ses troupes. Ce furent alors de furieuses protestations de M. Karl Ficke, qui trouvait un écho complaisant dans la presse pangermaniste. Non seulement le Consul d'Allemagne à Casablanca y donnait suite, mais le Gouvernement Allemand lui-même n'avait pas honte de les appuyer, et dans quels termes! Le Prince de Radolin, Ambassadeur d'Allemagne à Paris, après s'être fait l'interprète de ces réclamations au Ministère des Affaires Étrangères, le 17 juin 1908, allait jusqu'à dire : *Le Gouvernement Impérial jugeait difficile, dans ces conditions, de s'en tenir à la politique conciliante qu'il avait suivie jusqu'à présent vis-à-vis de l'action française au Maroc.* Cette politique conciliante s'était manifestée par des plaintes incessantes contre le trouble jeté dans les affaires au Maroc par l'occupation de la Chaouya, contre les diffi-

cultés de débarquement à Casablanca résultant des opérations militaires, contre le contrôle exercé par les douanes pour empêcher la contrebande de guerre et, en fin de compte, par le vœu formulé, le 29 avril 1908, par M. de Schœn à M. Jules Cambon, que nous retirions nos troupes du Maroc, toutes manifestations n'ayant d'autres résultats et probablement aussi d'autre objet que d'encourager la campagne des Allemands de Casablanca contre l'influence française. Notez au surplus, pour juger la valeur des plaintes répétées et acerbes contre le tort fait par l'occupation de Casablanca au commerce allemand, que les importations allemandes dans ce port, qui s'étaient chiffrées, dans le premier semestre de l'année 1907 qui a précédé cette occupation, à 141 000 francs, s'élevèrent après l'occupation, dans le semestre correspondant de 1908, à 353 000 francs, ce qui représente une augmentation de 250 pour 100.

La Légation d'Allemagne au Maroc trouvant peut-être que le Consul à Casablanca, M. Lüderitz, faisait preuve de mollesse ou plutôt que sa situation officielle nuisait à sa liberté d'action, avait dépêché comme représentant officieux à

côté de lui M. Sievers, ancien agent de la politique allemande en Espagne, devenu rédacteur de son journal de Tanger, la *Deutsche Marokko Zeitung*. M. Sievers avait pour mission de représenter la politique pangermaniste auprès de la colonie allemande de Casablanca et de stimuler son zèle, qui certes n'avait pas besoin cependant d'être échauffé, M. Karl Ficke suffisant à en entretenir le feu. Lorsque la guerre de 1914 fit tomber tout à coup les privilèges capitulaires des Allemands au Maroc, la justice militaire, auparavant condamnée à l'inertie, put enfin ouvrir une information judiciaire contre les membres du cénacle allemand de Casablanca. Des perquisitions domiciliaires lui procurèrent une ample moisson de documents établissant leurs menées criminelles et les intelligences que depuis des années ces singuliers négociants entretenaient avec l'ennemi. Déférés au conseil de guerre, ils furent, pour la plupart reconnus coupables et jugés en conséquence; deux de ceux qui avaient encouru une sentence de mort furent passés par les armes : Karl Ficke, le chet de la bande, et Grundler, son neveu et principal acolyte. Mais jusque-là les autorités françaises

s'étaient abstenues de tout acte de juridiction à l'égard des Allemands proprement dits. Le Gouvernement Français, sachant le Cabinet de Berlin à l'affût du plus mince prétexte pour déchaîner, à propos du Maroc, un conflit plus violent que tous les précédents et soucieux avant tout du maintien de la paix en Europe, avait interdit, quoi qu'il lui en coûtât, jusqu'à la plus légère infraction des droits capitulaires de l'Allemagne au Maroc, jusqu'à la plus infime dérogation aux immunités des Allemands dans l'Empire Chérifien. On ne saura jamais quelle dose de patience et d'abnégation il a fallu aux autorités militaires françaises pour se conformer fidèlement à ces instructions, ainsi qu'elles l'ont fait par esprit de discipline, pour supporter pendant des années le foyer de conspiration qui s'était installé à côté de notre propre état-major à Casablanca, pour ne pas mettre fin d'uu seul coup à des menées criminelles et séditieuses tramées sous leurs yeux par des forcenés qui, couverts par le pavillon allemand, non seulement ne prenaient pas la peine de se cacher d'elles, mais même les narguaient ouvertement. Pour que l'on ne soit pas tenté de croire

à quelque exagération dans la qualification donnée à MM. Karl Ficke et consorts, il suffira sans doute de reproduire ici l'extrait suivant des instructions envoyées à Casablanca, le 11 septembre 1908, par M. Hornung, rédacteur en chef du journal de la Légation d'Allemagne à Tanger, et données par lui comme étant l'expression des vues du Gouvernement Allemand : *S'il y avait la guerre, il faudrait,* écrit-il, *qu'il fût fait en sorte que pas un Français ne sortît vivant de la Chaouya.* C'est sur ces données que les Allemands de Casablanca ont travaillé de leur mieux jusqu'à leur incarcération en 1914.

IV

LA CHUTE D'ABDUL AZIZ

L'état de complète anarchie où était tombé le Maroc devait y provoquer, en 1907 et 1908, une grave crise gouvernementale. Déjà au printemps de 1906, l'attitude de Moulay Hafid à Marrakech suscitait les inquiétudes de son frère le Sultan. Moulay Hafid ne se gênait pas en effet pour critiquer la conduite et la politique d'Abdul Aziz qui, par sa légèreté et son aveuglement, par son insouciance et son impéritie, conduisait, disait-il, l'Empire Chérifien à sa perte; il était clair d'autre part que Moulay Hafid cherchait à se créer des partisans. Cette attitude ne fit dès lors que s'accentuer, et, au mois de mai 1907, il était devenu évident que Moulay Hafid ne tarderait pas à lever l'étendard de la révolte. Abdul Aziz sortit alors de sa torpeur; il finit par comprendre qu'à se laisser guider par

l'Allemagne comme il l'avait fait jusque-là, il avait conduit le Maroc dans une impasse et compromis sa couronne. Il tenta donc de se dégager des filets dont les Allemands l'avaient enveloppé, mais il était déjà trop tard et, par ses velléités d'indépendance, il ne réussit guère qu'à mettre le Docteur Rosen en méfiance contre lui. D'autre part Marrakech ayant été abandonné, à la fin de mai 1907, par tous les Européens à l'exception des Allemands, à la suite du meurtre du Docteur Mauchamp, ces derniers crurent pouvoir mettre la main sans conteste sur Moulay Hafid et en faire l'instrument de leur politique. Les intrigues qui se nouèrent dans ce sens à Marrakech paraissent avoir été menées par un certain Docteur Holtzmann, Levantin d'origine mal déterminée, mais jouant dans cette ville le jeu allemand. Toujours est-il qu'après avoir rompu tout rapport, en juillet 1907, avec le Sultan, Moulay Hafid se fit proclamer Sultan lui-même dans les premiers jours du mois d'août et que sa proclamation d'avènement au trône des derniers jours du mois fut un violent réquisitoire contre la politique d'Abdul Aziz et l'occupation franco-espa-

gnole de Casablanca qui en avait été, suivant lui, la conséquence. Elle se terminait par un appel à la guerre sainte.

Entre un pouvoir expirant et devenu douteux et un pouvoir naissant qui s'annonçait hostile à la France, les Allemands n'hésitèrent pas une minute. Toute la presse germanique, sur un mot d'ordre de la Chancellerie, abandonna Abdul Aziz qui, hier encore, était son favori et se déclara en faveur de Moulay Hafid. La guerre sainte faisait déjà partie de l'arsenal militaire de l'Allemagne. L'attitude de la France fut bien plus réservée : le Gouvernement Français entendait rester en dehors et au-dessus des compétitions dynastiques entre les membres de la famille chérifienne; son seul souci était de sauver l'œuvre réformatrice de la Conférence d'Algésiras à laquelle il s'était attaché dans l'espoir d'en faire sortir la pacification du Maroc indispensable à la sécurité des possessions françaises du nord de l'Afrique.

Au milieu de tous les désordres et en dépit des intrigues allemandes dont nous venons de donner un aperçu, le Gouvernement Français en effet avait poursuivi l'application de l'Acte

général de la Conférence d'Algésiras. La question avait été mise à l'étude, dans le sein du Corps Diplomatique de Tanger, le 27 novembre 1906, un mois donc avant la ratification de l'Acte général dont les instruments ne furent déposés à Madrid que le 31 décembre. Comme les travaux publics étaient, à l'époque, le principal terrain de lutte contre la France choisi par le Docteur Rosen et que nous tenions à fermer au plus vite la porte à toute possibilité de conflit entre les deux pays, nous fîmes donner la priorité au règlement relatif aux adjudications et aux marchés effectués sur les fonds de la caisse spéciale instituée par l'article 66 de l'Acte général de la Conférence d'Algésiras. Ce règlement fut adopté par le Corps Diplomatique le 15 mai 1907. Le plus urgent après celui-là était sans contredit le règlement de la police destiné à assurer la sécurité dans les ports habités par des Européens; il vit le jour le 8 juin. Le règlement sur l'expropriation, celui sur l'importation des explosifs, celui enfin sur le commerce des armes de chasse et de luxe, sortaient ensemble, le 10 juin, des délibérations du Corps Diplomatique. Un travail considérable se trouvait ainsi

accompli, mais il restait à obtenir du Maghzen l'approbation de ces règlements; cette tâche échut à la France. Tant qu'Abdul Aziz resta entre les mains des Allemands, nos progrès dans ce sens furent très lents, mais lorsque le Sultan, revenant d'un aveuglement qui le conduisait à sa perte, se réfugia à Rabat, nous en profitâmes pour obtenir son assentiment complet et définitif aux réformes. Dans des conférences qui se tinrent dans cette ville, du 15 novembre au 6 décembre 1907, entre M. Régnault, Ministre de France au Maroc, assisté de M. Llaberia, Ministre d'Espagne, d'une part, et Ben Sliman, Ministre chérifien des Affaires Étrangères, d'autre part, les questions restées en suspens furent réglées, notamment l'organisation de la police à Tanger, Tétouan, Larache, Casablanca, Rabat, Mazagan, et, pour plus tard, à Safi et Mogador, la répression de la contrebande des armes, la constitution de la caisse spéciale des travaux publics, l'acquisition de la propriété immobilière par des Européens, à Tanger tout de suite, et à Tétouan, Larache et Casablanca dans un délai de six mois.

Le Gouvernement Français tenait essentielle-

ment à ce que toute cette œuvre, si péniblement menée à bien, ne vînt pas à sombrer dans le changement de Sultan qui se préparait; mais entre une politique à vues d'avenir et s'inspirant de l'amour du bien public et celle qui ne vit que d'intrigues à dénouements immédiats et tend uniquement à troubler l'eau pour y pêcher à son aise sans souci des conséquences lointaines, la partie n'était pas égale. Tandis que, en Allemagne, l'opinion était nettement hafidiste, s'associait à la protestation de Moulay Hafid contre le bombardement de Casablanca remise au Corps Diplomatique le 13 septembre 1907, et applaudissait à l'envoi, en octobre, d'une méhalla hafidienne, commandée par Moulay Rachid et pourvue de mitrailleuses Krupp, contre le corps d'occupation de la Chaouya, la France se contentait de châtier, à Mediouna, l'imprudence de Moulay Rachid de vouloir se mesurer avec nos troupes et s'abstenait d'intervenir entre les deux frères. Le 15 janvier 1908, le Gouvernement Français proclamait sa neutratralité entre les compétiteurs au trône marocain, faisait confirmer cette proclamation par la Chambre des députés le 29 janvier et s'en tenait

dès lors strictement à cette attitude, si difficile qu'elle fût à garder et si critiquable qu'elle parût à quelques-uns en présence des explosions d'enthousiasme des Allemands en faveur de Moulay Hafid.

Moulay Hafid resta tout d'abord à Marrakech pour établir son autorité dans le sud du Maroc, puis il se mit en route pour Fez où il arriva le 7 juin 1908. Il détenait dès lors sous son autorité la plus grande partie du Maroc. Les forces des deux Sultans se rencontrèrent le 21 août; la méhalla d'Abdul Aziz fut défaite ou plutôt se débanda et le Sultan vint se réfugier dans la Chaouya. Son règne était fini.

Jusque-là le Gouvernement Français s'était cantonné dans l'abstention, conformément à ses déclarations; mais il jugea alors le moment venu de se concerter avec l'Espagne en vue de faire à l'Europe des propositions conjointes pour la reconnaissance de Moulay Hafid comme Sultan du Maroc, sur la base de l'acceptation préalable par celui-ci de l'Acte général d'Algésiras et de tous les Actes de son prédécesseur tendant à son application. M. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, prit soin d'informer le Cabi-

net de Berlin de son initiative, le 29 août 1908, et il saisissait, le 1er septembre, tous les Gouvernements signataires de l'Acte d'Algésiras de ses intentions, dans l'espoir que ceux-ci, ou pour mieux dire l'Allemagne qui, en fait, était seule visée par cette communication collective, s'abstiendraient de compromettre la cause de toute l'Europe pour des buts particuliers par une intervention séparée. Dès le mois de mai précédent, M. Jules Cambon avait déjà eu soin de mettre M. de Schœn en garde contre une reconnaissance isolée.

Bien entendu notre espoir fut déçu, sans que cette déception causât d'ailleurs de surprise au Cabinet de Paris. La politique allemande était claire : depuis l'origine de la crise, elle tendait à faire du nouveau Sultan un instrument aussi docile entre les mains de l'Allemagne que l'avait été si longtemps son prédécesseur, et pour cela il importait tout d'abord de le convaincre qu'il devait son trône à l'Allemagne seule. De là la campagne de presse en sa faveur poursuivie en Allemagne à l'instigation de la Chancellerie. Puis, dès janvier 1908, sur la suggestion du Docteur Rosen, le Cabinet de Berlin pose la

question de sa reconnaissance au moins dans une partie du Maroc; en mars, quand il est question pour le Sultan Abdul Aziz d'aller asseoir à Safi son autorité qui y est minée par les émissaires de Moulay Hafid, le Gouvernement Allemand se met en travers de ce projet; en avril, alors que la méhalla hafidienne nous menace dans la Chaouya, M. de Schœn, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, trouve opportun de suggérer le retrait des troupes françaises de Casablanca : en mai, les envoyés de Moulay Hafid en Europe se voient consigner la porte de toutes les Chancelleries diplomatiques, sauf à Berlin, où, malgré les représentations de M. Jules Cambon, ils sont reçus *officieusement* par le Baron de Langwerth, Secrétaire de la Légation d'Allemagne à Tanger; enfin, lorsque la proposition franco-espagnole fut annoncée, le Cabinet de Berlin s'empressa de prendre les devants; il fit remettre au Quai d'Orsay une note demandant la reconnaissance de Moulay Hafid sans conditions, à l'effet, est-il dit, *d'amener enfin la pacification de l'Empire Chérifien, de rétablir la paix d'une manière définitive et d'en revenir aux obligations assumées à Algésiras.*

Ce dernier trait était nettement dirigé contre la France incriminée, comme le prétendait Moulay Hafid, d'avoir contrevenu aux dispositions de cet Acte par l'occupation de la Chaouya.

Pour bien marquer la portée de cette note, le Gouvernement Allemand la communiquait aussitôt à la presse et envoyait en même temps à Fez, pour entrer en relations avec Moulay Hafid, M. Vassel, Consul d'Allemagne dans cette ville, dont, comme ses collègues des autres Puissances, il était tenu éloigné depuis le départ d'Abdul Aziz. Bien entendu ce voyage était représenté comme des plus anodins et motivé seulement par la défense d'affaires d'ordre privé de quelques Allemands. Suivant la consigne donnée par la Légation d'Allemagne à Tanger, la *Deutsche Marokko Zeitung* reproduit cette version des motifs de l'envoi de M. Vassel à Fez, mais le rédacteur en chef, M. Hornung, s'en excuse dans une lettre du 11 septembre 1908 à M. Karl Ficke, de Casablanca. S'il insiste dans son journal sur le caractère non politique d'une mission qui est *archipolitique,* suivant sa propre expression, cela tient, dit-il, à la méthode nouvelle adoptée à Berlin à l'égard de la France;

dorénavant plus de fracas : on agira sans doute comme par le passé, mais, ajoute-t-il, *tout en faisant une figure innocente*.

Les propositions des Gouvernements Français et Espagnol pour la reconnaissance de Moulay Hafid furent consignées dans une note conjointe envoyée aux Puissances le 11 septembre 1908. Toutes les Puissances y adhérèrent, mais le Gouvernement Allemand, tenant toujours à se singulariser et surtout à ne pas s'effacer devant la France et l'Espagne au Maroc, bien que la question fût incontestablement cette fois d'ordre purement politique, notifia son adhésion par une longue note entrant dans le détail de beaucoup de questions dont les Cabinets de Paris et de Madrid durent tenir compte dans la communication qu'ils rédigèrent, le 14 octobre 1908, à l'adresse de Moulay Hafid et qui lui fut envoyée, le 18 novembre, après approbation des Puissances, par le canal du doyen du Corps Diplomatique, suivant une procédure d'inspiration allemande. Le Gouvernement Français ayant satisfaction sur le fond ne voulut pas s'arrêter à des questions de forme, si désobligeantes fussent-elles ; il sacrifia toute susceptibilité au but qu'il

s'était assigné : sauvegarder l'œuvre d'Algésiras.

Moulay Hafid fut reconnu le 5 janvier 1909. Sans attendre l'accomplissement des dernières formalités de sa reconnaissance et dès que celle-ci fut assurée, il appela à Fez le Ministre de France au Maroc, voulant témoigner par là qu'il n'entendait pas se livrer pieds et poings liés à l'Allemagne, quelque part qu'elle eût prise à son avènement. Il savait mieux que personne, puisqu'il en avait bénéficié, que le Gouvernement Allemand avait abusé de la confiance mise en lui par son frère Abdul Aziz, qu'il avait utilisé celui-ci uniquement pour ses fins particulières et l'avait abandonné sans scrupules dès qu'il avait jugé profitable de le faire. Moulay Hafid entendait bien ne pas devenir à son tour un jouet entre les mains de la diplomatie allemande et il préludait à la politique de bascule qu'il s'était résolu à adopter et qu'il se flattait de pouvoir toujours suivre avec succès. On s'attendait à mieux à Berlin et on ne devait pas tarder à le lui faire sentir.

V

L'AFFAIRE DES DÉSERTEURS DE CASABLANCA

Les désertions à la Légion étrangère se multiplièrent au Maroc, dans le courant de l'année 1908, d'une façon anormale : 28 déserteurs comparurent cette année-là devant le Conseil de guerre de Casablanca, une vingtaine d'autres réussirent à s'échapper. L'autorité militaire mise en éveil ne tardait pas à se convaincre que les désertions, qui se produisaient surtout parmi les soldats de langue allemande, étaient provoquées par les Allemands de Casablanca groupés à cet effet autour du Consulat d'Allemagne, et même qu'une organisation complète avait été créée dans ce but. Seulement le régime des Capitulations encore en vigueur au Maroc mettait les Allemands à l'abri de toute information judiciaire et il fut, par suite, impossible de saisir alors les fils de cette organisation. L'instruction

criminelle qui a pu être ouverte, en 1914, après la rupture entre l'Allemagne et la France, a apporté la preuve des faits suivants.

Une Agence de désertion avait été organisée à Casablanca, au commencement de 1906, par des Allemands de cette ville, sous l'autorité du Consul impérial, M. Lüderitz. Le directeur de cette Agence était M. Sievers, rédacteur à la *Deutsche Marokko Zeitung*, journal de la Légation d'Allemagne au Maroc, envoyé de Tanger à Casablanca pour faire campagne contre l'occupation française de la Chaouya. Écrivant, le 30 septembre 1908, au Capitaine Carow au sujet des désertions de légionnaires, Karl Ficke dit de Sievers : *Il en a fait sa profession*. Ce Karl Ficke, chef d'une maison de commerce allemande de Casablanca, était lui-même un des collaborateurs les plus actifs de l'Agence Sievers, qui disposait, grâce à lui, de nombreux correspondants au dehors; presque tous les Allemands de la place et des environs étaient d'ailleurs de connivence; parmi les plus notables, on peut citer les nommés : Hermann, Bazlen, Henri et Emile Toenniès, Jungvogel, Hedrich, Wölfling, Neudorfer, Henrici. Leur correspondance, saisie

lors de l'instruction de 1914, est des plus suggestives à cet égard; la rubrique *Légion étrangère* est une de celles qui y reviennent le plus souvent. On y trouvera, par exemple, que Toenniès, chargé de l'Agence consulaire d'Allemagne à Rabat, après avoir fait évader huit légionnaires fin juin 1908, en a encore recueilli deux dont un Suisse en juillet; comme Neudorfer, le titulaire du poste, alors à Casablanca, avait, d'après les archives de l'Agence, évacué un Suisse au cours de ses opérations de désertion, Toenniès lui écrit pour lui demander la voie à suivre dans la circonstance. D'après la réponse de Neudorfer, les précédents comportent non le rapatriement du Suisse déserteur mais son envoi à la Légation d'Allemagne à Tanger.

L'incident de septembre 1908, dont il sera question plus loin, ne ralentit pas le zèle des affiliés à l'Agence Sievers; Bazlen prend la suite, voilà tout, des affaires de ce dernier qui, trop compromis, a dû quitter alors Casablanca. C'est ainsi qu'en octobre 1908 il envoie à Mazagan le légionnaire Mödder; celui-ci, dans une lettre à Bazlen, se loue beaucoup des facilités qu'il y

a trouvées pour déserter : *Le Consul,* écrit-il, *m'a habillé des pieds à la tête,* et il ajoute : *S'il arrive encore d'autres légionnaires à Casablanca, il n'y a qu'à les envoyer à Mazagan.* C'est ce que fait Bazlen, au point que les Allemands de Mazagan en sont quelque peu surchargés; Wölfling s'en plaint à Bazlen le 1er novembre 1908, à l'occasion de l'arrivée à Mazagan du légionnaire Fröhlich, dont il est un peu embarrassé, tout en disant : *Nous faisons tout notre possible pour aider aux désertions.* A noter que pour tirer Wölfling d'embarras, Fröhlich est envoyé à Tanger, précédé par une demande d'audience au Ministre d'Allemagne en faveur du déserteur, formulée par Bazlen et apostillée par le Consul impérial d'Allemagne à Casablanca, M. Lüderitz.

Cette correspondance, soi-disant commerciale, établit que des collectes se faisaient au sein des colonies allemandes pour provoquer et faciliter les désertions des légionnaires, que les sommes avancées étaient réclamées ensuite au Gouvernement Allemand à défaut de remboursement par les déserteurs eux-mêmes, et que toutes les opérations étaient conduites sous le

patronage de la Légation d'Allemagne à Tanger, avec le concours actif du Consulat d'Allemagne à Casablanca et des Agences consulaires d'Allemagne à Rabat et à Mazagan.

Voici comment fonctionnait le service des désertions : l'Agence Sievers disposait, dans la Légion même, d'un complice, le légionnaire suisse Brunner, que Sievers avait d'abord incité à déserter ; mais ce légionnaire étant arrivé près du terme de son engagement, ne s'en souciait pas ; il parut donc plus profitable de s'assurer ses services comme racoleur. Brunner guettait l'instant où quelqu'un de ses camarades se trouvait dans un état d'esprit propice au succès de ses manœuvres ; il s'en approchait alors, lui conseillait de déserter, l'assurait que rien n'était plus facile à réaliser, attendu que le Consul se chargeait de tout ; il l'abouchait avec Sievers ou avec l'un de ses collaborateurs qui lui prodiguaient leurs encouragements ; tous l'engageaient à se rendre au Consulat d'Allemagne pour recevoir confirmation de leurs paroles.

C'était là une procédure nettement établie : *Pourquoi,* demande le juge instructeur de 1914 à Bazlen, *avez-vous dit à Mödder* (un légion-

naire allemand qui déserta en octobre 1908) *de se rendre au Consulat d'Allemagne? — Parce que,* répond-il, *c'était le règlement;* et il ajoute : *La chose était convenue entre le Consul et tous les Allemands de Casablanca.*

Quand le légionnaire était enfin convaincu, Sievers le gardait jusqu'au jour du départ chez sa propre logeuse, la nommée Maria Fortez, une Espagnole couverte par les Capitulations contre toute perquisition domiciliaire. Il revêtait là des vêtements civils fournis par Sievers et recevait la visite d'un fonctionnaire du Consulat allemand qui faisait le simulacre de l'interroger sur ses origines et ses intentions, puis présentait à sa signature un engagement de payer ses frais de rapatriement. L'Agence Sievers favorisait les désertions de tous les légionnaires sans distinction de nationalité et le Consulat d'Allemagne y prêtait la main, mais le rapatriement jusqu'à destination, contre engagement de rembourser les frais, n'était assuré qu'aux seuls Allemands; les autres n'étaient envoyés qu'à Tanger, mais à fonds perdus.

Nous connaissons ce détail de procédure par une communication de l'Agent consulaire d'Al-

lemagne à Rabat, le nommé Neudorfer, qui, après s'être enquis au Consulat impérial, au cours d'un voyage à Casablanca, envoie des instructions sur ce point, le 31 juillet 1908, à son suppléant, le nommé Henrici.

Quand enfin un paquebot allemand passait sur rade, on vidait l'asile Maria Fortez. C'est un fonctionnaire du Consulat allemand qui y venait chercher les déserteurs de toutes nationalités, les conduisait au port aussi discrètement que possible et veillait à leur embarquement. Après l'incident de Casablanca, ce port étant plus étroitement surveillé, les embarquements s'opérèrent de préférence à Mazagan.

L'incident de Casablanca du 25 septembre 1908, qui a provoqué un conflit retentissant entre la France et l'Allemagne et a mis en mouvement la cour permanente d'arbitrage de La Haye, va être rapporté ici avec quelques détails.

Les déserteurs qui en furent les héros étaient au nombre de six, savoir : Jules Meyer, Français, d'origine allemande, naturalisé, à sa requête, par décret du 16 mars 1908; Walter Benz, Allemand; Heinrich Heinemann, Alle-

mand; Jean Nalepa, Russe; Fritz Reber, Suisse; et Wasyl Grech, Autrichien. Les cinq premiers ont été débauchés par le légionnaire Brunner et décidés à déserter par Sievers; Meyer, le Français dont la naturalisation ne fut pas reconnue par le Gouvernement Allemand et qui, par suite, fut, au regard de l'Allemagne, considéré comme Allemand pour le règlement de l'incident, fut conduit directement, le 20 septembre 1908, par Brunner à Sievers qui le garda chez sa logeuse Maria Fortez; il y était rejoint, dans la journée du 22 septembre, par Nalepa qui, s'étant adressé, à l'instigation de Brunner, au Consulat d'Allemagne, fut dirigé par les soins de celui-ci à l'auberge Fortez, bien qu'en sa qualité de Russe, Nalepa relevât du Consulat d'Espagne chargé à Casablanca des intérêts russes; Benz et Heinemann avaient été envoyés également par Brunner au Consulat d'Allemagne qui était bien en effet le leur, mais, au bar voisin du Consulat où ils entrèrent d'abord, ils rencontrèrent Sievers, sans doute avisé, qui les emmena chez Maria Fortez où ils s'installèrent dans la soirée du 22 septembre; le Suisse Reber n'y arriva que le 24; il s'était rendu chez le drog-

man du Consulat d'Allemagne, le nommé Maenz, qui l'envoya à Sievers avec un Mokhazni du Consulat. Ces cinq déserteurs furent pourvus de vêtements civils chez Maria Fortez, par les soins de Sievers; ils y reçurent alternativement la visite du Secrétaire du Consulat d'Allemagne, M. Just, et du Drogman, M. Maenz, qui procédèrent à leur interrogatoire et firent signer aux trois Allemands l'engagement dont il a été parlé plus haut. Le même engagement avait bien été demandé au Suisse Reber, qui l'avait souscrit d'ailleurs sans difficulté, mais c'était là une erreur de procédure qui n'échappa pas au Consul. L'engagement fut rendu, déchiré, à Reber. Quant à l'Autrichien Wasyl Grech, c'est le Consul d'Autriche en personne, un négociant allemand du nom de Brandt, chez qui il s'était rendu pour affaires personnelles, d'abord le 29 juillet, puis, coup sur coup, les 18 et 22 septembre 1908, qui l'a incité à déserter et qui, ayant appelé Sievers à la rescousse, a enfin réussi à l'y décider ce dernier jour, Sievers joignant ses objurgations aux siennes et apportant à ses instances toute son expérience en la matière. Grech fut logé par M. Brandt dans une chambre voisine

du Consulat d'Autriche et habillé avec de vieux vêtements de celui-ci; pendant les trois jours qui s'écoulèrent jusqu'à son départ, le Consul vint chaque jour le réconforter de quelques mots pour l'entretenir dans sa résolution.

Dans la matinée du 25 septembre, le vapeur allemand *Cintra,* de la Compagnie Oldenburg-Portugaise, mouillait sur rade de Casablanca. Le départ des six déserteurs fut aussitôt décidé et M. Just vint lui-même inviter les cinq qui se trouvaient chez Maria Fortez à se tenir prêts à partir à 11 heures et demie. Un peu avant midi il revenait les prendre, et tous se mettaient en route aussitôt pour le port, en s'espaçant un peu cependant afin de ne pas attirer l'attention. En tête marchait, en éclaireur, le domestique de M. Sievers; puis venaient Meyer et Nalepa, suivis, à quelques pas derrière, de Benz, Heinemann et Reber; M. Just, M. Sievers et un Mokhazni du Consulat d'Allemagne formaient l'arrière-garde. Ils arrivèrent sans encombre au port où les attendait une embarcation retenue une demi-heure auparavant par un fonctionnaire du Consulat d'Allemagne à l'agence de la

Compagnie de navigation. L'embarcation n'avait point de pavillon; le Secrétaire et le Mokhazni du Consulat ne portaient aucun signe distinctif.

Deux caporaux de la Légion étrangère qui se trouvaient par hasard sur le port, les nommés Goasduff et Le Collec, reconnurent les déserteurs et esquissèrent le mouvement de les arrêter. M. Just s'empressa d'intervenir, leur disant : *Ce sont des compatriotes et non point des déserteurs;* il faisait signe en même temps aux légionnaires de s'embarquer bien vite, ce qu'ils firent. S'adressant de nouveau alors aux caporaux, il leur dit : *Maintenant il est trop tard; ils sont dans mon embarcation; vous n'avez plus rien à faire.* Réfléchissant sans doute qu'une embarcation sans pavillon n'était pas une protection pour les déserteurs et que ceux-ci pouvaient être arrêtés par la chaloupe à vapeur du port, il rappelle l'embarcation qui, à son invitation, se rapprocha du bord, et il saute dedans. Cette manœuvre ayant été faite avec trop de précipitation, l'embarcation chavira; ses passagers tombèrent à l'eau et durent reprendre pied à terre.

Les autorités du port, averties de ce qui se

HOOVER WAR COLLECTION

passait, étaient accourues; arrivèrent à cet instant même le Lieutenant de Vaisseau Tournemire, commandant du port, accompagné de l'Enseigne de Vaisseau de Soria et de quelques matelots. Le Capitaine Tournemire donne l'ordre d'appréhender les déserteurs; M. Just proteste violemment et cherche à les couvrir de sa personne. Le Russe Nalepa tente de se soustraire à l'arrestation par la fuite; un matelot le saisit, M. Just en personne l'arrache de ses mains en se servant de sa canne qu'il brise sur le dos du marin; le Mokhazni du Consulat, Abdel Krim Mansour, qui jusque-là s'était tenu à l'écart, intervient alors avec une grande brutalité; il assène notamment un violent coup de poing sur la figure du gabier Duguet. Le Russe Nalepa essaye à nouveau de s'esquiver, des matelots s'y opposent; Abdel Krim Mansour accourt à son aide; une lutte s'engage dans laquelle Mokhazni et marins roulent à terre; Abdel Krim est enfin maîtrisé, ce qui ne le met pas immédiatement à l'abri des horions; il est ligotté. Pendant ce temps M. Just, de son côté, se démenait avec une véhémence croissante; il lève la main sur l'Enseigne de Vaisseau de Soria,

qui sort alors un revolver de sa poche et le lui met sous le nez. Ce geste, qui devait plus tard être imputé à faute à M. de Soria, a du moins eu pour effet, sur le moment, de calmer immédiatement M. Just. Le Drogman Maenz, accouru en toute hâte au bruit de l'incident, réclame Abdel Krim comme Mokhazni du Consulat d'Allemagne ; on le lui remet aussitôt.

L'Autrichien Grech avait été conduit de son côté au port par un employé du Consulat d'Autriche-Hongrie, M. Martens. Arrivés au moment où la rixe éclatait, ils demeurèrent à l'écart, attendant que les événements prissent tournure. Grech fut aussi reconnu par un matelot, puis identifié par le maréchal des logis Thorel qui l'avait eu sous ses ordres à l'arsenal. En vain M. Martens, recourant comme M. Just au mensonge, affirme que Grech est le cuisinier d'un armateur de Tanger, on arrête le légionnaire qui est réuni ainsi à ses cinq camarades. Ils sont tous les six conduits à la prison militaire.

Informé de l'incident, le Consul Lüderitz comprend aussitôt que l'assistance apportée par ses agents à la désertion de non-Allemands en

même temps qu'à celle de ses compatriotes, donne une mauvaise physionomie à l'affaire. Il s'en ouvre à M. Karl Ficke et les deux complices délibèrent ensemble sur l'attitude à prendre et la conduite à tenir. Une lettre de Karl Ficke au Capitaine Carow, du 30 septembre 1908, saisie en 1914, nous permet de nous rendre compte aujourd'hui de ce que fut cette délibération. Il fut reconnu tout de suite que le Consul ne devait intervenir qu'en faveur des trois Allemands et décidé que son intervention dans le passé serait représentée comme s'étant limitée à eux; mais il fallait bien donner cependant une explication plausible de la présence des autres déserteurs. De l'Autrichien Grech qui était venu au port de son côté et n'avait pas été mêlé à la bagarre, il n'y avait pas à s'occuper; on aurait pu, à la rigueur, avouer le Suisse, en le donnant comme ressortissant du Consulat allemand, bien que, deux jours auparavant, M. Lüderitz eût formellement refusé de lui reconnaître cette qualité, lorsque M. Just lui avait proposé de le rapatrier. Il fut en effet alors convenu qu'étant Suisse il serait seulement envoyé à Tanger, conformément au *Règlement*. Mais le Russe, qui, en

cette qualité, aurait relevé à Casablanca du Consulat d'Espagne? Plus tard on songea à le muer en Galicien, mais l'idée, bientôt abandonnée d'ailleurs, attendu que, même Galicien, Nalepa n'aurait pas été de sujétion allemande, ne vint tout de suite ni à M. Lüderitz, ni à Karl Ficke. On adopta donc la version suivante : le Consulat d'Allemagne n'avait donné sa protection qu'aux trois Allemands; c'était d'eux-mêmes et pour profiter de l'embarcation de l'agence que le Suisse Reber et le Russe Nalepa s'étaient joints aux Allemands, puis, au moment de la bagarre, s'étaient serrés, avec eux, derrière M. Just pour bénéficier, sans son aveu, de son intervention.

Cette version ne cadrait guère avec les faits, car il se trouvait que c'avait été en faveur de Nalepa que M. Just en personne, puis le Mokhazni du Consulat étaient intervenus le plus violemment. Cette entorse à la vérité n'aurait gêné nullement M. Lüderitz, n'était le permis d'embarquement qu'il avait, le matin même, remis à M. Just et que celui-ci avait maladroitement laissé tomber sur la plage. Ce permis était ainsi libellé :

M. Just, Chancelier du Consulat d'Allemagne, est chargé d'embarquer les six personnes qu'il accompagne.

Casablanca, le 25 *septembre* 1908.

Le Consul Impérial d'Allemagne.

Signé : Lüderitz.

L. S.

Le permis ne couvrait donc pas seulement les trois Allemands, mais en outre le Suisse et le Russe et, qui plus est, l'Autrichien. Que faire? M. Karl Ficke opina que *le mieux serait de passer sous silence le fait du papier*. Et c'est à ce parti qu'on s'arrêta.

M. Karl Ficke comprend bien que cette manière incomplète et mensongère d'exposer les choses, bonnes sans doute à l'égard du Gouvernement Français, n'est pas de nature à porter la conviction dans l'esprit du Gouvernement Allemand et il craint que celui-ci, pour se tirer d'affaire, ne profite des fautes de Lüderitz et de Just pour faire peser sur eux toute la responsabilité de l'incident, ce qui atteindrait, dans la personne de son porte-drapeau et de son principal agent d'exécution, toute la bande des fau-

teurs de désertions au Maroc. Aussi déclare-t-il, avec l'effronterie d'un homme de sa sorte, sûr de son importance : *Il faut donc que nous prenions ces messieurs sous notre protection*. Pour ce qui est des Français, on peut certes travestir les faits sans scrupule; *nous sommes encore beaucoup trop convenables pour ces gens*, écrit Karl Ficke en parlant d'eux à ce propos. Il ne voit dans l'incident qu'une bonne occasion de les narguer; croyant savoir que le Général d'Amade se rendra le samedi suivant sur le môle pour saluer des soldats en partance, *ses braves*, comme il les qualifie ironiquement, il se promet bien de s'y trouver également; *c'est avec plaisir*, écrit-il, *que je lui montrerai mon vilain visage souriant pour lui gâter la fraîcheur du matin*. Quant à Sievers, qui se sent plus directement en cause, il est moins fanfaron; il décampe le soir même de Casablanca où on ne l'a plus revu.

Tel fut à Casablanca l'incident du 25 septembre 1908; il se transporte maintenant en Europe; nous n'avons plus qu'à l'y suivre.

Dès le lendemain de l'incident, le Consul Lüderitz réclamait à son collègue français les

trois légionnaires allemands qu'il reconnaissait être des déserteurss, en omettant de parler des deux autres en faveur desquels aucun Consulat ni Gouvernement n'intervint. Le Consul d'Autriche-Hongrie, M. Brandt, bien que de nationalité allemande, se montra plus timoré; il fallut toute l'insistance de son collègue allemand et la pression de ses compatriotes avec lesquels, comme on l'a vu, il sympathisait dans leur campagne de désertions, pour le décider enfin, le 2 octobre, à réclamer le légionnaire Grech; encore feignait-il d'ignorer qu'il fût légionnaire et déserteur. Le Gouvernement Austro-Hongrois instruit de cette réclamation fit déclarer, le 12 octobre, par son Ambassadeur à Paris, le comte Khevenhuller-Metsch, à M. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, que la protestation de M. Brandt avait été faite sans instructions, qu'elle devait être considérée comme émanant de son initiative propre, que le Gouvernement Austro-Hongrois entendait n'y donner aucune suite et qu'il n'y avait qu'à ne pas s'en préoccuper. M. Pichon demanda que, pour plus de clarté, M. Brandt retirât sa lettre, ce qui fut fait en

exécution d'ordres expédiés de Vienne le 16 octobre 1908.

La ligne de conduite adoptée par le Baron d'Æhrenthal, en ce qui concerne l'Autrichien Grech dont il se désintéressa complètement, ne fut pas suivie, comme chacun sait, par le Prince de Bulow, pour ce qui était des ressortissants allemands. Le Gouvernement Allemand se trouvait en effet fort gêné, pour abandonner les déserteurs à leur sort, par sa complicité dans les agissements de l'Agence Sievers qui se poursuivaient au Maroc depuis des mois de son aveu et même avec ses encouragements. Il essaya tout d'abord de l'intimidation. Le Baron de Lancken, alors Chargé d'Affaires d'Allemagne à Paris, se présente au Quai d'Orsay le 28 septembre et, le prenant de haut, il demande, au nom de son Gouvernement, *une satisfaction prompte et complète*. Le Gouvernement Français répond en demandant que le Consul Lüderitz soit désavoué et blâmé de l'assistance qu'il prête à la désertion des légionnaires. Voilà donc les deux Gouvernements affrontés. Après quinze jours de tâtonnements, le Gouvernement Allemand change tout à coup de tactique, en appa-

rence du moins : M. de Schœn, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, propose, le 14 octobre, à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, de s'en remettre à des arbitres.

Pourquoi le Gouvernement Allemand, prévenu cependant par son État-major général que la conduite des autorités françaises du Maroc qui avaient arrêté les déserteurs de la légion, était parfaitement correcte, a-t-il proposé un arbitrage dont ne pouvait sortir que sa condamnation? On en est réduit aux conjectures; il est permis de penser qu'il escomptait un refus du Gouvernement Français : fort de son bon droit, celui-ci ne consentirait pas, sans doute, à soumettre à un arbitrage international une question qui touche si profondément à la discipline de l'armée; l'Allemagne aurait beau jeu alors pour charger la France et son Gouvernement de la responsabilité de la tournure aigüe que le Cabinet de Berlin était dès lors décidé à donner au conflit. Toujours est-il que M. Pichon ayant télégraphié, le 15 octobre, qu'il acceptait l'arbitrage, le Gouvernement Allemand, apparemment trompé dans son attente, fit aussitôt une nouvelle volte-face. Dans la soirée du 16,

le Prince Radolin, Ambassadeur d'Allemagne, de retour à Paris, demande, sans plus faire aucune allusion à l'arbitrage, que les autorités françaises du port de Casablanca soient l'objet de mesures disciplinaires, qu'elles fassent des excuses et remettent les trois déserteurs allemands au Consul d'Allemagne, moyennant quoi celui-ci sera à son tour, l'objet d'une mesure disciplinaire. M. Pichon répond qu'il s'en tient à l'arbitrage proposé l'avant-veille par le Gouvernement Allemand et accepté aussitôt par le Gouvernement Français.

Alors s'ouvre, sur les modalités de l'arbitrage, une de ces discussions juridiques auxquelles les Allemands se complaisent quand ils ont besoin de temps pour ordonner leur jeu. Ils dissertèrent avec une pédante subtilité sur le régime des Capitulations, sur les immunités consulaires dans les pays orientaux, sur les juridictions au Maroc; ils nous convièrent à distinguer l'arrestation des déserteurs des circonstances qui l'ont accompagnée, à disjoindre le fait du droit, à envisager séparément l'incident et la légitimité de notre action de façon que nous pourrions regretter l'un tout en soutenant

l'autre. Il paraît inutile de revenir maintenant sur ces débats bien vains en eux-mêmes, mais à l'abri desquels s'organisa dans toute l'Allemagne une virulente campagne de presse et d'opinion contre la France. Le ton des journaux ne tarde pas en effet à s'élever à un haut diapason; il se fit peu à peu menaçant, suivant en cela le conseil donné, dès 1907, par un neveu de Karl Ficke, le nommé Nehrkorn, qui écrivait alors de Casablanca à un de ses amis : *Si seulement l'on voulait faire un peu de bruit avec le sabre, si peu que ce soit, les Français s'engageraient immédiatement dans d'autres voies.*

Quand les esprits parurent au point, les arguties cessèrent et le Prince Radolin, passant sous silence les discussions auxquelles le projet d'arbitrage donnait lieu depuis quinze jours, écrivit à M. Pichon pour demander, au nom du Gouvernement Allemand :

1° La mise en liberté, sans retard, des trois sujets allemands arrêtés par les autorités françaises; 2° une réparation équitable pour les violences dont, à cette occasion, les deux employés consulaires allemands ont été victimes.

Cet office, daté du 1er novembre 1908, était

rédigé en termes d'ultimatum, et, le lendemain, le Prince de Bulov, pour en bien caractériser la portée, appuyait en personne la seconde condition auprès de l'Ambassadeur de France à Berlin, lui déclarant que, faute de recevoir satisfaction sur ce point, l'Empereur envisageait le rappel de son Ambassadeur à Paris. Toute l'Europe fut en émoi.

Pendant que le Gouvernement Allemand prenait officiellement une attitude menaçante, le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, M. de Schœn, se répandait personnellement, suivant la méthode de Berlin, en assurances amicales. Comme cet incident de Casablanca venait mal à propos! au moment précisément où le Gouvernement Allemand se disposait à une évolution politique au Maroc : il avait résolu de mettre fin aux incessants conflits marocains, et, pour cela, de régler une fois pour toutes, dans le sens des aspirations françaises, les différends qui nous divisaient. Voici qu'une misérable affaire venait remettre tout en question! Ne serait-il pas sage de la clore au plus vite? Moyennant un petit effort sur lui-même, une concession en réalité insignifiante, le Gouvernement Français pouvait

tout terminer d'un seul coup et réaliser sans obstacle ses vues au Maroc. Un résultat aussi important valait bien un petit sacrifice d'amour-propre. Sur ce thème engageant, M. de Schœn était intarissable.

Le Gouvernement Français avait trop souvent, hélas! pour s'y laisser prendre une fois de plus, fait l'expérience de la valeur des promesses qui venaient de Berlin et il savait qu'à ses concessions ne répondaient jamais que de nouvelles exigences. M. Pichon se maintint donc sur le terrain de l'arbitrage, ajoutant qu'il pouvait bien s'engager à donner des satisfactions, mais celles-là seulement qui découleraient du jugement du tribunal arbitral et à charge, bien entendu, d'un engagement réciproque du Gouvernement Allemand.

Sur les entrefaites avaient éclaté les graves crises provoquées, en Allemagne, par l'interview donnée au *Daily Mail* par l'Empereur Guillaume et, en Europe, par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Le Gouvernement Allemand, ayant épuisé à l'égard de la France les moyens d'intimidation aussi bien que de séduction, jugea que, dans ces conjonctures, les choses

avaient été poussées assez loin. Il consentit alors à en revenir à l'arbitrage qu'il avait bien proposé lui-même dès le 14 octobre, mais dont depuis lors il discutait les termes dans un esprit évident d'obstruction. Toutefois, il émit tout d'abord la prétention que sa proposition du 14 octobre fût considérée comme inexistante et que le Gouvernement Français, assumant le rôle de demandeur, exprimât, comme venant de son initiative, le désir d'un règlement arbitral de l'incident de Casablanca. Cette prétention ayant été écartée, le Chancelier envoya, le 6 novembre, son secrétaire, M. de Flotow, poser à M. Jules Cambon comme condition de l'arbitrage que le Gouvernement Français exprimerait, au préalable, ses regrets de l'arrestation des légionnaires allemands déserteurs, si bien que, si on l'avait écouté, la France se serait présentée devant le tribunal arbitral en coupable et que le tribunal aurait eu seulement à fixer les satisfactions à accorder à l'Allemagne !

Tout a une fin. Le 10 novembre 1908, le Secrétaire d'État intérimaire aux Affaires Étrangères, M. de Kiderlen-Waechter, et M. Jules Cambon, Ambassadeur de France, signèrent la

déclaration suivante qui mettait les deux Gouvernements sur le pied d'une parfaite égalité devant les arbitres :

Les Gouvernements Français et Allemand, regrettant les événements qui se sont produits à Casablanca le 25 septembre dernier et qui ont amené les agents subalternes à des violences et à de fâcheuses voies de fait, décident de soumettre l'ensemble des questions soulevées à ce sujet à l'arbitrage.

D'un commun accord, chacun des deux Gouvernements s'engage à exprimer ses regrets sur les actes de ses agents suivant le jugement que les arbitres auront porté sur les faits et sur les questions de droit.

Le compromis d'arbitrage rédigé en conséquence était signé le 24 novembre 1908 et la sentence arbitrale rendue le 22 mai 1909.

Pour apprécier la valeur de cette sentence, il convient de ne pas perdre de vue que beaucoup des faits qui viennent d'être exposés n'ont été établis qu'en 1914 à la suite de la saisie de la correspondance d'un certain nombre d'Allemands de Casablanca et que les arbitres étaient tenus d'attacher la même foi aux rapports des

autorités françaises qui avaient rempli simplement leur devoir en arrêtant les déserteurs et à ceux des autorités allemandes, complices et fauteurs de la désertion, qui avaient sans vergogne maquillé la vérité pour dégager leur responsabilité personnelle. La sentence arbitrale cependant ne donne pas moins pleinement raison aux autorités françaises, leur reprochant seulement de n'avoir pas, dans l'exercice de leurs droits, respecté *dans la mesure du possible* la protection de fait indûment accordée aux légionnaires allemands par le Consulat d'Allemagne; elle n'impute que deux torts aux Français : la menace faite à l'aide d'un revolver à M. Just par l'Enseigne de Vaisseau de Soria et la prolongation des coups donnés au Mokhazni Abdel Krim au delà du temps strictement nécessaire pour le réduire à l'impuissance.

Le Gouvernement Allemand est donc sorti condamné sur tous les points de l'arbitrage de Casablanca; il n'en avait pas moins atteint ses fins : par la manière dont il a traité cette affaire, l'incident a été grossi au point de jeter le trouble dans l'Europe entière et de donner à penser que la paix était menacée; il a contribué, pour une

part appréciable, à préparer les esprits en Allemagne à l'éclosion d'une guerre avec la France; il est, en somme, un des échelons qui ont conduit à la rupture d'août 1914 vers laquelle la Cour de Berlin tendait depuis plusieurs années déjà.

On sera peut-être curieux de savoir ce qu'il advint, au cours des négociations et de l'arbitrage, du permis d'embarquement, qui, au lendemain de l'incident, préoccupait si fort le Consul Lüderitz et M. Karl Ficke. Ainsi qu'il avait été convenu entre eux, il n'en fut pas fait mention tout d'abord, mais, comme de juste, le Gouvernement Français en donna communication au Gouvernement Allemand qui demanda des renseignements à M. Lüderitz. Nous aimerions donner le compte rendu de la nouvelle délibération qui a dû avoir lieu à ce sujet entre les deux complices; s'il a été écrit comme celui de la première, nous ne le possédons pas; nous ne connaissons que le résultat. M. de Schœn déclara, en effet, le 15 octobre, à M. Jules Cambon que le permis d'embarquement délivré par M. de Lüderitz ne s'applique en réalité qu'aux trois légionnaires allemands et que, s'il

porte non pas *trois Allemands* mais *six personnes*, c'est par suite d'une *erreur de copiste*. En fournissant cette explication qui évidemment lui venait de M. Lüderitz, M. de Schœn ne réussit pas à cacher complètement sa confusion et il avoua de lui-même, pour se mettre à l'aise, que l'excuse n'était guère présentable. C'est cependant celle qui fut présentée au tribunal arbitral et, comme M. Just a bien voulu assumer la responsabilité de la tentative d'embarquement des légionnaires non-allemands, c'est à lui que le sentence en impute tout le tort comme *une faute grave et manifeste*.

VI

L'ACCORD DU 8 FÉVRIER 1909

Deux événements tragiques survenus au début de l'année 1907, la catastrophe du puits Reden dans les mines de l'État prussien à Saarbruck, le 28 janvier, et l'explosion du *Iéna* à Toulon, le 12 mars suivant, avaient fourni aux Gouvernements Français et Allemand l'occasion de se rencontrer dans l'expression de sentiments communs. Le Président de la République et l'Empereur Guillaume échangèrent à ce propos des télégrammes de condoléances, et l'Amiral Siegel, Attaché naval de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, fut envoyé à Toulon par l'Empereur pour le représenter personnellement aux obsèques de nos marins et déposer, en son nom, une couronne sur leurs tombes. Ces démonstrations, inopérantes par elles-mêmes, n'en avaient pas moins éclairci l'atmosphère si trou-

blée l'année précédente par la crise marocaine et la Conférence d'Algésiras.

A Berlin, on affectait d'ailleurs, à cette époque, de se montrer cordial à l'égard de la France et des Français : par exemple Guillaume II rendait visite, le 12 février, à la Marquise de Laguiche, femme de l'Attaché militaire français, et les journaux mettaient en vedette *cette gracieuse démarche*. A quelque temps de là, parlant à M. Raymond Lecomte, Chargé d'Affaires de France, qui était allé le remercier de l'envoi à Toulon de l'Amiral Siegel, l'Empereur faisait appel à l'union des Puissances européennes pour le maintien de la paix et le bonheur des peuples, non toutefois, il est vrai, sans prendre à partie Édouard VII et l'amiral Fischer, qualifié par lui de mauvais génie du Roi, lesquels, à l'en croire, auraient été des semeurs de zizanie entre les Puissances continentales.

Avec un Prince ami de la France et de la paix, qui était venu lui rendre visite, Guillaume II s'ouvrait davantage encore ; il lui disait que, si l'Allemagne et la France voulaient s'entendre, on ferait de grandes choses au lieu de s'épuiser en efforts inutiles, et le Prince, ainsi

encouragé, revenait, en avril, à un ancien projet de rencontre entre l'Empereur d'Allemagne et le Président de la République.

Sur ces entrefaites, M. Jules Cambon était appelé à remplacer M. Bihourd à l'Ambassade de France à Berlin. Sa mission était annoncée comme tendant à l'amélioration des rapports entre les deux pays. Arrivé à Berlin le 5 avril 1907, il était reçu le lendemain même en audience impériale pour la remise de ses lettres de créances, et la cordialité de l'accueil de l'Empereur répondait à cet empressement. Tout le monde à Berlin prit soin de se conformer à la note donnée en haut lieu, à commencer par le Chancelier de l'empire et le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères. Dès les premières conversations du Chancelier avec le nouvel Ambassadeur, il fut naturellement question du Maroc; le Prince de Bulow en parla, selon sa coutume, en dilettante, avec ce détachement affecté qui lui permet de développer spirituellement des aperçus ingénieux et le dispense d'aller au fond des choses et de s'engager en rien. M. de Tchirschky, sans aborder non plus le détail des affaires en cours, ne pouvait cependant se tenir

à la même hauteur; tout en s'efforçant de rester, lui aussi, dans les généralités, il en vint à quelques précisions; c'est ainsi qu'il déclara à M. Jules Cambon que l'Acte d'Algésiras était sa loi; *nous ne demandons rien au delà,* lui dit-il, *mais nous ne céderons rien en deçà;* puis il le conviait à une entente sur ce terrain. Quoi qu'il en soit, les impressions étaient bonnes, surtout dans le public.

Les régates de Kiel, qui commencèrent le 18 juin 1907 et où plusieurs yachts français s'étaient rendus, donnèrent lieu aussi à certaines manifestations de cordialité : les Français furent l'objet d'attentions particulières du Souverain au cours des fêtes et Guillaume II dîna même à bord du yacht de la Comtesse de Béarn, mais l'incident le plus remarqué fut l'entretien de l'Empereur avec M. Étienne, député d'Oran, ancien Ministre de la Guerre.

Cet entretien devait avoir pour objet, c'était convenu, l'attitude de l'Allemagne au Maroc. Aux plaintes de M. Étienne, l'Empereur répondit, comme M. de Tchirschky, *qu'il s'en tenait à l'application stricte de l'Acte d'Algésiras.* Mais M. Étienne insista; reprenant une idée au-

trefois émise par M. Rouvier, il fit des allusions à la possibilité de régler définitivement l'affaire marocaine par une entente s'étendant à d'autres questions coloniales. Cette suggestion, qui était destinée à faire son chemin, ne fut pas tout d'abord accueillie favorablement; Guillaume II avait alors d'autres vues; il repoussa donc comme insuffisants les accords spéciaux, les ententes secondaires; pour en finir avec le Maroc, il exigeait davantage : il faut, dit-il expressément à M. Étienne, *une alliance*. On sait ce que l'Allemagne entend par là; l'Empire allemand est à cet égard l'exact continuateur de l'Empire romain; et du reste, pour écarter toute équivoque, Guillaume II fit miroiter pour la France, aux yeux de M. Étienne, le sort enviable de l'Autriche heureuse sous l'égide du germanisme. Payer le Maroc de l'indépendance politique de la France aurait été tout de même un peu cher; M. Étienne ne poussa donc pas plus loin l'entretien sur ce sujet. Quoi qu'il soit permis de penser de cette façon de mettre le marché à la main, il n'en restait pas moins que des conversations avaient eu lieu qui permettaient d'espérer une entente et, en attendant, détermi-

naient une détente. L'opinion publique se complaisait en France dans un état d'esprit qui répondait à ses aspirations pacifiques.

Seulement on n'en était encore qu'aux paroles et chacun avait les yeux fixés sur le Maroc, qui était le baromètre des relations de l'Allemagne et de la France; on en guettait les oscillations. Or, pendant que ces propos s'échangeaient en Europe, rien n'était modifié dans l'attitude de la Légation allemande à Tanger. Le Docteur Rosen poursuivait avec plus d'ardeur que jamais sa campagne antifrançaise : c'est à cette époque qu'il obtenait des concessions à Tanger et à Larache en violation de l'Acte d'Algésiras auquel l'Empereur et M. de Tchirschky se déclaraient si attachés; dans le même moment il se mettait en travers de la nomination d'un ingénieur français à Tanger et y apportait tant d'obstination qu'il n'a pas fallu moins de cinq mois de lutte et que la mise en mouvement de l'Europe entière, comme au temps de la Conférence, pour enlever contre lui cette désignation. Bien plus, comme les bruits d'entente entre Paris et Berlin venaient cependant jusqu'au Maroc, le Docteur Rosen estima nécessaire d'en combattre

l'impression, contraire à ses desseins, par une manifestation publique de nature à dissiper les craintes des uns et à décevoir les espérances des autres.

L'Alliance française de Tanger avait organisé, dans les salons de la Légation de France, pour le 17 mars 1907, une kermesse au profit de ses œuvres et des victimes du *Iéna*. On sait ce que sont ces sortes de fêtes dans une ville comme Tanger; chaque Légation en donne à son tour, et, ce jour-là, les collègues de toutes nationalités et les membres qualifiés des colonies étrangères viennent en chœur s'y associer; ce concours est considéré comme l'accomplissement d'un devoir de simple politesse, l'acquittement d'une obligation sociale et aussi une marque de solidarité entre Européens. Or, non seulement le Docteur Rosen, seul de tous les Ministres accrédités, ne prit pas part à la kermesse de la Légation de France, mais, sur un mot d'ordre de lui, tous les Allemands s'en abstinrent également et, pour souligner l'affront, ils montèrent, sous la présidence de leur Ministre, pour le même jour, un pique-nique qui les réunit tous publiquement dans une même attitude d'opposition déclarée.

Deux mois plus tard, les bruits d'entente franco-allemande s'étant fait jour à nouveau, M. Vassel, Consul d'Allemagne à Fez, allait en personne au palais les démentir officiellement; il affirmait au Sultan que *la politique allemande restait invariable.*

Les choses marchèrent de la sorte jusqu'à la fin de mai, époque à laquelle le Docteur Rosen partit en congé, laissant comme Chargé d'Affaires le Baron de Langwerth. Sous la direction de ce dernier, la Légation d'Allemagne à Tanger prit bientôt une physionomie nouvelle; chef et subordonnés rivalisèrent de prévenances et de gracieuseté à l'égard du personnel de la Légation de France et des notables de la colonie française; le Baron de Langwerth, mis en rapport par M. Schlieben, Consul d'Allemagne à Madrid, en mission à Tanger, avec M. Robert-Raynaud, directeur de la *Dépêche marocaine,* publiciste distingué, en relations suivies avec la Légation de France, commença à lui parler, en termes vagues, de ses sentiments amicaux, de ses vues conciliantes, de son désir d'entente, puis, le 17 juillet 1907, il le vint voir à l'hôtel et, dans

une conversation de trois heures, il lui fit des propositions formelles d'accord. Le projet du Baron de Langwerth consistait à réunir les banques et maisons d'entreprises des deux pays, qui s'intéressaient au Maroc, en un consortium franco-allemand qui se réserverait et se partagerait, dans des proportions et suivant des règles à fixer, le bénéfice des affaires marocaines. Le cartel conclu entre financiers et industriels conduirait naturellement à l'harmonie entre les deux pays que leur rivalité sur le terrain économique divisait seule au Maroc puisque, assurait le Baron de Langwerth, son Gouvernement n'y avait *aucune velléité politique*.

Le Gouvernement Français, connaissant de longue date les procédés de la diplomatie allemande, s'attendait bien à quelque ouverture : puisque, depuis quelque temps, les bonnes paroles prodiguées à Berlin s'accompagnaient d'un redoublement d'hostilité au Maroc, il était clair que le Gouvernement Allemand se disposait à nous proposer un arrangement marocain : il commençait par nous faire sentir tout le poids de son mauvais vouloir pour être en droit de demander ensuite un plus haut prix de sa bien-

veillance ou même de sa simple neutralité; c'est sa politique coutumière. Mais sa proposition était de nature à surprendre : en 1905, il eût été simple et logique de liquider le conflit marocain au moyen d'un accord particulier entre la France et l'Allemagne qui, alors, étaient seules en cause; tous les Cabinets l'auraient vu avec satisfaction et le Gouvernement Français l'offrait de bonne grâce; mais le Gouvernement Allemand s'y était nettement refusé. En raison de son obstination il avait fallu réunir à Algésiras une Conférence diplomatique où la question marocaine, internationalisée par lui envers et contre tous, avait été traitée dans son ensemble et tous ses détails et réglée par un Acte général ratifié le 31 décembre 1906. Toutes les Puissances se trouvaient dès lors liées entre elles au Maroc par une convention qui les associaient dans une œuvre commune. Six mois se passent et voici que le Cabinet de Berlin, insoucieux de son propre ouvrage, nous convie à l'entente séparée qu'il avait repoussée de toute son énergie quand on pouvait la conclure librement et qu'elle aurait tout terminé! Il nous proposait, en somme, une sorte de consortium franco-alle-

mand dans un Maroc internationalisé. A quoi voulait-il donc en venir? Quels nouveaux desseins motivait sa complète volte-face? Il était essentiel de s'en instruire avant d'abandonner l'abri de l'internationalisation pour courir les risques d'une négociation à deux dans une situation aussi délicate, car les pourparlers pouvaient vite conduire à une impasse, tant l'Acte d'Algésiras avait déjà fermé d'issues devant nous, ou, ce qui eût été plus grave encore, exposer le Gouvernement Français à se trouver tout à coup en face du dilemme déjà posé dans les entretiens de Kiel du mois précédent et qui ne lui aurait laissé de choix qu'entre la rupture ou la vassalité. Le Gouvernement fut assez vite fixé sur ce point : le Cabinet de Berlin n'avait pas d'ambitions si hautes que l'Empereur, ou, du moins, il savait mieux les graduer.

On connaît l'immense développement pris depuis une vingtaine d'années par le commerce de l'Allemagne avec la France : de 309 millions de francs en 1897 les importations allemandes dans notre pays sont passées à plus d'un milliard en 1913, soit une augmentation supérieure

à 200 pour 100; en 1907, époque qui nous occupe, elles s'élevaient déjà à 638 millions, c'est-à-dire qu'elles avaient plus que doublé en dix ans. La pénétration allemande en France, dont la liberté était garantie par le Traité de Francfort, ne s'est pas longtemps cantonnée dans le domaine commercial; elle s'est étendue peu à peu au domaine industriel : par des cartels avec les industries françaises similaires, par des associations avec les industriels français, puis, directement, avec leurs propres moyens, mais sous le couvert de sociétés anonymes françaises, quelquefois même en arborant ouvertement le drapeau allemand, les hommes d'affaires d'outre-Rhin avaient fini par mettre la main, en France même, sur plusieurs branches de l'industrie choisies parmi les plus importantes; cette pénétration avait pris au cours de ces dernières années des proportions vraiment inquiétantes pour notre indépendance nationale.

Le même travail d'infiltration s'était accompli dans les affaires financières : des banques allemandes avaient tout d'abord réussi à se faire ouvrir des crédits dans des banques françaises, puis à étendre leurs relations avec celles-ci au

point de lier leurs intérêts; des financiers allemands avaient envahi la place de Paris et cherchaient à y faire pénétrer à leur suite les valeurs allemandes; on recourut d'abord à des combinaisons telles que l'omnium, sous le couvert duquel des valeurs allemandes, confondues avec des valeurs françaises de même ordre, peuvent se dissimuler aux yeux du public; plus tard, à la suite d'habiles réclames, des valeurs allemandes réussirent à se faire admettre à visage découvert sur le marché en banque, comme la Harpener et la Gelsenkirchen; de cette façon et par d'autres procédés encore, notamment par l'entremise des banques de pays tiers dépositaires de fonds français, l'Allemagne avait eu accès occasionnellement jusqu'à l'épargne française, dans laquelle elle avait pu donner quelques coups de sonde et opérer quelques prélèvements; mais, pour y puiser librement, il lui aurait fallu l'ouverture du marché officiel; or, celui-ci lui était resté fermé grâce à la formalité tutélaire de l'admission à la cote. On avait bien tenté, mais sans succès, de le lui faire ouvrir pour les titres du Chemin de fer de Bagdad : l'opposition très nette du Gouvernement ne l'avait pas permis.

L'ouverture du marché officiel était le profit que le Gouvernement Allemand entendait tirer, si possible, de l'arrangement économique proposé pour le Maroc; tel fut le renseignement recueilli, en juillet 1907, à la suite des ouvertures du Baron de Langwerth à M. Robert-Raynaud. Ce renseignement n'était pas erroné, car, un mois plus tard, nous en recevions la confirmation la plus nette et la plus directe de la bouche même du Chancelier de l'Empire. S'entretenant, le 26 août 1907, à Norderney, avec M. Jules Cambon qui avait été convié à l'y venir voir, le Prince de Bulow citait parmi les questions sur lesquelles les bonnes relations des deux pays pouvaient s'affirmer, *l'établissement de rapports plus étroits entre les hommes d'affaires français et allemands,* et il disait à ce sujet : *le peuple allemand s'est entièrement consacré à l'industrie; au contraire l'admirable esprit de famille qui existe en France y continue ses traditions d'économie,* pour conclure en exprimant le désir *que les capitaux dont la France est si riche viennent fructifier l'Allemagne.*

Bien entendu, un accord sur cette base n'était

pas réalisable; il n'était pas plus permis au Gouvernement Français de lier l'indépendance financière de la France que son indépendance politique, et d'ailleurs l'aliénation de l'une aurait fatalement conduit à la perte de l'autre. Le Gouvernement Français se serait donc trouvé, à son grand regret, dans l'obligation de rester sourd aux ouvertures du Gouvernement Allemand s'il n'avait appris que le Prince de Bulow poursuivait aussi un but secondaire, dans un ordre d'idées bien différent, où il était possible de lui donner satisfaction. Le Prince, en effet, était assez vivement combattu à cette époque dans les milieux allemands, qui mettaient son inertie en parallèle avec l'activité de la diplomatie française. Tandis que la France concluait accords sur accords avec les grandes Puissances pour consolider sa situation sur tous les terrains, l'Allemagne, lui reprochait-on, demeurait isolée et comme absente de l'Europe diplomatique. Il est de fait que le Prince de Bulow, à force de se tenir, en grand seigneur, au-dessus des choses et des gens, finissait par leur devenir étranger. Sir Francis Lascelles, Ambassadeur d'Angleterre à Berlin, disait alors du Chancelier, qu'il se

désintéressait de tout et que l'action lui était devenue un ennui. Mais il ne se désintéressait pas de lui-même, et nous apprenions qu'il ne serait pas fâché de pouvoir répondre d'un seul coup aux critiques qui se faisaient jour, en leur opposant un accord conclu rien moins qu'avec la France.

Cette information avait tous les caractères de la vraisemblance. Le Prince de Bulow en effet s'était toujours montré plus diplomate qu'homme d'État : sans vues profondes mais visant à l'effet, il était, d'habitude, moins soucieux de la substance des choses que de leur apparence extérieure, s'occupant plus du décor que de la pièce jouée et ne demandant à celle-ci que de le mettre toujours en scène ; nous dirons encore, si l'on veut, puisqu'il s'agit d'un Allemand, que sa politique n'était pas toujours objective et que bien souvent le sujet n'en était autre que lui-même.

Le Chancelier recherchant un accord pour sa conclusion même plutôt que pour ses stipulations, le Gouvernement Français qui ne voulait, de son côté, laisser échapper aucune occasion de détente avec l'Allemagne pouvait donc, sans

imprudence, courir la fortune de la négociation, car il avait la certitude que, si celle-ci ne donnait pas les résultats positifs qu'il était toujours permis d'espérer, elle ne conduirait pas du moins à une conclusion purement négative qui aurait empiré encore la situation. En conséquence, M. Robert-Raynaud fut avisé qu'il pouvait répondre favorablement aux ouvertures du Baron de Langwerth.

Les pourparlers engagés à Tanger aboutirent très promptement à un projet d'accord, d'abord entre le Baron de Langwerth et M. Robert-Raynaud, puis entre les deux Légations; ces projets, dont les termes furent arrêtés de concert, comportaient, d'une part, entente à conclure entre Français et Allemands pour l'exécution des entreprises de travaux publics au Maroc, et, d'autre part, désintéressement de l'Allemagne dans les questions politiques, désintéressement qui aurait comporté, notamment, la forclusion des Allemands des fonctions de directeurs, conseillers techniques ou instructeurs des services publics marocains ayant ou susceptibles d'avoir un caractère politique, et la neu-

tralité entière de l'Allemagne en cas de difficultés politiques éprouvées par la France au Maroc.

Grâce à la bonne volonté apportée par le Baron de Langwerth et M. Schlieben, à laquelle répondait celle du comte de Saint-Aulaire et de M. Robert-Raynaud, l'entente de principe était conclue, le 22 août 1907, sous réserve de l'approbation des deux Gouvernements.

Le Gouvernement Français donna immédiatement son adhésion; le Gouvernement Allemand fit attendre sa réponse jusqu'au 16 septembre, mais il en avait laissé prévoir tout de suite le sens par le renvoi d'urgence du Consul Schlieben à Madrid. Elle fut donc négative.

Dans l'esprit du Cabinet de Berlin, les négociations de Tanger n'auraient pas dû s'étendre aux questions politiques, mais porter uniquement sur les questions économiques; il aurait même voulu que les deux Légations n'intervinssent pas dans la signature de l'accord. Celui-ci aurait ainsi revêtu le caractère d'un cartel entre deux groupes d'hommes d'affaires français et allemands s'occupant de travaux publics au Maroc et n'aurait par suite comporté aucune contre-partie d'ordre politique à la

charge de l'Allemagne. Bien plus, il aurait eu à être interprété comme un acte gracieux de sa part devant être payé de retour par la France. Sur cette base, les deux Gouvernements auraient ultérieurement négocié et, si possible, conclu un arrangement diplomatique dont l'importance aurait alors dépendu des concessions faites par la France, en France même, en échange du désintéressement politique de l'Allemagne au Maroc.

Le Baron de Langwerth, en élargissant le champ des négociations et en en brusquant la conclusion, avait fermé la porte aux exigences allemandes sur un autre terrain que celui du Maroc, et il faisait cela au moment où le débarquement des forces franco-espagnoles à Casablanca soulevait un tolle dans la presse pangermaniste. Avant tout, il fallait donc y mettre bon ordre; le Docteur Rosen en fut chargé.

Le Docteur Rosen personnifiait, depuis les premiers pourparlers auxquels l'affaire marocaine avait donné lieu à Paris en 1905, la politique hostile à la France, à ce point que, s'étant rendu à Londres, en juillet 1907, pour justifier son attitude au Maroc, il s'attira cette rebuffade

du Sous-Secrétaire d'État permanent au Ministère des Affaires Étrangères, en réponse à ses explications : *Je suis bien obligé de remarquer,* lui dit sir Charles Hardinge, *que depuis que vous êtes en congé les affaires marchent admirablement à Tanger et que l'accord règne entre les Représentants des Puissances.* Ce serait toutefois une erreur de croire que la politique du Docteur Rosen lui était personnelle; comme il incarnait l'hostilité à la France, il était l'Agent préféré de l'Allemagne lorsque le Gouvernement Allemand entendait suivre au Maroc une politique antifrançaise; il était au contraire appelé en congé quand, à Berlin, on avait besoin d'une détente. Tel était le mécanisme de sa mission. Au cours de leurs conversations de Norderney, le 26 août, le Prince de Bulow avait fait espérer à M. Jules Cambon que le Docteur Rosen ne retournerait pas à Tanger; on était alors en disposition de s'entendre avec nous; quinze jours après, quand il fut décidé de ne pas donner suite aux arrangements tenus pour malencontreux du Baron de Langwerth, le Docteur Rosen reçut l'ordre de rejoindre son poste. Il rentra à Tanger en octobre pourvu des moyens néces-

saires pour y fonder un journal allemand de combat, la *Deutsche Marokko Zeitung*, dont le premier numéro parut le 22 octobre 1907. Sur tous les terrains d'ailleurs le Docteur Rosen reprit, on peut même dire avec une ardeur nouvelle, sa campagne contre la France, comme si rien ne s'était passé pendant ses cinq mois d'absence. Le Cabinet de Berlin lui laissa huit mois entiers la bride sur le cou, et le Docteur Rosen fit de la permission qui lui était octroyée de s'en donner à cœur joie le plus libéral usage. C'est alors qu'avec le concours des Allemands de Casablanca il organisa et entretint contre nos troupes le mouvement insurrectionnel de la Chaouya.

Pendant ce temps, on continuait d'ailleurs de nous donner de bonnes paroles à Berlin; il paraissait bien qu'on n'y voulait pas laisser tomber complètement les négociations ouvertes par le Baron de Langwerth et interrompues depuis septembre 1907, si bien que, le 23 janvier 1908, M. Pichon, Ministre des Affaires Étrangères, qui guettait l'occasion de les renouer, autorisait formellement M. Jules

Cambon, Ambassadeur, à les reprendre avec les autorités impériales. Le 24 mars, tant le Prince de Bulow que M. de Schœn prononçaient au Reichstag des discours où il était parlé sans acrimonie de l'action de la France au Maroc et un Livre blanc, publié en mai sur les affaires marocaines, était conçu dans le même esprit. Mais, signe bien caractéristique, le Docteur Rosen ayant commis une incartade par trop forte à Tétouan, le Prince de Bulow, sur la plainte de M. Jules Cambon, décidait son remplacement immédiat. Il fut mis en congé d'office le 1er juillet, et, dès le 5, le Baron de Wangenheim quittait Berlin pour aller le relever à Tanger. On pouvait se demander, il est vrai, si nous gagnions beaucoup au change : un brutal Prussien au lieu d'un Levantin cauteleux ! Quoi qu'il en soit, le rappel du Docteur Rosen avait, à titre de symbole, une importante signification.

La politique marocaine de l'Allemagne pendant le deuxième semestre 1908 a été dominée par les événements ; le cours de ceux-ci ayant été troublé par de fréquents incidents : révolution jeune-turque, annexion de la Bosnie-Herzé-

govine, affaire des déserteurs de Casablanca, déclarations de l'Empereur au *Daily Telegraph*, etc., il ne sera pas toujours facile de la suivre dans ses fluctuations au Maroc.

Au moment du rappel du Docteur Rosen, il ne paraît pas douteux que le Gouvernement Allemand n'ait été en disposition de se prêter à la reprise des pourparlers interrompus par lui depuis un an; mais la randonnée du Général d'Amade à Azemmour, qui se produisit à la même époque, détermina en Allemagne une levée de boucliers contre la France. Le Gouvernement Allemand dut surseoir à l'ouverture de négociations formelles; lui qui, depuis des années, soumettait la France, suivant son bon plaisir, au régime du sourire et du coup de boutoir alternés, s'aperçut-il alors de la faute par lui commise en encourageant outre mesure l'agitation pangermaniste en Allemagne et en l'organisant de toutes pièces au Maroc? La conduite de sa politique extérieure ne laissait pas que d'en être influencée et il ne pouvait plus souffler, à sa guise, le froid et le chaud. Ce n'était là toutefois qu'une gêne momentanée et il restait maître de suivre la voie qu'il s'était

tracée, sauf à prendre quelques détours. On pouvait donc s'attendre à la reprise des négociations à la première occasion favorable.

Sur quelle base Berlin entendait-il maintenant négocier? Les vues ambitieuses d'ordre financier qui s'étaient fait jour l'année précédente paraissent avoir été dès lors abandonnées; on compte toujours cependant retirer un certain bénéfice hors du Maroc des concessions faites au Maroc. Quand, à l'arrivée du Baron de Wangenheim à Tanger, M. Robert-Raynaud s'enquit auprès de lui de la suite qu'il se proposait de donner à l'accord ébauché avec le Baron de Langwerth et mis aux oubliettes par le Docteur Rosen, le nouveau Ministre d'Allemagne lui déclara tout net que l'accord, tel qu'il avait été établi, était inacceptable et il lui en donna sans embages la raison : le désintéressement politique de l'Allemagne au Maroc ne devait pas être gratuit, il fallait que la France le *payât;* les événements qui se précipitèrent ne lui donnèrent pas le temps d'indiquer de quel prix, ni en quelle monnaie.

Depuis les premières conversations de M. Robert-Raynaud et du Baron de Langwerth un fait

nouveau était survenu : le débarquement à Casablanca. Le Cabinet de Berlin ne manquait pas une occasion de nous interroger sur la durée de notre occupation de la Chaouya et de nous inciter à l'abréger. Le Baron de Wangenheim, dédaigneux des nuances, proclamait catégoriquement que l'évacuation de la Chaouya était la condition *sine qua non* de tout accord ; ces démonstrations demeurant sans effet, il les corsa de menaces : *la situation est intolérable au Maroc,* se plaisait-il à dire, et il ajoutait, un jour où il était en veine d'épanchement : *Le peuple allemand en a assez. D'ailleurs les officiers veulent la guerre et les bourgeois disent : nous avons des soldats magnifiques qui coûtent cher et ne rapportent rien, finissons-en. L'agitation qui se prépare en Allemagne ne laissera pas au Gouvernement d'autre issue que la guerre ; malgré sa bonne volonté, il devra la faire.* Le Baron de Wangenheim tenait ce langage le 2 septembre 1908, après l'envoi à Fez de M. Vassel pour lier définitivement partie avec le nouveau Sultan. Quelques semaines plus tard, mécontent de Moulay Hafid que les Allemands s'étaient plu à considérer comme leur homme-

lige et qui ne s'était pas montré à M. Vassel aussi souple qu'ils l'avaient escompté, il disait encore : *Nous avons soutenu Moulay Hafid sans le connaître, uniquement parce qu'il combattait Abdul Aziz et que celui-ci se tournait du côté des Français. S'il prend à son tour le même chemin, nous ferons surgir contre lui un troisième Sultan; il ne manque pas au Maroc de candidats au trône*. Il annonçait encore que les Allemands n'attendaient qu'une occasion, un incident pouvant être exploité dans ce sens, pour effectuer de leur côté un débarquement sur un point du Maroc de leur choix; *ceci est absolument décidé à Berlin*, assurait-il.

Les choses en étaient arrivées à ce point lorsque éclata l'incident des déserteurs de Casablanca qui, pendant un mois et demi, tint l'Europe entière en suspens. Ce fut le dernier coup : tout projet d'accord étant mis de côté, le Docteur Rosen, dont le Prince de Bulow avait promis à M. Jules Cambon le remplacement, fut renvoyé à Tanger.

Au moment où l'on pouvait croire qu'une nouvelle crise marocaine, plus grave que les

précédentes, allait se produire et mettre de nouveau la paix de l'Europe en question, tout se calma comme par enchantement. Ce fut l'effet de la crise intérieure allemande déterminée par la publication dans le *Daily Telegraph* d'une interview maladroite de l'Empereur Guillaume et de la crise extérieure ouverte par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Cette double crise ne laissait pas de place à des complications marocaines; le Chancelier se décida à en déblayer le terrain jusqu'à des jours meilleurs. Il n'était pas fâché en outre de donner une leçon à Moulay Hafid dont, à son gré, la reconnaissance et la docilité laissaient à désirer.

Dans cet état d'esprit, il ne pouvait plus être question à Berlin de tirer en l'occurrence un profit appréciable d'un arrangement marocain; il ne s'agissait pas d'ailleurs de vider la querelle par un règlement définitif, mais simplement de l'assoupir pour un temps. On avait sous la main le projet Langwerth-Raynaud déjà accepté par le Gouvernement Français, mais qui sommeillait depuis dix-huit mois; le Prince de Bulow le reprit tout à coup, le fit sien en substance, et, le 6 janvier 1909, proposa à M. Jules Cambon,

par la bouche de M. de Schœn, de le conclure définitivement.

Bien entendu, nous l'avons dit, le Chancelier ne songeait pas à en finir de cette manière avec l'affaire marocaine; cette affaire qui était le chef-d'œuvre de sa politique, qui lui avait valu le titre de Prince, avec laquelle il jouait de la France depuis quatre ans, et, par surcroît, tenait l'Europe en haleine, sans mettre du même coup en péril ni même en jeu aucun intérêt allemand, puisque, de son propre aveu, l'Allemagne n'avait pas d'intérêts sérieux au Maroc, se terminer par un arrangement qui assurerait aux Allemands une participation dans la construction de quelques môles sur la côte du Maroc et d'un millier de kilomètres de chemins de fer dans l'Empire Chérifien! Non, vraiment, son esprit ne s'y est pas arrêté un instant. Ce qu'il voulait, c'était une trêve dont il avait besoin pour donner tous ses soins aux difficultés de sa situation personnelle qui ne s'était améliorée au regard de l'opinion publique qu'au détriment de ses relations avec l'Empereur. Aussi les négociations ne traînèrent-elles pas en longueur comme précédemment; en un mois l'accord était conclu.

Nous espérions, quant à nous, que, quel que fût l'esprit dans lequel le Prince de Bulow s'engageait dans une entente, nous pourrions faire produire, par la suite, à celle-ci les effets bienfaisants que, pour notre compte, nous attendions d'une association entre les intérêts français et allemands au Maroc.

Par l'Accord, signé le 9 février 1909, sous la date du 8, le Gouvernement Français se proclame une fois de plus attaché au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'Empire Chérifien, tandis que le Gouvernement Allemand donne la consécration d'une déclaration écrite à ses affirmations maintes fois répétées qu'il poursuit uniquement des intérêts économiques au Maroc. Le Gouvernement Français s'engage donc à ne pas entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands, et le Gouvernement Allemand, en échange, se dit décidé à ne pas entraver les intérêts politiques particuliers de la France qui *sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure*. En suite de quoi, les deux Gouvernements déclarent ensemble *qu'ils chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires*

dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise au Maroc.

Le projet d'arrangement Langwerth-Raynaud parlait aussi de la neutralité allemande dans les difficultés que la France rencontrerait au Maroc et du désistement politique de l'Allemagne ayant pour corollaire la forclusion de ses ressortissants des fonctions de directeurs, conseillers techniques ou instructeurs des services publics marocains ayant ou susceptibles d'avoir un caractère politique. De la neutralité, il parut inutile d'en faire mention dans l'Accord du 8 février; quant au désistement politique, avec son corollaire, il est rejeté dans des lettres annexes échangées au moment de la signature, mais destinées à demeurer secrètes. Ainsi le profit de l'Accord ne devait pas être connu du public français. Pour un gouvernement parlementaire qui repose, comme le nôtre, sur l'opinion, consentir à un pareil secret, n'était-ce pas pousser l'esprit d'entente jusqu'au sacrifice de soi?

L'association entre hommes d'affaires français et allemands était la clause substantielle de l'Accord de 1909, comme elle l'avait été du projet de 1907, puisque d'elle devait sortir la

bonne harmonie entre les deux pays. On serait donc tenté de croire que ses conditions et ses modalités ont été l'objet principal des négociations; il n'en fut rien. Le négociateur allemand, qui était M. de Kiderlen-Waechter, le futur Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, s'est constamment dérobé à toute discussion sur ce point; son attention était retenue, pour ainsi dire exclusivement, par la forme à donner à l'instrument diplomatique. Le fait même de l'accord suffisait au Prince de Bulow; quant aux clauses, elles devaient être telles qu'elles ne donnassent pas prise à la critique, voilà tout. Aussi la négociation porta-t-elle surtout sur les termes de l'accord; chaque mot fut pesé, chaque expression mesurée, et les formules ainsi arrêtées, insérées dans des phrases se balançant avec une parfaite symétrie. M. Jules Cambon réussit toutefois à faire admettre que, dans les associations prévues, il serait *tenu compte, dans la mesure du possible, du fait que les intérêts français au Maroc sont plus importants que les intérêts allemands*. Mais cette stipulation capitale devait, elle aussi, rester enfouie dans les lettres confidentielles et le Gouvernement Fran-

çais renonçait à s'en faire honneur devant l'opinion.

Les négociations qui aboutirent à l'Accord du 8 février 1909 avaient été menées si promptement et si secrètement qu'elles demeurèrent ignorées du Docteur Rosen. Ce fut le Chargé d'Affaires de France qui l'en instruisit. A cette nouvelle son visage blêmit, mais il se contint devant le Comte de Saint-Aulaire, mieux certainement que le Baron de Wangenheim n'aurait su le faire. Rentré dans son intérieur il donna libre cours à ses sentiments, que son confident, M. Hornung, traduisit, en sortant, par cette courte formule : *c'est une honte !*

Conçu en termes généraux et élastiques, l'Accord du 8 février 1909 ne devait valoir que dans la mesure de la bonne foi qui présiderait à son application. Or le Docteur Rosen, qui l'appréciait comme nous venons de dire, fut maintenu à Tanger après sa conclusion : c'était bien mauvais signe.

VII

LE CONTRAT DU 17 FÉVRIER 1910

L'Accord du 8 février 1909 avait été une surprise pour tout le monde; tandis qu'il était négocié et conclu à Berlin en grand mystère, rien n'apparaissait au Maroc qui pût le faire prévoir. Tout au contraire l'hostilité allemande s'y faisait menaçante : M. Régnault, Ministre de France à Tanger, venait d'arriver à Fez où l'avait appelé le nouveau Sultan désireux de s'accommoder avec lui, et le Docteur Rosen, Ministre d'Allemagne, bouillant de rompre un aussi dangereux tête-à-tête, terminait ses préparatifs de voyage en vue de rejoindre au plus vite son collègue français dans la capitale marocaine pour contrecarrer en personne ses négociations. C'est à ce moment qu'éclata la nouvelle de l'entente intervenue entre la France et l'Allemagne sur la question marocaine.

Cette entente fut accueillie presque partout avec une satisfaction marquée, en certains lieux même avec enthousiasme; les chancelleries, aussi bien que les peuples, étaient lasses des incessants conflits marocains et l'on salua comme une délivrance ce que l'on imaginait être leur liquidation définitive; personne ne voulut creuser les termes de l'Accord et chacun préféra s'en tenir à la joie qu'il avait fait naître et qui était d'autant plus vive qu'elle était inattendue.

Nulle part la satisfaction ne fut plus grande qu'en France. L'entreprise marocaine, envisagée en elle-même, avait rencontré sans doute l'approbation générale, malgré l'opposition violente de quelques-uns; elle s'imposait en effet avec une force qui l'emportait sur toutes les objections. L'opinion publique ne laissait pas cependant d'être troublée par les difficultés que cette entreprise avait suscitées avec l'Allemagne et par l'acuité sans cesse croissante de différends qui mettaient périodiquement en péril une paix dont le maintien lui était cher. L'Accord de 1909 parut donc, chez nous, un heureux compromis entre les exigences de notre situation

dans l'Afrique du Nord et nos aspirations pacifiques.

L'Acte d'Algésiras avait été apprécié de même et avait fait naître les mêmes espérances depuis lors déçues, mais il avait été le résultat d'une âpre lutte diplomatique et, s'il n'avait pas produit l'apaisement désiré, c'était sans doute, pensait-on, parce qu'il se trouvait ainsi vicié dans son origine; il en serait autrement, aimait-on à croire, de l'Accord de 1909 qui se basait sur une discussion amiable et un commun désir d'entente. Cette fois, c'était bien la solution; personne en France ne voulait en douter et tous s'y préparaient à exécuter les clauses de l'Accord dans l'esprit d'harmonie où nous l'avions souscrit.

M. Guiot, délégué des porteurs de l'emprunt marocain et contrôleur des douanes chérifiennes, qui, à ce double titre, était le représentant le plus qualifié des intérêts économiques de la France au Maroc, fut aussitôt appelé de Tanger et envoyé à Berlin pour se concerter avec les représentants des intérêts allemands du même ordre à l'effet de mettre en pratique l'entente prévue par l'Accord de 1909. Il eut, dans

ce but, des conférences quotidiennes, dans la dernière semaine de mars 1909, avec M. Erckert, Directeur, et avec le Baron de Langwerth, Rapporteur des affaires marocaines au Ministère allemand des Affaires Étrangères, le même qui avait jeté avec M. Robert-Raynaud, en 1905, les bases de l'Accord qui entrait en exécution. Tant qu'il ne s'est agi entre eux que d'avantages à réaliser par des Allemands, les choses allèrent au mieux, d'autant que, pour témoigner de notre bonne volonté, nous eûmes la main large et le geste généreux. On s'entendit donc aisément sur la liquidatien des dettes du Gouvernement Marocain dont tant d'Allemands devaient bénéficier, allant, quant à nous, jusqu'à nous prêter à une combinaison qui assurait le paiement par anticipation d'une créance de la maison allemande Renschausen; on eut vite fait de régler la question des indemnités de Casablanca, sur lesquelles les Allemands avaient à toucher 1 300 000 francs; l'accord s'établit aussi sans peine sur l'émission en France d'un emprunt marocain, garanti au besoin par l'État français, dont le produit, après paiement de ces diverses dettes, serait affecté, jusqu'à concurrence de

6 300 000 francs, aux travaux du port de Larache attribués à un groupe allemand, les créances du Gouvernement Français ne venant qu'ensuite s'il restait assez de fonds pour les solder. Mais quand on en vint à l'association entre Français et Allemands dans les entreprises de travaux publics, matière dans laquelle nous avions à sauvegarder des intérêts qui n'étaient pas tous pécuniaires, la formule fut plus difficile à trouver, si bien que, pour éviter l'échec que les exigences allemandes faisaient prévoir, la conférence franco-allemande de Berlin dut se borner à confirmer le principe de l'association, sans déterminer, pour le moment, son mode d'application.

Or, cette association était la clause essentielle de l'Accord de 1909 puisque d'elle devait sortir l'harmonie qu'il avait pour objet d'établir entre les intérêts français et allemands au Maroc. Devant la difficulté de s'entendre sur ce point par la voie diplomatique, on prit le parti de s'en remettre aux hommes d'affaires des deux pays invités par les deux Gouvernements à se concerter directement. Des hommes d'affaires, pensait-on, trouveraient mieux que des hommes politiques les moyens pratiques de réaliser une

collaboration dont la diplomatie avait épuisé sa compétence en proclamant le principe.

Entre les financiers et entrepreneurs français et allemands mis en présence, les débats furent longs et mouvementés ; accords et ruptures se succédèrent sans qu'on arrivât jamais à une conclusion définitive en aucun sens. Avant de conclure sur les bases discutées et acceptées par lui, le groupe allemand invoquait toujours la nécessité d'en référer à Berlin et toujours il revenait de ces consultations avec de nouvelles exigences qui remettaient tout en question. En vain le Gouvernement Français recommandait à son groupe de s'ingénier à donner satisfaction à son partenaire, en vain les nôtres s'y appliquaient. Chaque fois tout était à recommencer. Les deux Gouvernements furent ainsi amenés à s'immiscer de plus en plus dans les négociations, si bien que le Contrat d'association, signé le 17 février 1910, un an après l'Accord, fut autant un acte diplomatique qu'une convention d'affaires ; il doublait l'Accord plutôt qu'il ne le réalisait.

La *Sociéte marocaine de travaux publics,* qui venait d'être si laborieusement créée, était cons-

tituée au capital de 2 millions de francs répartis de la façon suivante : 50 pour 100 à la France, 30 pour 100 à l'Allemagne, 7 et demi pour 100 à l'Espagne, autant à l'Angleterre, et 5 pour 100 également partagés entre la Belgique et la Suède. Le conseil d'administration était composé de douze membres, savoir : six Français dont le président, quatre Allemands dont un vice-président, un Espagnol vice-président et un Anglais. Cette répartition du capital et cette composition du conseil, comme de son bureau, avaient été minutieusement discutées entre Paris et Berlin ; elles étaient censées à l'image de la situation respective des Puissances au Maroc et indiquaient la proportion à recevoir par chacune d'elles dans le bénéfice des entreprises de travaux publics. Mais l'objet même de la répartition à faire n'était pas précisé et le Contrat du 17 février 1910 laissait à cet égard subsister l'équivoque que renfermait l'Accord du 8 février 1909.

Cet Accord repose tout entier sur la distinction entre le domaine politique et le domaine économique ; tout ce qui est du domaine politique au Maroc est l'apanage de la France seule,

tandis que dans le domaine économique l'Allemagne doit marcher de pair avec nous. Seulement aucune norme n'est fournie, ni par l'Accord, ni par le Contrat, pour reconnaître ce qui est de l'un ou de l'autre domaine; or, il n'est rien qui prête plus à discussion, surtout en matière de travaux publics, si ce n'est peut-être, dans un autre ordre d'idées non moins fertile en conflits, la distinction entre le spirituel et le temporel.

Conçoit-on dans notre siècle une politique qui se désintéresserait des questions économiques, comme d'ailleurs des intérêts économiques complètement affranchis de la politique? Intimement liés en Europe, les uns et les autres ne sont pas loin de se confondre au Maroc; c'est le plus souvent le cas lorsqu'il s'agit de travaux publics; chemins de fer, routes, ports, télégraphes, n'est-ce pas sur eux, l'occupation militaire mise à part, que roule toute la politique en Orient, que se manifeste la rivalité des Puissances, que se mesurent leur influence et leur situation? Et, de fait, nos difficultés avec l'Allemagne au Maroc portaient-elles sur d'autres objets? Que faut-il donc entendre par l'égalité

de l'Allemagne et de la France dans le domaine économique? Comment doit se traduire, dans la pratiqne, l'attribution aux Allemands de 30 pour 100 des travaux publics? Voilà ce que le Contrat du 17 février 1910 ne dit pas, alors que c'est surtout cela qu'il eût été intéressant d'y trouver.

Dans une opération financière, l'émission par exemple d'un emprunt public, la répartition des bénéfices en tantièmes se comprend d'elle-même et se réalise sans peine. En matière de travaux publics il n'en va pas de même et certaines précisions seraient bien de mise.

Une entreprise de travaux publics comprend sans doute une partie financière : les capitaux investis, les bénéfices réalisés ou les pertes subies; rien de plus simple que de partager pertes ou bénéfices en proportion des apports de fonds; mais ce n'est là qu'un point, et un point extrinsèque, si l'on peut dire, à l'entreprise, si important qu'il soit en lui-même.

L'exécution de travaux publics comporte, en outre, des fournitures qui valent des profits aux fournisseurs. Le partage entre fournisseurs de diverses nationalités, suivant une proportion

mathématique, s'effectuera déjà avec plus de difficultés, car il est bien plus complexe, la pratique ne se prêtant pas au partage de chaque fourniture entre de nombreux fournisseurs, alors même que la fourniture serait mathématiquement divisible. Force est de faire un bloc de toutes les fournitures, puis de les répartir suivant un système d'équivalence ; or les équivalences prêtent à controverse, le profit pécuniaire, d'ailleurs difficile à établir, ne pouvant seul entrer en ligne de compte : comment comparer, par exemple, les avantages qu'un pays retirera, à bénéfice égal pour les fournisseurs, d'une fourniture de locomotives ou d'une de rails, l'une incorporant beaucoup de travail et de main-d'œuvre, l'autre surtout de la matière première?

Admettons cependant, car à la rigueur on y peut parvenir avec de la bonne foi chez tous les intéressés, que le partage des fournitures soit possible suivant une proportion déterminée. Mais l'entreprise elle-même, comment la partager? Car l'entreprise est une, quelle que soit la diversité des éléments qui la composent.

Un navire peut être construit avec des tôles

anglaises, des machines américaines, des agrès italiens; il peut transporter des marchandises de tous ces pays et d'autres encore; il ne battra cependant qu'un pavillon et il aura une seule nationalité, celle de ses couleurs. De même d'une entreprise de travaux publics; d'où que proviennent les capitaux et les matériaux employés, elle ne relèvera que de la nationalité sous le pavillon de laquelle ils seront mis en œuvre. En vain le conseil d'administration sera panaché et fera, sur les prospectus, figure internationale, l'entreprise recevra sa marque nationale de l'autorité effective qui la dirige et qui toujours sera unique, à peine d'écroulement, comme serait voué au naufrage le navire conduit par un consortium. Combien il y a de par le monde de sociétés soi-disant internationales, dont les dividendes se déversent en effet sur plusieurs pays, mais qui, en réalité, ne comptent à l'actif que de l'un d'eux, lequel n'est pas toujours, tant s'en faut, celui dont les capitaux dominent!

Or les Allemands consentaient-ils, en conséquence de leur désintéressement politique, à se tenir à l'écart de la direction et de l'exploitation

des entreprises de travaux publics au Maroc? Étaient-ils disposés à se contenter de 30 pour 100 des avantages purement économiques qui y seraient attachés, c'est-à-dire des profits pécuniaires et industriels? En aucune manière : pour eux, l'autorité dans l'ensemble des entreprises, dont ils revendiquaient 30 pour 100, devait être partagée comme les capitaux et les fournitures, et dans les mêmes proportions.

L'autorité ne se pliant pas comme les bénéfices au régime du pourcentage, son partage dans les entreprises de travaux publics fut envisagé par les signataires du Contrat du 17 février 1910 sous la forme où se conçoit celui des fournitures, c'est-à-dire en faisant bloc de toutes les entreprises; celles-ci évaluées séparément, tant bien que mal, auraient formé une masse sur laquelle les associés auraient prélevé des lots proportionnés à leur quote-part, chacun restant maître absolu de son lot. Dans quelle mesure un pareil système aurait-il pu être mis en pratique sans donner lieu à d'interminables discussions! L'expérience, qui n'en a pas été faite, aurait été seule capable de le démontrer; mais le résultat certain eût été, d'une part, la

rivalité des intérêts et, d'autre part, la concentration en certaines régions des efforts de chaque nationalité, leurs entreprises se soutenant mutuellement et sortant les unes des autres comme cela arrive dans toutes les contrées ouvertes à l'expansion européenne. Ainsi le Maroc n'eût pas tardé à être divisé en zones d'influence; celle des Allemands s'étendant vraisemblement sur le sud de l'Empire Chérifien, objet de leurs convoitises.

Cette combinaison allait donc à l'encontre de ce qu'il y avait de plus essentiel dans notre politique au Maroc et ne remplissait pas d'ailleurs le but de l'Accord du 8 février 1909, qui, dans notre esprit du moins, était de réunir en un seul faisceau les intérêts français et étrangers dans l'Empire Chérifien, en matière de travaux publics, et non de les diviser en groupes séparés et, partant, rivaux, sinon même hostiles.

L'association prévue par l'Accord de 1909 et par le Contrat de 1910 était donc d'une réalisation difficile; la meilleure volonté et toute la bonne foi des contractants n'eussent pas été de trop pour la mener à bien; or nous fûmes fixés

sans tarder sur le peu de conscience que le Gouvernement Allemand entendait apporter à l'exécution de ses engagements. Les frères Mannesmann s'étaient fait octroyer par Moulay Hafid, quand il n'était encore que prétendant, un grand nombre de concessions de mines. Si tant est que ces concessions fussent valables, les concessionnaires allemands étaient tenus, par l'Accord de 1909, à les verser au fonds commun, et le Gouvernement Allemand avait assumé l'obligation de les y contraindre au besoin. Cette obligation peut paraître anormale, elle n'était en tout cas pas téméraire puisque les concessions des Mannesmann tiraient toute leur valeur de l'appui du Gouvernement Allemand; en leur retirant son appui, le Gouvernement les réduisait à néant. Si récalcitrants que fussent les frères Mannesmann à une association avec les Français, le Gouvernement Allemand n'avait donc pas grand effort à faire pour les amener à composition; il lui suffisait de se renfermer dans une attitude passive et de les livrer à leurs propres forces. Or, il se garda bien d'exercer sur eux la moindre pression, même par simple inertie; il prit acte de leur refus de s'associer

avec l'*Union marocaine des mines* et se crut quitte envers nous en exprimant ses regrets de l'obstination et du mauvais vouloir de ses nationaux. Ceci fait, les Mannesmann furent épaulés comme devant par les Agents de l'Allemagne au Maroc.

L'Accord de 1909 ne fut à aucun moment pris au sérieux de l'autre côté du Rhin; il n'avait pas été conçu par le Prince de Bulow comme un règlement de la question marocaine, mais uniquement comme un expédient de politique extérieure et intérieure; la situation balkanique et ses démêlés personnels avec son Souverain lui avaient fait désirer une trêve; il l'avait conclue et c'était tout; jamais il ne permit qu'on en tirât des conséquences pratiques. Rien n'était changé au fond des choses, seulement, comme le disait Hornung, dès le mois de septembre précédent, le mot d'ordre de Berlin était de *prendre une figure innocente*. Dorénavant, et jusqu'à ce que le moment soit venu de frapper un nouveau coup, l'hostilité allemande au Maroc sera sournoise; nous continuerons à la rencontrer à chaque pas, mais dissimulée, exercée par des personnalités sans

mandat et pouvant être désavouées; nos observations seront reçues avec de grands yeux étonnés. Cette hypocrisie est tout ce que la France a gagné à l'Accord de 1909.

Au moment où cet Accord se négociait à Berlin, le Ministre de France à Tanger, M. Régnault, arrivait à Fez; il remettait ses lettres de créance au nouveau Sultan le 3 février; ses négociations étaient à peine entamées.

L'Accord produisit naturellement une grande impression sur le Maghzen. En appelant M. Régnault pour rechercher avec lui un accommodement avec la France, le Sultan s'était réservé, comme de juste, de jouer de l'épouvantail de l'Allemagne pour obtenir de la France des conditions avantageuses. L'Allemagne n'allait-elle plus vraiment se prêter à ce jeu? Devrait-il traiter avec nous en tête-à-tête? Voilà ce que Moulay Hafid s'est demandé aussitôt et, comme un certain temps lui était nécessaire pour s'éclairer sur ce point, le premier résultat de l'Accord franco-allemand fut de retarder les pourparlers franco-marocains, alors qu'on s'imaginait, en France, qu'il allait en faciliter la marche et en hâter la conclusion.

Nous avons déjà dit que le Ministre d'Allemagne, le Docteur Rosen, se disposait à se rendre à Fez pour se mettre en travers des négociations de M. Régnault, quand il fut surpris par la signature de l'Accord de février. Il ne pouvait plus, bien entendu, être question de son voyage, bien que la remise de ses lettres de créance, qui en était le prétexte, restât toujours à faire, mais s'il s'était trouvé personnellement sur les lieux, comment aurait-il pu contrecarrer nos négociations en conservant *une figure innocente?* le rôle était vraiment trop difficile à tenir. Il renonça donc à le jouer lui-même; il se fit substituer par les agents officieux dont il disposait pour agir auprès du Maghzen et qui sont, au Maroc et ailleurs, les francs-tireurs de la diplomatie allemande. Dans la circonstance, c'est à M. Karl Ficke de Casablanca, bien connu de nous, qu'il eut recours. Les missives de cet agent à ses correspondants de Fez se firent alors particulièrement fréquentes et, dès les premiers jours de mars, nous en constations la remise au Maghzen; elles portaient encouragement à celui-ci de maintenir toutes ses exigences à notre égard et recommandation particulière

d'insister, comme condition préliminaire de tout accord avec le France, sur l'évacuation immédiate de la Chaouya.

Les doutes du Sultan sur la sincérité du désintéressement politique de l'Allemagne ayant trouvé leur confirmation dans les communications qu'il savait autorisées de M. Karl Ficke, le Maghzen résolut de se dérober pour le moment à tout engagement positif avec M. Régnault, et, pour y réussir sans rompre avec lui, Moulay Hafid lui opposa sa décision d'envoyer à Paris une mission qui serait chargée de traiter définitivement avec le Gouvernement Français. Les Envoyés marocains, débarqués à Marseille en mai 1909, ne rentrèrent au Maroc qu'en mars 1910; les Arrangements franco-marocains conclus avec eux les 4 et 21 mars 1910 furent donc le fruit de longues et pénibles négociations; cette durée est, à elle seule, un indice certain de l'insuffisance des résultats obtenus, car elle témoigne des résistances du Sultan, encouragé dans son attitude d'intransigeance par les intrigues allemandes qui l'enveloppaient. Dès cette date il n'y avait plus d'illusions à se faire sur l'échec de l'Accord du 8 février 1909; pour

répondre aux espérances qu'il avait fait naître, il aurait fallu que l'Allemagne se désistât en effet, comme elle s'y était engagée, de toute action politique au Maroc et qu'elle notifiât clairement au Maghzen son désintéressement par ses actes comme par ses paroles. Or l'hostilité allemande, pour être voilée, ne fut pas moins active que par le passé et, loin de rendre public son engagement, le Gouvernement Allemand en refusa constamment la divulgation. Cet engagement resta enseveli dans le document diplomatique confidentiel où il avait été consigné et, bien plus, il s'autorisa de la nécessité du secret pour justifier ses manquements à la parole donnée : il ne fallait pas, disait-il avec un rare sans-gêne, que son attitude le trahît. La dissimulation de son désintéressement politique poussée jusqu'à sa violation systématique, voilà où l'Allemagne en était arrivée ! Quelle valeur pratique pouvait avoir, au Maroc, dans ces conditions, l'engagement pris dans les lettres jointes à l'accord?

Sur ces entrefaites, M. de Bethmann-Holweg remplaçait le Prince de Bulow à la Chancellerie de l'Empire ; il lui avait succédé le 14 juillet 1909. Le nouveau Chancelier ne rompit pas immédia-

tement la trêve conclue par son prédécesseur; il rappela même le Docteur Rosen de Tanger et le Docteur Vassel de Fez; mais lorsqu'il se sentit solide en selle et que la crise bosniaque fut close, la trêve, qui avait dès lors perdu à ses yeux toute raison d'être, fut violée chaque jour plus ouvertement; en 1910, il ne se souciait même plus de sauver les apparences et, après les péripéties que nous allons résumer ci-après, il en venait à la dénoncer le 1er juillet 1911, à Agadir, avec plus de brutalité que l'auteur du voyage à Tanger lui-même n'en avait apporté six ans auparavant.

VIII

AGADIR

Il n'y a de paix possible au Maroc que si une seule Puissance y exerce la haute autorité civilisatrice et préside à sa régénération; les compétitions diplomatiques ne peuvent qu'y engendrer l'anarchie. L'Allemagne ayant continué, malgré ses engagements réitérés, à s'immiscer dans la politique marocaine, à combattre l'influence française sur le Maghzen, à ravaler notre prestige aux yeux du Sultan, à soutenir tous ceux qui nous étaient hostiles, à protéger quiconque avait maille à partir avec nous, à inspirer des doutes sur la solidité et la durée de notre établissement, des désordres devaient naturellement s'ensuivre. On l'avait déjà vu, une première fois, avec Abdul Aziz, au lendemain de la Conférence d'Algésiras; on allait le revoir, avec Moulay Hafid, après que l'Accord de 1909 fut

resté lettre morte. La révolte du Rogui, difficilement contenue par une méhalla chérifienne, en mars 1909, devenait plus menaçante que jamais en juin. Le Sultan ayant réuni contre lui des forces considérables réussit à lui infliger, en août, un échec définitif. Les prisonniers faits en cette rencontre sont traités de la façon la plus inhumaine : par exemple on leur coupe le poignet et on leur plonge ensuite le moignon dans de la poix bouillante; un chef se voit trancher la main droite et le pied gauche. Le Rogui lui-même, saisi le 22 août, est amené à Fez dans une cage de fer juchée sur le dos d'un chameau; il est exposé plusieurs jours dans cette cage au Méchouar; puis, comme ces horreurs ont provoqué nos protestations et vont donner lieu, sur notre initiative, à une démarche diplomatique collective, le Sultan, la veille du jour fixé pour l'audience, livre le Rogui à un lion qui le déchire.

En mars 1909, alors qu'une méhalla combattait les Hayaïna, une autre devait marcher contre les Aït Youssi, et une troisième contre les Beni M'Tir. Ces derniers, chez lesquels le Chérif Kittani s'était réfugié, persistent dans leur insu-

bordination après que le Chérif a été capturé, conduit à Fez et assommé à coups de bâton; ils battent les troupes chérifiennes en avril et ne sont mis à la raison qu'en mai; encore leur soumission, malgré l'occupation de la kasbah d'El Hajeb, est-elle bien précaire.

En mai 1909, un frère du Sultan, Moulay El Kébir, veut usurper le trône qu'occupe Moulay Hafid après l'avoir ravi à son frère Abdul Aziz. Il s'enfuit chez les Zemmour et les Zaer, tient la campagne plus d'un an avec eux et les Riata et ne dépose les armes qu'en septembre 1910, grâce à l'intervention de la Légation de France.

Les Cheraga se soulèvent, en juin 1909, et nécessitent la réunion d'une nouvelle méhalla.

En juillet, un conflit surgit à Mélilla entre Espagnols et Marocains; il prend vite de grandes proportions et n'est apaisé qu'à la suite de longues négociations succédant à de nombreux engagements.

L'année 1910 s'était passée dans un calme relatif; c'était l'époque où, au Maroc, on n'était pas encore fixé sur les intentions réelles de l'Allemagne; sa duplicité étant devenue manifeste, l'accalmie prit fin; les désordres reprirent

et dégénérèrent rapidement en révolution.

A la fin de septembre 1910, les tribus du nord du Maroc entrèrent en agitation. Les Cherarda paraissant prendre la tête du mouvement révolutionnaire, le Sultan dépêche contre eux une importante méhalla que la mission militaire française accompagne. Une rencontre se produit le 7 mars 1911; les Cherarda sont défaits, mais la journée a été chaude et n'arrête pas le mouvement, qui se propage de proche en proche dans les tribus des alentours de Fez. Le 8 mars, la route de Fez à El Ksar est coupée; le 13, celle de Fez à Mekinez; le 14, les courriers envoyés à Tanger ne peuvent plus passer. D'autre part, les Beni M'Tir marchent sur Fez, battent, le 31 mars, la méhalla envoyée pour les arrêter; puis les Berbères assaillent les murs mêmes de la ville. Il s'en faut de peu que la capitale ne soit prise; son investissement est à peu près complet et la sécurité des Européens est sérieusement menacée.

Les Allemands trouvent un ingénieux moyen de dégager leur responsabilité de ces événements; ils les nient; et lorsque le Gouvernement

Français qui est directement intéressé au maintien de l'ordre public au Maroc, qui est d'ailleurs tenu de l'assurer et qui le doit s'il veut éviter que d'autres Puissances ne s'en chargent, dont au surplus les propres soldats qui marchent avec la méhalla chérifienne sont menacés de succomber avec elle faute de munitions, lorsque le Gouvernement Français, dans cette extrémité, parle d'intervenir, en Allemagne on n'hésite pas à prétendre que la révolution marocaine est imaginaire et qu'elle a été inventée de toutes pièces par les Français pour justifier une expédition militaire. M. de Bethmann-Holweg avait depuis longtemps décidé de rompre la trêve de 1909; il lui manquait un prétexte; il forge celui-là suivant la méthode allemande, c'est-à-dire sans aucun souci de la vérité, ni même de la vraisemblance. Un dédain superbe de vaines apparences ne sied-il pas à une Puissance qui vise uniquement à donner une haute idée de sa force?

Le Sultan se rend compte de l'erreur qu'il a commise en croyant pouvoir suivre une politique de bascule entre la France et l'Allemagne. L'expérience aurait certes dû l'en instruire plus

tôt puisque à ce jeu son frère Abdul Aziz avait perdu la couronne qu'il lui a ravie. Comment avait-il pu s'imaginer que des fautes dont il avait lui-même profité pouvaient se répéter sans avoir les mêmes conséquences : troubles, rébellions, ébranlement de l'État? A son tour, il sentit sa couronne vaciller sur sa tête et, à l'exemple de son frère, il eut recours à la France pour le sauver du péril où il s'était mis en ne suivant pas nos avis, en rejetant nos directions. L'appel de Moulay Hafid à notre assistance, qui était alors sa dernière ressource, nous fut adressé le 27 avril 1911.

La France n'avait pas répondu, en 1908, au même appel lancé par Abdul Aziz. Pouvait-elle se renfermer une seconde fois dans la même indifférence? En 1908, nous étions en présence d'une compétition entre deux frères qui se disputaient le trône du Maroc; que l'un ou l'autre l'emportât, l'autorité demeurait sauve et l'ordre était rétabli; l'intérêt de la France commandait seulement que la lutte fût aussi courte que possible et que le vainqueur acceptât les dispositions de l'Acte d'Algésiras et les Arrangements intervenus en vue de son exécution. En 1911,

la situation est toute différente : Moulay Hafid ne combat pas un compétiteur, mais l'anarchie; s'il succombe, c'en est fait de tout gouvernement au Maroc, et l'Europe doit de nouveau aviser au sort de l'Empire Chérifien. En outre, depuis l'Acte d'Algésiras qui régissait le Maroc en 1908 et l'avait internationalisé, est intervenu l'Accord franco-allemand de 1909 qui y consacre la prépondérance politique de la France et lui crée les devoirs correspondants. Cet Accord reconnaissait explicitement l'intérêt spécial de la France au maintien de l'ordre public dans l'Empire Chérifien; du même coup, il lui reconnaissait implicitement le droit d'y pourvoir et lui en faisait même une obligation puisqu'il lui en imposait la responsabilité à l'égard des tiers. L'Allemagne ne s'était pas fait faute d'arguer de cette responsabilité chaque fois qu'elle y avait trouvé son intérêt.

L'intervention armée de la France au Maroc s'imposait donc, en 1911, pour sauver le Gouvernement Marocain et rétablir l'ordre dans l'Empire; toutefois, avant d'intervenir, le Gouvernement Français prit soin d'instruire le Gouvernement Allemand de ses préoccupations et de

ses projets. Il le fit avec un grand luxe de détails : Berlin est avisé de l'envoi à Casablanca de deux bataillons d'infanterie et de deux sections d'artillerie de montagne pour châtier les Zaer qui ont tendu, le 14 janvier 1911, au Capitaine Marchand, un guet-apens dans lequel cet officier a trouvé la mort. Dès qu'on entrevoit à Paris que notre action militaire pourra déborder la Chaouya et devra peut-être s'étendre jusqu'à Fez, la confidence en est faite à la Chancellerie allemande ; alors qu'il paraît opportun d'occuper Rabat pour être en mesure de protéger Fez, le Cabinet de Berlin en est informé et, sur ses observations, on y renonce; le 17 avril 1911, nous lui annonçons l'envoi de quatre nouveaux bataillons à Casablanca; le 19, la formation d'une colonne française prête à marcher au secours de Fez; le 25, la concentration à Salé de troupes marocaines renforcées par une colonne légère de troupes françaises; le 5 mai, leur commun départ pour Dar Zerari; le 14, l'ordre qui leur est donné, à la requête du Sultan, de gagner Fez; le 23, leur arrivée sous les murs de Fez où dès lors la sécurité des Européens est garantie.

Ces communications ne soulevèrent pas d'objections, à proprement parler, du Gouvernement Allemand; elles furent reçues cependant par lui avec une mauvaise humeur affectée; ses réponses étaient pleines de réticences; la résolution prise par M. de Bethmann-Holweg de mettre de côté l'Accord de 1909 et de tirer une nouvelle mouture de l'affaire marocaine devenait claire jusqu'à l'évidence.

Le Gouvernement Français, fort de sa conscience, aurait pu se cantonner sur le terrain de l'Accord de 1909 et y attendre de pied ferme l'agression allemande. S'il avait choisi cette attitude, nul n'aurait pu lui en faire grief. Ce n'est pas cependant celle qu'il adopta. Il savait que l'Allemagne, résolue à créer un nouvel incident, le susciterait sans se laisser arrêter par aucune considération, qu'elle ne tiendrait pas plus compte du besoin de tranquillité de l'Europe après les crises répétées qu'elle venait de lui infliger, que de nos droits et de ses obligations, et que, dût-elle mettre en question une fois de plus la paix du monde, elle conduirait son opération jusqu'aux fins qu'elle s'était assignées. A l'attitude défensive de la France elle répond ait

donc, il fallait s'y attendre, par une attaque directe, et l'atmosphère diplomatique serait ainsi troublée par un nouvel orage. En vue d'épargner à l'Europe le retour des angoisses qui avaient précédé la réunion de la Conférence d'Algésiras, le Gouvernement Français se décida à sortir de la réserve et à prendre l'initiative d'une négociation avec le Gouvernement Allemand. Des ouvertures à fin d'entente furent donc faites au Chancelier par M. Jules Cambon, Ambassadeur de France, le 11 juin 1911, et renouvelées par lui, à Kissingen, les 20 et 21, au Secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères. Des pourparlers ainsi provoqués par nous-mêmes devaient avoir et conserver, espérions-nous, un caractère amical.

On connaît la réponse du Gouvernement Allemand aux ouvertures françaises; ce fut l'envoi du *Panther* à Agadir, le 1er juillet. Notre proposition n'avait pas laissé que de gêner le Cabinet de Berlin, non qu'il lui déplût de rouvrir la question du Maroc, puisque au contraire telle était sa détermination, mais il ne lui convenait pas d'entamer avec nous une conversation sur le ton amical; cette fois comme précédemment,

il entendait éviter les voies qui auraient pu conduire à une entente durable; c'est toujours d'envenimer la plaie marocaine et non de la panser qu'il s'agit pour lui. Voilà pourquoi il ne voulut pas renoncer au coup que déjà il préparait dans l'ombre et que, faisant la sourde oreille à des propositions qui lui enlevaient tout prétexte de le porter, il l'asséna cependant avec la brutalité que l'on sait. Bien plus, de crainte que l'acte de violence mis au seuil des négociations ne suffît pas à peser sur tout leur cours et sur leur issue, il maintint le *Panther* à Agadir pendant toute la durée des pourparlers, de sorte que, les délibérations s'étant poursuivies sous la menace, l'arrangement auquel elles aboutiraient ne pût faire figure d'accord amiable, ni être générateur d'harmonie.

•

Pour justifier le voyage à Tanger de l'Empereur Guillaume en 1905 et le langage qu'il y tint, la Chancellerie impériale a prétendu que le Gouvernement Allemand avait été acculé à un éclat par l'affectation de la France de le tenir à l'écart des négociations engagées au sujet du Maroc. Force lui avait été de faire valoir son

droit d'être entendu, d'une manière qui ne pût laisser de doute sur la détermination de l'Allemagne d'être prise en considération dans le règlement des questions mondiales à l'égal des autres grandes Puissances. Il n'a pas manqué de gens en Europe et en France même pour reconnaître la valeur de cette justification. Si tant est qu'il y eut en 1905 faute de notre part, cette faute ne fut pas renouvelée par la suite; la France n'a plus fait depuis lors un pas au Maroc sans instruire l'Allemagne de ses intentions, sans appeler, pour ainsi dire, ses observations et sans en tenir le plus grand compte lorsqu'elle en formulait. Il en fut ainsi tout particulièrement pendant le premier semestre de 1911, au cours duquel le Gouvernement Français a multiplié à Berlin les communications de cet ordre au point de surprendre par son insistance et leur minutie, et les a fait suivre d'un appel à la discussion et à l'entente. La méthode expansive alors suivie a-t-elle conduit à un résultat plus heureux que la réserve de 1905? On pourrait presque dire le contraire, car le défi d'Agadir, auquel elle a abouti, a été plus qu'une réplique de la démonstration de Tanger imputée

à notre attitude première; il en a été la réédition aggravée par la gratuité manifeste et l'irritante continuité de la menace. On voit par là ce qu'il faut penser des griefs du Gouvernement Allemand en 1905 : quand l'Allemagne cherche un conflit, elle n'est pas en peine de griefs; souvent même elle ne se met pas pour cela en frais d'imagination et se plaît à invoquer des motifs évidemment futiles ou notoirement controuvés. Elle soulève tout bonnement ce que l'on appelle une querelle d'Allemand.

IX

LE TRAITÉ DU 4 NOVEMBRE 1911

Les négoçiations ouvertes dans les déplorables conditions qui viennent d'être exposées se sont poursuivies péniblement et ont abouti, comme chacun sait, au double Traité marocain et congolais du 4 novembre 1911. Il n'y a rien à en dire ici, si ce n'est qu'aucun acte diplomatique n'a été aussi amer pour la France depuis quarante ans : il se caractérise par la cession à l'Allemagne d'une partie du Congo français en échange de l'adhésion donnée par elle à l'établissement du Protectorat français au Maroc. Quand la Chambre a été appelée à sanctionner cette session de territoire colonial, les députés de la frontière de l'Est se sont faits les interprètes du douloureux écho qu'un pareil acte éveillait dans l'âme du peuple français tout entier. Le sacrifice fut cependant consommé ; la

France ne pouvait en faire un plus cruel à la cause de la paix.

Cette paix aussi chèrement achetée, la France avait du moins le droit de la considérer comme assurée dès lors contre les entreprises de l'Allemagne au Maroc. Elle n'en voulait pas douter : les déboires qui avaient suivi l'Acte d'Algésiras et l'Accord de 1909 n'ébranlèrent pas sa foi en ce nouvel instrument diplomatique; aujourd'hui le marché était conclu à titre onéreux et combien onéreux! L'Allemagne ne pouvait pas revenir sur un pareil marché; il ne lui restait qu'à l'exécuter comme nous l'exécutions nous-mêmes. Combien la France eût été désabusée si l'expérience commencée dans les années 1912 et 1913 avait pu être poussée seulement jusqu'à la fin de 1914! On vit bien vite, en effet, que les Allemands n'avaient pas désarmé.

Après le Traité de 1911 comme après l'Accord de 1909, la France avait tout d'abord à tirer de son arrangement avec l'Allemagne les conséquences qu'il devait comporter dans ses rapports avec le Gouvernement Marocain. On se rappelle comment, en 1909, à défaut du Ministre d'Allemagne tenu à la réserve, ce fut

M. Karl Ficke qui intervint à Fez pour contrecarrer les négociations de M. Régnault. Ce rôle revint, en 1911, aux frères Mannesmann qui, depuis quelques années, avaient pris au Maroc la direction des campagnes antifrançaises et qui bénéficiaient, à ce titre, de toute la bienveillance du Gouvernement Allemand dont ils étaient, à la vérité, les agents officieux.

A la nouvelle de la conclusion du Traité du 4 novembre 1911, Otto Mannesmann écrit, de Taroudant, le 13, à son frère Robert qui est à Mogador, pour lui exprimer son désespoir; il se dit *terriblement déprimé*. Mais Robert lui répond, le 21, et remet les choses au point : qu'il se rassérène, le Traité ne compromet rien; il ne parle pas de protectorat et maintient expressément la souveraineté du Sultan, cela suffit pour sauver la partie. Sans doute le Gouvernement Français va essayer d'abuser du Traité; il tentera évidemment de s'appuyer sur lui pour peser sur le Sultan et en obtenir de quelque manière une délégation générale pour gouverner le Maroc en son nom ; il faut se prémunir contre ce danger sans perdre une minute. A cet effet, Robert a envoyé aussitôt un

messager à Fez; il en instruit Otto. Les manœuvres des Mannesmann n'eurent pas, il est vrai, le même succès en 1911 que celles de Ficke en 1909. La situation ne leur était pas aussi favorable; d'abord nous tenions Fez, et le Sultan qui nous y avait appelés avait fait la dure expérience de l'appui allemand; il avait compris qu'il n'avait été, comme son frère, qu'un instrument entre leurs mains et que la conservation de sa couronne, comme la sécurité de ses États, dépendait de son entente avec la France. En dépit des Mannesmann, Moulay Hafid signa donc le Traité de protectorat du 30 mars 1912.

Les Mannesmann ne se tinrent pas pour battus. Il n'était que trop vrai que le Traité franco-allemand présentait bien des lacunes et renfermait des clauses captieuses : par exemple le régime des Capitulations était maintenu; les Allemands demeuraient ainsi soustraits à la juridiction locale; bien plus, les mêmes immunités étaient conservées aux Marocains pourvus de la Protection consulaire; et cet état de choses devait subsister aussi longtemps que le Cabinet de Berlin n'aurait pas donné son adhésion aux réformes que nous nous proposions d'apporter

à l'administration de la justice dans l'Empire Chérifien. Dans un autre ordre d'idées et sous couleur de garantir l'égalité économique, toutes sortes d'entraves étaient apportées à l'administration du pays en matière de droits de douane, de transit, de transport et même de poids et mesures, de jaugeage, de poinçonnage, en matière encore de concession de mines ou de travaux publics; il n'est pas jusqu'aux clauses et conditions des marchés qui ne fussent soumises à des règles internationales et à un contrôle diplomatique. Les effets du Traité dépendaient donc encore une fois de la loyauté dont le Gouvernement Allemand ferait preuve dans son exécution.

Le Gouvernement Français ne tarda pas à être fixé sur l'esprit que le Gouvernement Allemand entendait y apporter : du premier jour M. de Kiderlen-Waechter annonçait au Reichstag que les bureaux de poste allemands seraient maintenus au Maroc. Ce n'était là qu'un son de cloche, mais qu'elle qu'ait été la question envisagée par la suite, la cloche a rendu invariablement le même son. Les incidents se multiplièrent et les moindres d'entre eux se voyaient attribuer à

Berlin une grande importance; il suffisait, par exemple, d'une rixe entre l'Allemand Wertgen et ses voisins au sujet de l'écoulement des eaux de sa minoterie sur leurs propriétés, pour mettre en mouvement les autorités allemandes de tous les degrés depuis le Consul d'Allemagne à Casablanca et le Ministre d'Allemagne à Tanger, jusqu'au Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères de l'Empire, pour motiver des démarches diplomatiques et la remise de notes à Paris. A chaque instant le Gouvernement Français était appelé par l'Ambassadeur d'Allemagne à intervenir pour régler, à la satisfaction des plaignants, quels que fussent leurs torts, les menues affaires auxquelles les Allemands étaient mêlés dans l'Empire Chérifien. Il serait fastidieux d'entrer dans le détail de ces affaires tant chacune d'elles envisagée séparément paraîtrait insignifiante et alors qu'il faudrait cependant les relater toutes pour faire saisir sur le vif l'art que le Gouvernement Allemand mettait à entraver le fonctionnement du Protectorat en énervant l'autorité publique et en absorbant l'activité des agents du Gouvernement Marocain et des autorités française locales, du haut en bas de la hiérarchie administrative,

à discuter et régler des questions qui relèvent en Europe de la chronique villageoise.

La meilleure arme des Allemands pour entretenir l'anarchie au Maroc fut la survivance des Protections consulaires. L'institution du régime de la protection tire son origine de l'arbitraire administratif et judiciaire contre lequel il était autrefois indispensable de prémunir au Maroc les commerçants étrangers; ceux-ci étaient personnellement mis à l'abri par les Capitulations, mais cette immunité personnelle n'avait pas tardé à être reconnue insuffisante; elle fut bientôt étendue aux auxiliaires indigènes de ces commerçants qui, sous le nom de censaux, jouirent de la même Protection que leur patron. Comme lui, les censaux furent donc soustraits à la juridiction locale et placés sous l'autorité exclusive du Consul sur les registres duquel ils étaient inscrits à titre de Protégés. Un pareil régime, si utile qu'il fût au commerce européen sous l'administration chérifienne, ouvrait la porte aux pires abus; ceux-ci ne manquèrent pas de se produire. L'institution des censaux avait pris à la longue une telle extension et revêtu un tel caractère qu'un

règlement dut intervenir à leur sujet, en 1863, sous les auspices de la France, et même une Conférence internationale se tenir à Madrid, en 1880, sur l'initiative de l'Angleterre. Entre autres dispositions, le nombre des censaux fut réduit à deux par maison de commerce; mais le Règlement de 1863 et la Convention de 1880 ont été mal observés et les désordres résultant de l'abus des Protections consulaires avaient pris de grandes proportions au cours des années qui ont précédé l'établissement du Protectorat français au Maroc. Les Agents de l'Allemagne en avaient fait un usage particulièrement pernicieux à la conservation de l'ordre public.

La Protection telle que la pratiquaient les Agents de l'Allemagne au Maroc comportait pour son bénéficiaire l'exterritorialité. Le Marocain qui en jouit est intangible et ses propriétés sont territoire allemand; seul, le Consul d'Allemagne a autorité sur sa personne et sur ses biens; le Protégé allemand se rit des autorités locales et si celles-ci, exaspérées par ses méfaits et ses provocations, se laissent emporter à quelque action contre lui, il réclame, et le Gouvernement Allemand réclame pour lui, des excuses avec une indemnité.

Or la Protection consulaire ainsi pratiquée n'était pas réservée aux auxiliaires indigènes des maisons allemandes de eommerce; les Agents de l'Allemagne, la détournant de son objet, l'avaient conférée directement aux Marocains entrés au service de leur politique; c'est assez dire qu'en avaient été couverts tous les indigènes connus, du petit au grand, pour leur hostilité contre la France, depuis les agents provocateurs qui parcourent les tribus en semant des bruits fâcheux et en surexcitant les esprits, jusqu'aux chefs même des rébellions : Protégé allemand, Mohammed Hiba qui se proclame Sultan le 6 mai 1912; de même le Caïd Guellouli, son principal lieutenant; également Protégé allemand, du 9 mai 1912, le Chérif Bou Hazzaoui, notre adversaire dans la Chaouya; c'est sous la Protection allemande, chez Saïd Baghdadi, que va se mettre la femme du Chérif Chenguiti, lorsque celui-ci lève l'étendard de la révolte et se fait proclamer Sultan le 3 juin 1913. Les Protections abusives que nous venons de relater sont, comme l'on voit, postérieures au Traité du 4 novembre 1911. Quelquefois les Agents allemands usent de détours : comme il eût été vraiment trop scanda-

leux de couvrir le Grand-Vizir en personne de la Protection allemande, la patente est délivrée à son frère, Si Habbal Glaoui; c'est de même au frère de Raissouli que cette Protection est conférée lorsqu'une démarche diplomatique est faite à Berlin pour protester contre son octroi au bandit en personne.

Les perturbateurs de haut lignage ci-dessus nommés sont placés ainsi directement sous l'égide de l'Allemagne : ceux de moindre envergure le sont aussi mais en qualité de censaux d'une maison allemande, le plus souvent de l'un des frères Mannesmann. Dans toutes les parties du Maroc accessibles aux Européens et même dans quelques-unes où ils pénètrent à peine, les autorités locales, françaises ou marocaines, se butaient à chaque pas à des censaux des Mannesmann, choisis non point, comme on pourrait le croire, parmi les indigènes adonnés au négoce, mais parmi les personnages politiques des tribus. Ces Protégés allemands se rangent tous au nombre de nos adversaires, et, sous le couvert de la Protection allemande, ils nous combattent impunément. Il n'est pas un Marocain ayant maille à partir avec les Autorités

pour une raison quelconque qui n'ambitionne la Protection de l'Allemagne et qui, pour l'obtenir, ne se signale par quelque acte d'hostilité à l'égard de la France. Les Consuls, astreints à certaines formes réglementaires, n'arrivaient pas à donner assez vite satisfaction aux impétrants ; on vit alors, en 1913, Robert Mannesmann, dans la région de Saffi, distribuer de son propre chef des patentes de Protection aux Oulad Bou Aziz, aux Chaouna et aux Oulad Maadra, et son frère Otto envoyer, le 28 novembre de la même année, une carte de censal à Abdullah Ben Brahim, chef des contingents du Tiout au service du rebelle Mohammed Hiba.

L'insurrection de ce Mohammed Hiba fut l'œuvre de l'Allemagne et de ses Protégés. On trouve Otto Mannesmann s'occupant, en 1911, d'armer les indigènes du Sud marocain ; il se procure dans ce but, à Las Palmas des Canaries, 11 000 fusils, 4 millions de cartouches, et même quatre petits canons que le nommé Melbergen est chargé de faire parvenir aux tribus insoumises. Ces tribus dont on a pu constater, en 1914, les relations avec M. Maur, Consul d'Alle-

magne à Mogador, entrent en rébellion sous la conduite de deux grands chefs du Sud, les Caïds Anflous et Guellouli, ce dernier pourvu, en vertu d'instructions spéciales du Cabinet de Berlin, d'une Protection personnelle notifiée à l'autorité marocaine le 20 octobre 1912, soit un an environ après la conclusion du Traité franco-allemand du 4 novembre 1911. Aussi, lorsque le Gouvernement Marocain veut prendre contre le Caïd Guellouli les mesures que comporte sa rébellion, le Gouvernement Allemand y oppose son veto. Pour lui, le Caïd Guellouli n'est pas un rebelle; sa participation à la révolte d'Hiba est une fable imaginée par ses ennemis. On se rappelle qu'en 1911, alors que Fez était à peu près investi, le Cabinet de Berlin et toute la presse allemande à son service niaient purement et simplement l'insurrection marocaine et la représentaient comme une invention française destinée à justifier une occupation militaire sans objet. On voit que la Chancellerie allemande n'a pas varié dans ses méthodes et que, sans se laisser embarrasser par les faits les plus patents, elle procède simplement, quand il lui convient de les travestir, par négations ou affir

mations catégoriques, contre toute évidence.

Mais voici que l'insurrection du Sud marocain prend de vastes proportions, que le commandant Massoutier est cerné à Dar el Kadi et qu'une colonne expéditionnaire doit être envoyée sous les ordres du général Brulard pour la dégager et châtier les rebelles. Le général Brulard bat le Caïd Anflous et détruit sa kasbah ; ce que voyant, le Caïd Guellouli négocie sa soumission. Il se rend, le 4 février 1913, au général Franchet d'Esperey et lui remet un écrit où il expose sa conduite, reconnaissant nettement sa participation à l'insurrection. Qu'importe cet aveu au Gouvernement Allemand? Le 9 février, M. Maenss, Consul d'Allemagne à Casablanca, demande à voir le Caïd Guellouli, qu'il réclame comme son ressortissant, pour recevoir lui-même ses déclarations et, le 13, M. de Schœn, devenu Baron et Ambassadeur d'Allemagne à Paris, remet au Gouvernement Français une note pour s'opposer à ce qu'une mesure définitive soit prise à l'égard du Caïd jusqu'à ce que le Gouvernement Allemand ait pu se convaincre que les griefs énoncés contre lui sont fondés.

Quelle est en effet la prétention du Cabinet de

Berlin, contre laquelle il n'admet pas que la France invoque le désintéressement politique de l'Allemagne au Maroc? Celle-ci tout simplement : que le Gouvernement Allemand ayant jugé bon de conférer la Protection allemande au Caïd Guellouli, ce Marocain échappe dès lors, au Maroc comme ailleurs, à toute autre juridiction que celle des Agents allemands; qu'il n'a à répondre qu'à ces Agents de sa conduite à l'égard du Sultan du Maroc, même comme fonctionnaire chérifien ; que s'il est appréhendé, fût-ce les armes à la main, il doit leur être remis pour qu'il soit statué par eux souverainement sur son sort parce que, seuls, ils sont compétents pour apprécier sa culpabilité. Le Cabinet de Berlin déclare assez étrangement que, si le Caïd Guellouli avait été tué dans un combat, il n'aurait pas demandé réparation de sa mort, mais le Caïd vivant, il ne relève que des Agents allemands, et aucune autre autorité, civile et militaire, française ou marocaine, ne peut disposer de lui : aussi envoie-t-il expressément de Berlin au Maroc un secrétaire de légation, M. von Wesendonk, pour traiter cette affaire. On conçoit sans peine comment une pareille théorie, s'ap-

pliquant jusqu'à un chef d'insurrection, aurait permis le fonctionnement du Protectorat que le Gouvernement Allemand avait reconnu à la France par le Traité marocain du 4 novembre 1911 et que la France lui avait si chèrement payé par le Traité congolais du même jour.

N'allez pas croire que des prétentions aussi exorbitantes et destructrices de tout gouvernement n'aient été émises qu'exceptionnellement par le Cabinet de Berlin, au seul profit de Guellouli, et pour couvrir, coûte que coûte, un complice, victime d'une entreprise commune. Elles étaient bien de tous les jours et se manifestaient dans tous les cas. On en jugera par l'exemple suivant se rapportant à une affaire où ni les acteurs ni les événements ne se signalaient par leur importance. Voici les faits : un déserteur marocain s'étant réfugié au douar Haoura dans le Gharb, quelques hommes de police furent envoyés du camp voisin d'Arboua, le 29 avril 1912, pour s'en emparer ; ils ne réussirent pas à s'en saisir, mais trois indigènes qui l'avaient reçu et caché furent mis en état d'arrestation. Ils ont été élargis quelques jours

après, quand le déserteur fut venu faire sa soumission. La semaine suivante, soit le 5 mai 1912, six tirailleurs et six goumiers partirent du même camp d'Arboua, sous la conduite du lieutenant français Thiriet, pour faire des recherches au douar des Oulad Bessam signalé comme étant unre paire de voleurs; dix Oulad Bessam furent appréhendés sous l'inculpation de complicité de vol. Or, des trois indigènes arrêtés au Douar Haoura, l'un, le nommé Harrak, avait obtenu la Protection allemande dont il avait d'ailleurs omis de se prévaloir au moment de son arrestation, et les Oulad Bessam, tout voleurs qu'ils fussent, étaient des associés agricoles de la maison allemande Renschausen. Il n'en fallut pas davantage pour que ces deux opérations de police fussent l'occasion d'un grand tapage au Maroc et en Allemagne; toute la presse germanique fut mise en campagne et le Gouvernement Allemand réclama en termes pressants la réparation du tort causé à ses Protégés par la violation de leurs immunités au regard des autorités françaises et marocaines. Ses représentations furent si vives que le Gouvernement Français, pour éviter un conflit aigu, dut accepter de

régler l'incident dans les formes prévues par l'article 9 du Traité du 4 novembre 1911, c'est-à-dire par un arbitrage précédé d'une enquête conjointe, menée en vue d'une entente amiable, si possible, par les Consuls de France et d'Allemagne. Le Drogman Schabinger, délégué allemand, envoyé spécialement de Tanger pour procéder à l'enquête de concert avec M. Marchand, Consul français à Larache, remplit sa mission dans des conditions qui ne laissaient aucun doute sur la façon dont l'Allemagne entendait interpréter le Traité du 4 novembre 1911 : il arriva sur les lieux entouré d'une nombreuse escorte composée des Protégés allemands de la région à l'attitude arrogante; il planta fièrement au milieu d'eux sa tente surmontée du pavillon allemand; se posa en arbitre chargé par l'Empereur de départager les autorités locales, françaises ou marocaines, et leurs administrés; traita son Collègue français en inculpé; fit comparaître les officiers français qu'il interrogeait sévèrement et qu'il émit la prétention de confronter avec les Marocains arrêtés par eux; répondit par des manifestations de colère à leur refus d'obtempérer à toutes ses fantaisies, frap-

pant la table du poing et sortant avec des éclats de voix qui s'entendaient du dehors de la salle des délibérations. Ce fut un scandale dont la répétition n'eût rien laissé subsister du prestige des fonctionnaires du Protectorat dans le Gharb. Il fallut y mettre fin sans pousser plus loin l'application ainsi comprise de l'article 9 du Traité du 4 novembre 1911.

Telle était la situation que trouva le Général Lyautey quand, nommé Commissaire résident général de la République française au Maroc, il prit possession de son poste en mai 1912. Il s'efforça tout d'abord d'y remédier en accord avec les Agents officiels de l'Allemagne dans l'Empire Chérifien dont un certain nombre, surtout parmi les plus élevés, ne témoignaient pas en effet personnellement de dispositions combattives, mais il dut bientôt reconnaître que ces Agents n'étaient pas maîtres de leurs actes et que, soumis à des directions hostiles du Pouvoir central, ils étaient de plus livrés à la pression des émissaires locaux du pangermanisme au Maroc dont, à l'époque, les frères Mannesmann se montraient les plus actifs.

Après dix mois de vains efforts sur place, le Général Lyautey profita d'un de ses voyages à Paris, en février 1913, pour se mettre en rapport avec l'Ambassade d'Allemagne et chercher de concert avec elle un accommodement de nature à permettre le fonctionnement du Protectorat marocain. Là aussi il rencontra l'expression verbale de la meilleure volonté, mais sans plus d'effets réels au Maroc. Le 28 juillet 1913, il écrivait au Gouvernement qu'il continuait à se heurter à l'hostilité systématique de l'Allemagne; *cette hostilité,* disait-il, *demeure la seule règle de sa politique au Maroc.* Il avait pu constater que cependant cette politique ne lui était pas recommandée par ses Agents officiels dans l'Empire Chérifien qui, pour la plupart, s'en montraient gênés. Ils sentaient si bien l'énormité de leurs exigences, qu'ils ne manquaient jamais, en les formulant, de faire comprendre qu'ils obéissaient aux instructions formelles de leur Gouvernement. A l'exception des Mannesmann, des Ficke, et de quelques autres, les Allemands installés au Maroc en étaient arrivés aussi à désirer l'établissement de meilleurs rapports avec les autorités françaises,

ainsi que leur intérêt d'ailleurs le leur commandait. Mais l'apaisement et la conciliation n'entraient pas dans les vues du Cabinet de Berlin qui demeurait au contraire attentif, comme avant le Traité du 4 novembre 1911, à entretenir et à envenimer la plaie marocaine pour peser à son gré sur la politique générale de la France.

Le Général Lyautey ne voulut pas cependant céder au découragement tant qu'il n'aurait pas épuisé tous les moyens de ramener l'Allemagne à l'exécution loyale du Traité du 4 novembre 1911; il lutta jusqu'à la fin de l'année 1913, mais il dut alors s'avouer vaincu : aucune amélioration ne put être obtenue dans les procédés allemands; le Cabinet de Berlin mettait autant d'âpreté à revendiquer dans toute leur plénitude les droits qu'il prétendait avoir conservés au Maroc que de désinvolture à méconnaître ceux que nous avions acquis à si haut compte. Sur le terrain de la Protection consulaire il se montre de plus en plus intransigeant et excessif et, pour ne perdre aucune occasion de vexation, il se refuse à la revision des listes et de la situation des Protégés allemands. Il s'était cependant engagé à cette revision par l'article 12 du Traité

du 4 novembre 1911, mais peu lui chaut : la revision serait dommageable, à son sens, aux intérêts allemands et au prestige de l'Allemagne au Maroc, et c'est là, pour lui, une raison suffisante de s'y soustraire; il nous le déclare sans détours, tant il lui paraît simple que l'Allemagne ne soit tenue par ses engagements, alors même qu'elle en a reçu le prix au Congo, que s'il ne lui en coûte rien au Maroc. Il invoque même, pour en justifier les violations les plus flagrantes, une excuse bien inattendue dans sa bouche : l'opinion publique. Oui, les engagements ont été pris, il l'admet, mais l'opinion publique allemande s'oppose à leur exécution. Si nous arguions à Berlin de l'opinion publique française, on nous répondrait sans nul doute que cela ne concerne pas le Gouvernement Allemand; mais l'opinion publique allemande est probablement d'essence supérieure et nous devons comprendre la nécessité de la ménager.

Or cette excuse n'est même pas fondée : il s'en faut que, pris dans leur ensemble, les Allemands du Maroc approuvent, à l'époque, la politique déloyale et tracassière de leur Gouvernement; force est de descendre jusqu'aux Man-

nesmann et aux Ficke pour lui trouver des partisans. Le Cabinet de Berlin, à l'entendre, ne fait pas cause commune avec ces énergumènes; il se plaint même de leur attitude et nous en exprime ses regrets avec beaucoup de componction; mais il se déclare impuissant à la modifier, et plus encore à la contrecarrer. Si on l'en croyait, la direction de la politique allemande au Maroc aurait échappé à la Chancellerie Impériale et serait tombée entre leurs mains. Ce sont là des aveux que le Gouvernement Allemand rougirait de faire s'il pensait qu'on pût les prendre au sérieux et on comprend que le Général Lyautey trouve un peu lourde, de la part d'un État autoritaire comme l'Allemagne, l'ironie qui consiste à couvrir l'inexécution de ses engagements envers la France par les exigences d'une opinion incarnée dans les frères Mannesmann. On sera d'accord avec lui pour penser qu'en l'occurrence le Cabinet de Berlin joue de l'opinion publique allemande bien plus qu'il n'en est le jouet.

C'était donc, en 1914, la faillite du Traité du 4 novembre 1911 comme, en 1911, celle de l'Accord du 8 février 1909 et, en 1909, celle de-

l'Acte d'Algésiras du 7 avril 1906, série de faillites voulues par l'Allemagne et destinées à se reproduire indéfiniment. Le Maroc, depuis le voyage de Tanger, n'a jamais été pour l'Allemagne qu'une arme contre la France, une épée toujours aiguisée, une poudre toujours sèche, dont le Gouvernement Allemand n'a jamais entendu se laisser dépouiller et dont il faisait usage chaque fois qu'il jugeait à propos de nous porter un coup. Quand la guerre européenne a éclaté, nous étions à la veille d'un nouveau Tanger ou d'un nouvel Agadir et, si les affaires balkaniques s'étaient alors aplanies, leur règlement, pour provisoire qu'il eût été, aurait été suivi d'un nouvel éclat allemand au Maroc. La décision était déjà prise à Berlin; seuls le prétexte à invoquer et la forme à lui donner restaient à déterminer et auraient dépendu des circonstances.

CONCLUSION

L'intérêt est la loi des nations; cette règle est si universellement admise qu'elle a passé en adage. Les Allemands l'ont adoptée comme les autres peuples, mais non sans la dénaturer à leur manière : pour eux, elle signifie que l'Allemagne est en droit de poursuivre ses fins envers et contre tous, sans tenir compte d'autres considérations, qu'elle n'est liée par aucune obligation, aucun engagement, aucune loi morale, et ne sera retenue par aucun scrupule d'honneur ou de loyauté chaque fois que l'intérêt de l'Empire est en jeu. Or, l'intérêt de l'Empire est entendu par les Allemands dans le sens de la satisfaction de toutes leurs ambitions et de tous leurs appétits. On a pu juger leur façon de comprendre et d'appliquer la loi des nations lorsqu'ils se sont jetés sur la Belgique neutre et désarmée, en traitant de *chiffon de papier* le

pacte international par lequel l'Allemagne en avait garanti l'intégrité et l'indépendance.

Ainsi interprétée, la règle que nous venons de rappeler serait profondément immorale; mais c'en est la conception allemande. Son sens véritable est tout autre, sa portée bien différente : elle veut dire que les nations appelées à vivre entre elles en société n'ont pas plus que les hommes, dans la même situation, le droit de se livrer librement aux suggestions de leur imagination ni aux impulsions de leurs sentiments. Institués pour la gestion d'intérêts, leurs Gouvernements doivent s'y consacrer, en dehors de toute passion même généreuse, et ne pas s'en laisser distraire par des mobiles étrangers à leur sauvegarde. Les meilleurs seront ceux qui sauront cultiver et défendre leurs intérêts nationaux sans léser ceux des nations voisines. Sans doute, dans la pratique, il peut arriver, et il arrive même fréquemment, que les intérêts des unes chevauchent sur les intérêts des autres ou se heurtent de front, mais, s'il est bien entendu que, seuls, les intérêts évidents et avoués seront pris en considération, les Gouvernements arriveront tôt ou tard, sur cette base de droit public;

à les concilier le plus souvent, quelquefois même à les confondre.

La loi de l'intérêt, comprise comme elle doit l'être, est non seulement conforme à la morale, elle est la morale même des relations entre États; elle met leurs rapports à l'abri de toute surprise et garantit la paix entre ceux qui la pratiquent avec une égale bonne foi. Au contraire, les Gouvernements qui ne la prennent pas pour règle de leur politique extérieure sont un perpétuel sujet d'inquiétudes pour leurs voisins, qui ne peuvent prévoir leurs actes et ne savent comment se garer de leurs fantaisies.

L'intérêt qu'a la France à écarter du Maroc toute compétition est si manifeste et si capital que l'Allemagne elle-même ne l'a jamais mis en discussion. A cet intérêt primordial pouvaient s'opposer, sur certains points, des intérêts secondaires de l'Angleterre, de l'Espagne et, à la rigueur, de l'Italie, c'est pourquoi, lorsque l'anarchie croissante de l'Empire Chérifien l'a acculé à une intervention au Maroc, le Gouvernement Français est entré tout d'abord en conversation avec les Gouvernements de ces trois États en vue d'ajuster les intérêts français avec

les leurs et de prévenir tout conflit international. Cette politique saine et loyale a eu les résultats qu'elle méritait : l'accord s'est établi entre tous les pays intéressés au Maroc dans des conditions propres à sauvegarder les intérêts de chacun dans la mesure de leur valeur respective.

L'Allemagne n'avait aucun titre à faire valoir pour participer à cette consultation; elle n'a pas d'intérêts au Maroc : d'intérêts politiques, elle est la première à le reconnaître; elle l'a maintes fois déclaré officiellement. D'intérêts économiques, elle n'en a point davantage; sans doute elle a souvent affirmé le contraire dans ses manifestations publiques, mais chaque fois que ses porte-parole qualifiés, le Chancelier, par exemple, ou le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, se sont trouvés en tête-à-tête avec nos Ambassadeurs, ils leur ont avoué franchement que ces prétendus intérêts économiques étaient insignifiants ou misérables, pour ne pas dire inexistants, et ils en parlaient avec dédain. Il semble même qu'ils aient eu à cœur de nous bien convaincre qu'ils les avaient invoqués comme un pur prétexte, mais qu'en réalité l'immixtion de l'Allemagne dans le débat maro-

cain n'avait d'autre raison que son bon plaisir.

En un mot, le Gouvernement Allemand comprenait bien que le motif d'un intérêt à sauvegarder pouvait seul justifier son action aux yeux du monde et, en conséquence, il l'alléguait en public pour se concilier l'opinion, mais, pour ce qui était de nous, il ne tenait qu'à nous faire éprouver sa force; or, celle-ci n'impressionne-t-elle pas d'autant plus qu'elle s'exerce sans cause, pour la propre satisfaction et au seul gré de celui qui la possède? C'est pourquoi, quand nous étions seul à seul, il se gardait d'apporter à l'appui de sa prétention d'être partie aux Accords marocains d'autres arguments que celui du lion : *quia nominor leo*. En émettant et en faisant prévaloir cette prétention auprès de nous, il voulait avant tout nous faire sentir sa griffe. La politique marocaine de l'Allemagne a été d'un bout à l'autre purement agressive.

La France n'a pas relevé le gant en 1905, ni pendant les dix années qui ont suivi, et au cours desquelles le Gouvernement Allemand a renouvelé périodiquement ses provocations; elle a fait ainsi à la cause de la paix un sacrifice dont le monde ne saurait lui savoir trop de gré, car

sa patience et sa fierté ont été soumises à de dures épreuves. Bien plus, le Gouvernement Français a cherché à légitimer après coup l'intervention de l'Allemagne et à en modifier par là même le caractère, en créant artificiellement au Maroc les intérêts allemands qui l'auraient justifiée; tel fut, à son point de vue, l'objet de l'Accord du 8 février 1909 et du Contrat du 17 février 1910. Si, en effet, ces Actes avaient reçu leur exécution, les Allemands eussent alors possédé réellement des intérêts économiques au Maroc, mais des intérêts qui auraient été unis aux nôtres et auraient associé nos nationaux dans une œuvre commune. Le Cabinet de Berlin a bien admis que des intérêts allemands fussent instaurés au Maroc par nos soins; seulement il les voulait distincts des intérêts français et s'opposant les uns aux autres. Accord et Contrat restèrent donc lettre morte.

A la suite de cet échec, le Gouvernement Français tenta d'un autre moyen d'assurer la paix : acheter le désistement des prétentions de l'Allemagne au Maroc au prix de sacrifices au Congo. C'était un marché : le Gouvernement Allemand accepta nos sacrifices qu'il s'est

appliqué d'ailleurs, par l'envoi du *Panther* et son maintien à Agadir jusqu'à la conclusion des pourparlers, à rendre aussi pénibles que possible, mais il se déroba au payement de la contre-valeur : loin de désarmer au Maroc après être entré en possession des territoires qui lui avaient été cédés au Congo à cette condition, il y accentua son hostilité qui se fit, en 1912 et 1913, plus virulente encore que par le passé.

Par le Maroc, le Gouvernement Allemand s'imaginait tenir la France; il l'avait choisi comme champ d'opération contre nous, non parce que l'Allemagne y avait des intérêts qui auraient pu servir de base à son action, mais bien plutôt parce qu'elle n'en avait pas, alors que la France, au contraire, en possédait de vitaux; il lui était loisible ainsi d'entretenir le désordre et l'anarchie dans l'Empire Chérifien, d'y susciter des rébellions et des conflits, d'y provoquer des incidents intérieurs et extérieurs, et d'atteindre ainsi la France dans ses œuvres vives en mettant en péril ses Possessions du nord de l'Afrique, sans compromettre par contre-coup aucun intérêt allemand. Il ne voulut jamais renoncer à une aussi merveilleuse

machine de guerre; il tint la France sous sa menace pendant dix ans, lui décochant périodiquement, pour qu'elle ne s'endormît pas dans une fausse sécurité, quelque engin destructeur de la paix publique. Il en usa de la sorte jusqu'au jour où ayant enfin déclanché la guerre générale, il lança sur Paris, en rangs serrés, les armées de von Klück et de von Bulow, car tel était le but final qu'il s'était assigné. Il n'a pas tenu à lui qu'il ne fût atteint.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION I

I. — Le voyage et le discours de Tanger 1
II. — L'Acte d'Algésiras 25
III. — L'occupation de Casablanca 45
IV. — La chute d'Abdul Aziz 63
V. — L'affaire des déserteurs de Casablanca 75
VI. — L'Accord du 8 février 1909 105
VII. — Le Contrat du 17 février 1910 137
VIII. — Agadir 157
IX. — Le Traité du 4 novembre 1911 171

CONCLUSION 195

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. 22072.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Les Derniers jours du fort de Vaux, par le capitaine Henry Bordeaux. 20e mille. Un vol. in-16 avec deux cartes. 3 fr. 50

Dixmude. *Un chapitre de l'histoire des fusiliers marins (7 octobre-10 novembre 1914),* par Ch. Le Goffic. 88e édition. Un vol. in-16 avec deux cartes et douze gravures. . . 3 fr.
(Prix Lasserre 1915.)

En Campagne (1914-1915). *Impressions d'un officier de légère,* par Marcel Dupont. 50e édit. Un vol. in-16. 3 fr. 50

D'Oran à Arras (1914-1915). *Impressions de guerre d'un officier d'Afrique,* par Henry d'Estre. 8e édition. . . 3 fr. 50

Avec une batterie de 75. **Ma Pièce.** Souvenirs d'un canonnier (1914), par Paul Lintier. 25e édition. Un vol. in-16. 3 fr. 50

Étapes et Combats. *Souvenirs d'un cavalier devenu fantassin,* par Christian Mallet. 14e édition. Un vol. in-16. . . 3 fr. 50

Ce qu'a vu un officier de chasseurs à pied, par Libermann. Un volume in-16 ..... 3 fr. 50

Impressions de guerre de prêtres soldats, recueillies par Léonce de Grandmaison. 8e édit. Un vol. in-16. 3 fr. 50

Les Vagabonds de la gloire. *Campagne d'un croiseur (août 1914-mai 1915),* par René Milan. 12e édition. 3 fr. 50

Journal d'un grand blessé. **Aux mains de l'Allemagne,** par Ch. Hennebois. Préface d'Ernest Daudet. 10e édition..... 3 fr. 50

La Belgique héroïque et vaillante. **Récits de combattants,** recueillis par le baron C. Buffin. 8e édition ..... 3 fr. 50

Carnet de route, par Jacques Roujon. Croquis de Reymond. 5e édition. Un vol. in-16 ..... 3 fr. 50

Dardanelles, Serbie, Salonique (avril 1915-janvier 1916), par Joseph Vassal. Un vol. in-16 avec gravures et cartes. 3 fr. 50

A tire d'ailes. *Carnet de vol d'un aviateur et Souvenirs d'un prisonnier de guerre,* par R. de La Frégeolière. 5e édit. 3 fr. 50

Trois Tombes, par Henry Bordeaux. 17e édition. . . 3 fr. 50

Une ambulance de gare, par José Roussel-Lépine (croquis des premiers jours de guerre — août 1914). Un vol. in-16. 2 fr. 50

La Belgique loyale, héroïque et malheureuse, par J. Boubée. Préface de M. H. Carton de Wiart. . . . . 3 fr.

Au Champ d'honneur, par Hugues Le Roux..... 3 fr. 50

L'Aveu. La Bataille de Verdun et l'opinion allemande, par Louis Madelin. Une forte brochure in-8°, avec documents inédits et fac-similés ..... 1 fr. 50

Études diplomatiques et historiques. **Pendant la Grande Guerre** (août-décembre 1914), par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Un volume in-16 ..... 3 fr. 50

La Bataille de la Marne *(6-12 septembre 1914),* par Gustave Babin. 10e édition. Un vol. in-16 avec neuf cartes. 2 fr.

Notes d'une infirmière (1914), par M. Démians. 9e édition. Un volume in-16. . . . . 3 fr.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 22072.

HOOVER INSTITUTION

To avoid fine, this book should be returned on or before the date last stamped below

FOR USE IN LIBRARY ONLY

DT 317 .B696 C.1
La politique marocaine APR0979
Hoover Institution Library
3 6105 083 164 769

DT 317
B696
Cop. 1

5759